



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et réunions connexes

Session en ligne  
24 – 27 mai 2021

## Résultats des travaux



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# TABLE DES MATIÈRES

Page(s)

## Réunions et autres activités

### 142<sup>e</sup> Assemblée

1. Ouverture de l'Assemblée .....	4
2. Participation .....	7
3. Plateforme d'événements en ligne .....	7
4. Débat interactif .....	8
5. Débats et décisions des Commissions permanentes .....	9
6. Clôture de l'Assemblée .....	11

### 207<sup>e</sup> session du Conseil directeur

1. Adoption du Règlement spécial relatif au déroulement des sessions en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes .....	12
2. Vision du Président de l'UIP et rapport sur ses activités depuis la 206 <sup>e</sup> session du Conseil directeur .....	12
3. Rapport d'impact annuel présenté par le Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2020 .....	13
4. Élections au Comité exécutif et aux autres organes de l'UIP .....	14
5. Résultats financiers de 2020 .....	14
6. Questions relatives aux Membres de l'UIP .....	15
7. Prochaines réunions interparlementaires .....	15
8. Rapports des organes pléniers et des comités spécialisés .....	16

### 285<sup>e</sup> session du Comité exécutif

1. Débats et décisions .....	16
2. Questions relatives aux Membres de l'UIP et à la situation de certains parlements .....	17
3. Questions financières .....	19
4. Questions relatives au Secrétariat de l'Union interparlementaire .....	19

Forum et Bureau des femmes parlementaires .....	19
---	----

Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP .....	20
--	----

### Organes subsidiaires du Conseil directeur

1. Comité des droits de l'homme des parlementaires .....	21
2. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient .....	21
3. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire .....	22
4. Groupe consultatif sur la santé .....	23
5. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent .....	24

## Élections, nominations, médias et communication, et Membres de l'Union interparlementaire

### Élections et nominations

1. Comité exécutif .....	25
2. Vice-Présidents du Comité exécutif .....	25
3. Sous-Comité des finances .....	25
4. Bureau des femmes parlementaires .....	25
5. Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP .....	26
6. Comité des droits de l'homme des parlementaires .....	27
7. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient .....	27
8. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire .....	27
9. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	28
10. Groupe de travail sur la science et la technologie .....	28
11. Bureaux des Commissions permanentes .....	29
12. Rapporteurs à la 144 <sup>e</sup> Assemblée .....	31

Médias et communication .....	31
-------------------------------	----

Membres de l'Union interparlementaire .....	33
---	----

## Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire

Ordre du jour .....	34
---------------------	----

Résumé du Président sur le débat relatif au thème général de la 142 <sup>e</sup> Assemblée de l'UIP <i>Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements</i> .....	35
---	----

### Résolutions

- *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences* ... 38
- *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables* .....

45

### Rapports des Commissions permanentes

- Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme .. 51
- Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies .....

53

## Rapports et autres textes du Conseil directeur de l'Union interparlementaire

Déclaration à l'occasion de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida de 2021 .....	56
---	----

Déclaration sur l'Action parlementaire pour mettre fin à l'apatridie .....	59
--	----

Déclaration sur le Yémen .....	60
--------------------------------	----

### Rapports et autres textes

- Règlement spécial relatif au déroulement des sessions en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes .....
- Règlement du Prix Cremer-Passy .....
- Votes : Résultats des élections .....
- Rapport du Forum des femmes parlementaires .....
- Rapport du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP .....

61

64

66

67

71

• Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient .....	72
• Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire .....	74
• Rapport du Groupe consultatif sur la santé.....	76
• Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent .....	77
• Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes .....	80

#### Prochaines réunions

• Futures réunions et autres activités .....	82
• Ordre du jour de la 143 <sup>e</sup> Assemblée .....	85

## 142<sup>e</sup> Assemblée

### 1. Ouverture de l'Assemblée

La 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a été officiellement ouverte sur la plateforme d'événements en ligne de l'UIP prévue à cet effet, le mercredi 26 mai 2021 à 14 heures (HAEC). Avant de lancer les débats, le Président de l'UIP a prononcé une allocution d'ouverture, qui a été suivie d'une réunion-débat animée par Mme Claire Doole sur le thème général de l'Assemblée, Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements.

**M. Duarte Pacheco, Président de l'Union interparlementaire**, a souhaité la bienvenue aux participants – plus de 750 parlementaires de quelque 135 pays – à la première Assemblée de l'UIP tenue entièrement en ligne. Si cette première a constitué un événement historique pour l'UIP, celui-ci a été fortement assombri par le fléau de la pandémie de COVID-19, qui est à l'origine du décès de plus de trois millions de personnes dans le monde et d'une récession économique sans commune mesure depuis près d'un siècle, et qui a balayé les progrès réalisés sur plusieurs décennies en matière de développement humain.

Seules des sociétés résilientes, équitables, inclusives et justes seront en mesure d'affronter les défis imprévisibles et complexes de notre époque. Les parlements, en tant que gardiens des droits de l'homme et de l'état de droit, doivent être au centre d'une riposte à la pandémie qui serve les peuples avant toute chose. Au cours des semaines précédentes, lors des réunions des Commissions permanentes, du Forum des femmes parlementaires et du Forum des jeunes parlementaires, les délégués ont discuté de la manière dont les parlements pouvaient jouer un rôle central dans les efforts de reprise après la pandémie, et quatre domaines d'action ont été mis en avant.

Premièrement, de nombreux délégués ont relevé que l'accès aux vaccins contre la COVID-19 était trop fragmenté, inégal et lent. Des mesures doivent être prises pour combler les écarts entre les programmes de vaccination des différents pays et régions, et pour promouvoir l'accessibilité aux vaccins en tant que biens publics mondiaux.

Deuxièmement, les délégués ont fait remarquer que les institutions contribuaient de manière considérable au développement et à la croissance. Les parlementaires doivent veiller à ce que ces institutions soient adaptées à leur mission et répondent aux besoins de la société. En outre, un nouveau contrat social est nécessaire entre les citoyens et les gouvernements, fondé sur les droits de l'homme.

Troisièmement, les délégués ont noté que les femmes et les jeunes avaient subi de plein fouet l'impact de la pandémie de COVID-19 et des multiples crises qu'elle avait provoquées. Les femmes et les jeunes doivent donc occuper la place qui leur revient dans le monde de la politique, où se prennent les décisions concernant l'avenir.

Enfin, les délégués ont souligné l'importance de reconstruire les économies en s'appuyant sur les nouvelles façons de penser qui tiennent compte de la production et de la consommation durables, de la préservation de l'environnement et de l'économie des soins. Le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable doivent servir de base à toutes les stratégies de relance post-COVID-19.

M. Pacheco a encouragé les parlementaires à saisir l'élan créé par cette Assemblée en ligne pour repenser les fondements du monde d'avant la pandémie et ouvrir la voie à un avenir qui soit résilient, équitable, intelligent, vert, inclusif et juste en revitalisant notre système multilatéral mondial et en continuant de construire des parlements nationaux forts et démocratiques.

L'UIP doit renforcer encore son rôle en tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux offrant une plateforme au sein de laquelle le dialogue politique, la diplomatie parlementaire et la coopération sont mis en œuvre en vue de trouver des solutions pour un avenir meilleur.

**Mme Anuradha Gupta, Directrice exécutive adjointe de Gavi – l'Alliance du Vaccin**, a dit que les points soulevés par le Président nous rappelaient à point nommé l'importance de la coopération multilatérale et d'un leadership actif pour surmonter la crise liée à la COVID-19. Pour mettre fin à la phase aiguë de la pandémie, les pays doivent unir leurs forces pour que les programmes de vaccination soient déployés dans le monde entier et pour que personne ne soit laissé de côté.

Le mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, co-dirigé par Gavi, coordonne la distribution rapide et équitable des vaccins contre la COVID-19, afin que tous les pays reçoivent un nombre suffisant de doses pour protéger leurs populations vulnérables et particulièrement exposées au virus. Bien que ce dispositif ait déjà permis la distribution de vaccins dans plus de 100 pays, il a dû faire face à de nombreux écueils.

Les pays – et en particulier les pays riches – doivent être conscients que personne ne sera protégé contre la COVID-19 jusqu'à ce que tout le monde soit protégé. Même lorsque le virus ne se transmettra plus qu'à petite échelle, de nouveaux variants verront le jour, ce qui prolongera la pandémie et ses conséquences sur les groupes les plus pauvres de la société. Des mesures supplémentaires doivent être prises pour intensifier la production et la distribution des vaccins, et il faudra soutenir les efforts visant à mettre en place des mécanismes de transmission des connaissances et des technologies nécessaires pour produire les vaccins. Par ailleurs, la question de la confiance du public dans les vaccins doit être rapidement prise en main.

Les dommages collatéraux de la pandémie doivent aussi être considérés, en particulier la hausse de la pauvreté, les perturbations qu'ont subies les services de santé essentiels et un retour en arrière après de nombreuses années d'avancées en matière de vaccination infantile. Beaucoup d'enfants dans le monde, appelés les "enfants zéro dose", n'ont toujours pas accès aux vaccins infantiles de base.

La pandémie de COVID-19 a projeté la question de l'équité au cœur des préoccupations politiques et offre ainsi une précieuse occasion de bâtir un monde plus égalitaire. La résolution de l'UIP sur la couverture sanitaire universelle, adoptée en 2019, a été une initiative particulièrement positive et visionnaire à cet égard. La santé ne doit pas être politisée et les parlements doivent s'efforcer de faire prévaloir en toutes circonstances les principes d'équité, d'impartialité et de justice sociale.

**M. Jomo Sundaram, ancien économiste en chef à l'ONU et éminent professeur à l'Université Columbia et à l'Université islamique internationale de Malaisie**, a relevé que le monde se trouvait face à deux enjeux connexes mais distincts dans la riposte à la pandémie de COVID-19 : comment lutter contre le virus et comment "reconstruire en mieux" les économies. Les parlements peuvent contribuer grandement à relever le premier défi en réduisant les obstacles à la fourniture des vaccins, des tests, des médicaments et des équipements dans le monde. Il est important de reconnaître que si la gamme de vaccins dont nous disposons actuellement réduira la gravité des infections et les probabilités de décès, elle n'éradiquera pas la COVID-19.

Les pays ont mobilisé des ressources considérables pour faire face à la crise, mais leurs efforts ont souvent été entravés par la perturbation des chaînes d'approvisionnement et du commerce à l'échelle mondiale. Au niveau national, les mesures prises pour lutter contre la pandémie ont fortement déstabilisé les économies et les habitudes de vie des gens. Si la vaccination permet aujourd'hui un retour à la normale dans certains pays riches, un fossé énorme existe toujours entre les pays pauvres et les pays riches. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour que tous les pays disposent des ressources nécessaires pour leur redressement, leur relance et leurs réformes.

Le Fonds monétaire international a récemment approuvé l'émission de droits de tirage spéciaux à hauteur de près de 650 milliards d'USD, mais ces fonds seront distribués selon la richesse relative des pays. Aussi, ces ressources doivent être urgemment redistribuées par la Banque mondiale et par des banques régionales de développement. Si la reprise économique prend du retard, les récessions temporaires risquent de se transformer en dépressions de longue durée, ce qui freinerait fortement les progrès réalisés ces dernières années en matière de réduction de la pauvreté et de la faim. Les parlements doivent œuvrer ensemble pour relever deux défis concomitants, à savoir l'amélioration de l'accès aux vaccins et aux autres moyens médicaux pour qu'il devienne plus équitable, et la redistribution des ressources financières en vue de la relance de l'économie mondiale.

**Mme Helen Clark, ancienne Première Ministre de la Nouvelle-Zélande, aujourd'hui Présidente du Conseil d'administration du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et Co-Présidente du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie**, a dit que le Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie avait publié, le 12 mai 2021, un rapport constatant que la plupart des pays ne s'étaient pas préparés à la pandémie de COVID-19 en dépit des avertissements et des recommandations émis pendant de nombreuses années. Le monde a perdu beaucoup de temps aux prémices de la pandémie, en janvier et

février 2020, à cause de la rétention d'informations vitales qui a empêché l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de mener ses enquêtes initiales et de l'adoption, par de nombreux pays, d'une attitude attentiste durant plusieurs semaines après que l'OMS eut qualifié l'épidémie d'urgence de santé publique le 30 janvier 2020. Certains pays – en particulier ceux qui avaient été les plus gravement touchés par les épidémies de SARS et d'Ebola – ont mieux réagi que d'autres, et ce grâce à la forte implication de leurs dirigeants, à une bonne gouvernance et au déploiement rapide de mesures de santé publique.

Le rapport contient également deux séries de recommandations, l'une concernant des mesures devant être mises en œuvre sans délai et l'autre concernant des actions à plus long terme et porteuses de changement. Pour ce qui est des actions immédiates, chaque pays doit prendre des mesures de santé publique qui ont fait leurs preuves pour stopper la transmission du virus. La vaccination ne doit pas être considérée comme la panacée, car sa mise en œuvre est trop lente. Pour relever le défi de l'inégalité dans l'accès aux vaccins, les pays à revenu élevé doivent s'engager sans délai à mettre à disposition les doses excédentaires commandées. Le programme COVAX devrait permettre la distribution d'au moins un milliard de doses en 2021 et d'un milliard de doses supplémentaire en 2022. La levée des droits de propriété intellectuelle sur les vaccins est urgemment requise afin que les pays puissent accéder aux connaissances et aux technologies nécessaires pour produire les vaccins dont ils ont besoin. Le rapport appelle en outre les pays du G7 et du G20 à fournir les fonds supplémentaires dont a besoin l'Accélérateur ACT, dispositif mis en place par l'OMS pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19. L'OMS doit élaborer une stratégie prévoyant des délais et des jalons appropriés pour mettre fin définitivement à la pandémie en tant que menace pour la santé mondiale.

S'agissant des actions à plus long terme, le système international doit être changé en profondeur. Un conseil chargé des menaces pour la santé mondiale doit être créé au niveau des chefs d'État afin d'entretenir et de stimuler l'empressement actuel à surmonter la pandémie. Ce conseil doit être assorti d'un mécanisme de financement en cas de pandémie qui devrait pouvoir débloquer au moins 10 milliards d'USD pour la préparation aux pandémies et, si nécessaire, jusqu'à 100 milliards d'USD avec un court préavis. L'Accélérateur ACT doit être transformé en un accord durable et l'OMS doit être encore renforcée. Enfin, le rapport demande la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le courant de l'année 2021 afin de parvenir à un accord sur la déclaration politique qui devra être adoptée en vue de ces réformes.

**Le Secrétaire général** a déclaré que la santé ne devait pas être un sujet politique. Les soins de santé sont un droit et non une faveur accordée par les gouvernements à leurs citoyens. Tous les États ont réchappé à la pandémie de COVID-19, mais de nombreuses personnes ont perdu la vie ou leurs moyens de subsistance, et la reprise doit être axée sur les personnes et non sur des idées abstraites. Les parlements sont devenus plus que jamais pertinents dans le contexte de la crise et ont prouvé leur capacité à défendre les droits des personnes. Il est clair que la période post-pandémie ne sera pas un retour au statu quo et qu'elle offre donc une occasion précieuse de mieux construire l'avenir. Le multilatéralisme est le moyen d'y parvenir, mais il doit évoluer en conséquence. Un nouveau type de multilatéralisme est nécessaire, au service des populations et avec les partenariats évoqués par les intervenants en son centre.

Lors du débat qui a suivi, les intervenants ont répondu à des questions posées par les délégations de ***l'Autriche, du Canada, des Émirats arabes unis, du Guyana et du Togo*** sur les sujets suivants : une éventuelle dérogation à l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pour les vaccins contre la COVID-19, l'éventuelle mise en œuvre d'un système fondé sur le capital naturel afin de reconnaître le lien entre la reprise économique et l'environnement, la lenteur du processus d'approbation des vaccins mis au point en Chine et en Russie, une suggestion que l'UIP fasse davantage pression pour que les vaccins soient distribués de manière plus équitable dans le monde, et le soutien aux petites et moyennes entreprises et aux jeunes entrepreneurs dans la phase de relance post-pandémie.

## 2. Participation

Des délégations des 133 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée\* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les cinq Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO) et Parlement arabe.

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire des pays de langue turcique (TURKPA), Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Association parlementaire du Commonwealth (APC), Forum des Parlements de la Conférence internationale sur la Région des Grands lacs (FP-CIRGL), Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA) ; iii) des associations politiques internationales : Internationale libérale (IL), Internationale socialiste ; et le Comité représentant l'Assemblée de l'Union du Myanmar (Pyidaungsu Hluttaw, CRPH).

Sur les 1 073 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 755 étaient parlementaires. Parmi eux, 52 étaient président(e)s de parlement, 38 vice-président(e)s, 288 étaient des femmes (38,1 %) et 193 des jeunes parlementaires (25,6 %).

Le chiffre de 38,1 % de femmes parmi les délégués (voir [page 80](#)) était un record. Le précédent record était de 32,9 % de femmes déléguées, qui a été atteint deux fois, en 2016 et 2018. En outre, 44 des 133 délégations (33,1 %) étaient équilibrées entre les sexes, c'est-à-dire qu'elles ne comprenaient pas moins de 40 % d'hommes ou de femmes (voir la liste à la [page 81](#)). Ce chiffre était en hausse par rapport aux 30 délégations équilibrées entre les sexes (20,1 %) de la 141<sup>e</sup> Assemblée. Sur les 133 délégations qui ont participé à l'Assemblée, 129 étaient composées d'au moins deux délégués. Parmi celles-ci, huit étaient composées exclusivement d'hommes (6,2 %) et deux étaient composées exclusivement de femmes (1,6 %). Cinq délégations ont été sanctionnées lors de la 142<sup>e</sup> Assemblée pour avoir été composées exclusivement de représentants du même sexe pendant deux Assemblées consécutives.

## 3. Plateforme d'événements en ligne

En janvier 2021, le Comité exécutif a décidé que – compte tenu de la pandémie de COVID-19 en cours – la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP se tiendrait en ligne. Le programme de l'Assemblée comprendrait des réunions des organes statutaires de l'UIP, l'adoption de résolutions, des débats interactifs, des présentations vidéo préenregistrées, des élections aux différents organes de l'UIP, ainsi que des prises de décisions par le Conseil directeur. À l'instar des réunions en présentiel de l'UIP, l'événement en ligne devait être accessible, inclusif et offrir une chance égale à tous les Membres de se faire entendre.

\* Pour la liste complète des Membres de l'UIP, voir [page 33](#).

Après avoir analysé les besoins des réunions, les contraintes budgétaires et les délais très courts, le Secrétariat a déterminé qu'une combinaison de plateformes constituerait la meilleure solution. Les plus petites réunions des comités de rédaction, des Bureaux et du Comité exécutif se sont déroulées sur Zoom. Les premières réunions des Commissions permanentes se sont tenues sur une plateforme d'interprétation simultanée (Interprefy). Les réunions plus nombreuses, réparties sur trois semaines en mai, ont eu lieu sur une plateforme d'événements en ligne créée spécialement pour la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP.

La plateforme d'événements en ligne sur mesure a permis aux participants inscrits de disposer d'un unique point d'accès en ligne à la 142<sup>e</sup> Assemblée. Les parlementaires et les orateurs invités ont pu prendre part aux réunions WebEx, où ils ont pu prendre la parole, utiliser la fonction de messagerie instantanée et écouter les débats dans la langue de leur choix. Les délégués sans droit de parole ont suivi les séances en direct via la plateforme, où l'interprétation était également disponible. Celle-ci comportait une section vidéo à la demande avec des enregistrements de toutes les séances, ainsi qu'une page Programme. La section Documents comprenait les CV et les vidéos des candidats aux postes vacants dans les différents organes de l'UIP.

La facilité d'accès pour l'utilisateur, la centralisation de toutes les informations connexes, l'intégration avec les divers autres outils utilisés par l'UIP, tels que l'application Assemblée et WhatsApp, ainsi que la diversité des options de diffusion du contenu ont fait de la plateforme le lieu de rendez-vous idéal pour la 142<sup>e</sup> Assemblée. Les statistiques de la plateforme ont montré que les Membres de l'UIP ont adopté sans réserve l'expérience en ligne. Pendant la semaine de l'Assemblée elle-même, plus de 300 parlementaires de plus de 110 parlements se sont connectés quotidiennement aux séances WebEx, et 800 autres délégués ont suivi les débats en direct.

#### 4. Débat interactif

Le Président de l'UIP a lancé le débat interactif sur le thème général de l'Assemblée, *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*, et a invité les présidentes nouvellement élues du Bureau des femmes parlementaires et du Conseil du Forum des jeunes parlementaires à prendre la parole.

**Mme Lesia Vasylenko (Ukraine), Présidente du Bureau des femmes parlementaires**, a tracé les grandes lignes des délibérations du Bureau et du Forum des femmes parlementaires sur une reprise post-COVID-19 sensible au genre, dont elle a fait ressortir quatre points principaux. Premièrement, les parlements doivent s'efforcer de parvenir à la parité complète dans le processus décisionnel et veiller à cet effet à ce que les postes de responsabilité soient occupés équitablement par des hommes et des femmes aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, dans le but d'établir un programme de relance ambitieux, sensible au genre et respectueux de l'environnement.

Deuxièmement, il faut remédier aux inégalités entre les sexes qui existent au niveau économique – lesquelles ont été exposées par la pandémie – par la mise en place de plans de protection sociale plus efficaces, de services de garde d'enfants abordables et d'un soutien résolu à l'économie des soins.

Troisièmement, les parlements doivent redoubler d'efforts pour prévenir et combattre la "pandémie de l'ombre", c'est-à-dire l'augmentation de la violence faite aux femmes, y compris en ligne.

Enfin, les parlements doivent montrer la voie en étant eux-mêmes particulièrement sensibles au genre, en tant qu'enclave où les femmes ont une place à part entière, caractérisée par des politiques qui tiennent compte des contraintes de la vie de famille et qui ne tolèrent pas le harcèlement, exempte de stéréotypes et où chaque politique est analysée dans une perspective de genre.

**Mme Sahar Albazar (Égypte), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires**, a fait état des derniers travaux du Forum des jeunes parlementaires et a évoqué en particulier la campagne intitulée "OUI à plus de jeunes au parlement !", lancée récemment par l'UIP.

Dans l'optique d'une reprise post-pandémie qui réponde aux besoins des jeunes, le Forum a appelé les parlementaires à encourager une augmentation des investissements dans l'éducation pour que personne ne soit laissé de côté, à suivre de plus près et accroître l'accès des jeunes aux services de santé, notamment dans les domaines de la santé mentale et de la santé sexuelle, et à investir davantage dans l'emploi, l'accès au crédit et des filets de sécurité sociale plus efficaces pour les jeunes.

Pour garantir une reprise efficace, unifiée et résiliente, les besoins et les intérêts de la jeune génération doivent impérativement figurer au premier plan des efforts mis en œuvre.

Le débat qui a suivi a été enrichi des contributions de 56 législateurs de Parlements membres, dont 16 présidents de parlement et 2 jeunes parlementaires, ainsi que du président d'un Membre associé. De plus, 13 Parlements membres et un Membre associé se sont exprimés par l'intermédiaire de messages vidéo préenregistrés. Tous les [discours et déclarations](#) qui ont été transmis au Secrétariat de l'UIP, pour l'Assemblée et les Commissions permanentes, ont été mis à disposition sur le site web de l'UIP.

## 5. Débats et décisions des Commissions permanentes

### a) Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux séances en ligne, les 26 avril et 17 mai, sous la conduite de son président, M. J.I. Echániz (Espagne).

Lors de sa première séance, la Commission a débattu, sous l'angle de la paix et de la sécurité, sur le thème général de la 142<sup>e</sup> Assemblée : *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements* afin de contribuer à l'élaboration de la déclaration finale de l'événement. Après avoir entendu l'orateur principal, M. O. Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, 17 parlementaires de 16 Parlements membres de l'UIP ont pris la parole pour exprimer leur point de vue. Durant la séance, deux vidéos ont été diffusées : l'une sur le travail effectué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) durant la pandémie de COVID-19 et la seconde sur les femmes, la paix et la sécurité, afin de célébrer les 20 ans de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

La résolution *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences* ne pouvait être négociée en plénière du fait des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Conformément au Règlement spécial relatif au déroulement des sessions en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes de l'UIP, sa finalisation a été confiée à un comité de rédaction, qui s'est réuni le 22 avril 2021. Ce comité de rédaction, composé de parlementaires nommés par les groupes géopolitiques, le Forum des femmes parlementaires et le Forum des jeunes parlementaires, et des co-rapporteurs, a examiné les 130 propositions d'amendement au projet de résolution présentées par 16 Parlements membres. Quarante-cinq pour cent des amendements reçus dans les délais et de nombreux sous-amendements ont été approuvés. La version revue par le comité de rédaction a par la suite été partagée avec l'ensemble des Parlements membres pour adoption dans le cadre de la procédure d'approbation tacite.

Lors de sa seconde séance, la Commission a pris connaissance du résultat de la procédure d'adoption tacite concernant la résolution et a pris note que la résolution était considérée comme adoptée. Elle a aussi été informée des réserves exprimées sur l'ensemble de la résolution par l'Inde et la Turquie, et sur divers alinéas et paragraphes par la Chine, la Hongrie, le Nicaragua, la Pologne, la République tchèque et la Thaïlande. Un court débat, permettant aux Membres de faire valoir leur position sur la résolution ou d'exprimer de quelle manière ils comptaient la mettre en œuvre, a par la suite été organisé. Lancé par Mme C. Roth (Allemagne), co-rapporteuse de la résolution, le débat a permis à 10 parlementaires de prendre la parole. L'après-midi du 27 mai, la résolution examinée par la Commission a été présentée à l'Assemblée réunie en plénière, qui l'a adoptée par consensus.

Le Bureau de la Commission s'est réuni le 13 avril pour discuter du prochain thème d'étude et du programme de travail de la Commission. En se fondant sur les propositions préparées par le Secrétariat en l'absence de propositions de thème d'étude soumises par les Parlements membres, le Bureau a proposé à l'unanimité que le prochain thème d'étude de la Commission soit le suivant : *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*. Ce thème d'étude, soumis aux Membres pour adoption dans le cadre de la procédure d'approbation tacite, n'a fait l'objet d'aucune objection. Le Président en a informé la Commission lors de sa dernière séance et a mentionné que Mme C. Widegren (Suède) s'était proposée comme co-rapporteuse. Il a ajouté que la désignation des autres co-rapporteurs serait laissée à l'appréciation du Président de l'UIP, conformément au Règlement des Commissions permanentes. Lors de sa séance plénière du 27 mai, l'Assemblée a pris note du choix du thème d'étude, qui fera l'objet d'une résolution lors de la 144<sup>e</sup> Assemblée, ainsi que du choix d'un co-rapporteur.

Lors de sa dernière séance, la Commission a également approuvé son programme de travail pour la 143<sup>e</sup> Assemblée sur proposition du Bureau. Elle est convenue d'axer ses travaux sur les activités suivantes : une audition d'experts sur le thème de sa prochaine résolution et deux réunions-débat. La première réunion-débat portera sur le rôle du parlement dans la lutte contre les risques de détournement dans les transferts d'armes, et la seconde sur l'application des concepts de sécurité traditionnelle et de sécurité humaine dans l'évaluation des menaces sécuritaires afin de concevoir des solutions pour promouvoir la paix dans le monde.

Une présentation du processus de révision de la Stratégie quinquennale de l'UIP a conclu les travaux de la Commission. Les membres de la Commission ont notamment été informés des différents moyens d'y participer à leur disposition. Lors de la clôture, la vidéo présentant le travail effectué par l'AIEA durant la pandémie de COVID-19 a de nouveau été diffusée.

b) Commission permanente du développement durable

La Commission permanente du développement durable s'est réunie le 27 avril et le 18 mai, sous la conduite de sa Présidente, Mme V. Muzenda Tsitsi (Zimbabwe). La première séance s'est concentrée sur le thème général de l'Assemblée, *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*. Cette séance a été organisée conjointement avec la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, dont le [rapport](#) présente le détail du débat.

En raison des impératifs liés à la tenue en ligne des séances, le projet de résolution intitulé *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables* a été révisé par un comité de rédaction. Ce comité était composé de parlementaires nommés par les groupes géopolitiques, des représentants du Forum des femmes parlementaires et du Forum des jeunes parlementaires, et des co-rapporteurs, Mme S. Dinică (Roumanie) et M. A. Gryffroy (Belgique). Le comité a examiné 88 amendements au projet de résolution présentés par 12 Parlements membres. Le projet de résolution révisé a été transmis aux Membres pour adoption dans le cadre de la procédure d'approbation tacite, lors de laquelle les Parlements de l'Inde et du Nicaragua ont exprimé des réserves sur le texte.

Lors de sa deuxième séance, la Commission a pris note du fait que la résolution avait été adoptée conformément à la procédure écrite d'approbation tacite. Elle a également pris note des réserves exprimées. La Commission a tenu un débat sur le thème *Comment la résolution de l'UIP peut-elle inspirer et guider le travail et les mesures parlementaires en matière de numérisation et d'économie circulaire ?* Des représentants de huit parlements ont pris la parole, soulignant la pertinence de la résolution et la nécessité pour les pays d'intensifier leurs efforts en matière de numérisation et de promotion de l'économie circulaire. Les intervenants ont également relevé que la protection de la vie privée ainsi que d'autres enjeux liés aux technologies et aux droits de l'homme étaient de plus en plus importants et que ces éléments devraient être pris en compte dans la suite des travaux.

La Commission a approuvé les 10 nominations reçues des groupes géopolitiques pour les postes vacants au Bureau. Elle a également approuvé un deuxième mandat pour les membres du Bureau de l'Arménie, du Pakistan, des Pays-Bas et de la Thaïlande, et a pris note du fait que les membres de l'Iraq et du Maroc n'ont pas souhaité s'acquitter d'un second mandat.

La Commission a approuvé le thème de la prochaine résolution, à savoir *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*. La Commission a également approuvé la nomination de M. S. Patra (Inde) et de Mme H. Järvinen (Finlande) comme co-rapporteurs. Enfin, la Commission a approuvé un plan de travail pour la prochaine Assemblée, qui prévoit un débat sur le thème de la prochaine résolution ainsi qu'une réunion-débat sur le thème *L'impact des changements climatiques sur les ressources naturelles : Comment les parlements peuvent-ils veiller à ce que l'eau soit accessible et disponible pour tous ?*

À la fin de la séance, Mme F. Martonffy (consultante) a informé les membres des préparatifs en cours pour la prochaine Stratégie de l'UIP.

c) Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a tenu deux séances durant la période précédant la 142<sup>e</sup> Assemblée.

Le 28 avril, la Commission a examiné l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la démocratie et les droits de l'homme, ainsi que sur le fonctionnement des parlements. Le 18 mai, la Commission a tenu un débat préparatoire sur le thème de la prochaine résolution, *La législation dans le monde en matière de*

*lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne*. Elle a nommé un troisième co-rapporteur pour la résolution, M. P. Limjaroenrat (Thaïlande), les deux autres co-rapporteuses, Mme A. Gerken (Pays-Bas) et Mme J. Oduol (Kenya), ayant été nommés à la 141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP.

Lors de sa dernière séance, le 18 mai, la Commission a élu plusieurs nouveaux membres à son Bureau, sur la base des nominations faites par les groupes géopolitiques.

#### d) Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies s'est réunie deux fois en ligne, les 27 et 29 avril. La première séance, organisée conjointement avec la Commission permanente du développement durable, a porté sur le thème général de l'Assemblée. Pendant la seconde séance, les membres de la Commission ont examiné les enseignements à tirer de la Déclaration publiée au terme de la réunion de haut niveau qui s'est tenue en septembre 2020 pour célébrer le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU (ONU75).

La séance du 27 avril a réuni un grand nombre de parlementaires : 75 en tant que participants et plus de 150 en tant qu'observateurs. Trois messages clés sont ressortis de la réunion : la reprise post-COVID-19 doit déboucher sur des changements systémiques ; les économies vertes, les économies circulaires et les économies des soins sont essentielles sur la voie du développement durable, la santé étant la clé de la véritable prospérité ; et la pandémie de COVID-19 a mis au jour des lacunes de gouvernance et des inégalités profondes à l'intérieur de nombreux pays et entre eux. Les inégalités dans l'accès aux vaccins touchent tous les habitants de la planète, et non seulement ceux des pays pauvres.

La séance du 29 avril a rassemblé 45 parlementaires ainsi que trois ambassadeurs influents des Nations Unies et un représentant du Secrétaire général de l'ONU. Les participants ont pris part à une enquête sur des éléments clés de la Déclaration ONU75 intitulée *Notre programme commun*. Il a été relevé que des approches multilatérales étaient nécessaires pour répondre à la pandémie et faire face à des menaces urgentes comme les changements climatiques. C'est seulement en s'attaquant activement aux problèmes sur le terrain que l'on parviendra à rétablir la confiance des gens dans leurs gouvernements et dans le système multilatéral.

## 6. Clôture de l'Assemblée

Lors de la deuxième et dernière séance de l'Assemblée, le 27 mai, le Président de l'UIP a dit en guise de conclusion que le document final sur le thème général, *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*, appelait explicitement les parlementaires à œuvrer pour un avenir qui ne laisserait personne de côté. Ce document constitue une preuve concrète du succès de l'Assemblée en ligne, en dépit des difficultés posées par la pandémie de COVID-19. Les parlementaires ont réussi à exploiter au mieux cette opportunité sans précédent d'examiner des questions importantes, de trouver des solutions et de parvenir à un consensus sur des mesures concrètes pour l'avenir.

**M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire**, a récapitulé les différentes questions abordées dans le document final, qui, selon lui, restitue fidèlement les points discutés lors du débat interactif et des réunions des Commissions permanentes, du Forum des femmes parlementaires et du Forum des jeunes parlementaires.

L'Assemblée a fait sien à l'unanimité le document final.

Le Secrétaire général s'est dit personnellement satisfait du déroulement de l'Assemblée en ligne, qui, selon lui, a montré la capacité de l'UIP à s'adapter et à modifier son mode de fonctionnement face à la pandémie de COVID-19. Il a remercié le Président de l'UIP et tous les participants pour leurs contributions, qui éclaireront l'actuelle révision de la Stratégie quinquennale de l'UIP.

Dans son allocution de clôture, le Président a remercié les Parlements membres d'avoir approuvé le Règlement spécial, sans quoi cette Assemblée et ses réunions connexes n'auraient pas pu se tenir en ligne. La 142<sup>e</sup> Assemblée a été une occasion importante pour les parlementaires de montrer au monde le travail acharné qu'ils ont mené pour lutter contre la pandémie de COVID-19, relancer l'économie et pousser leurs gouvernements à prendre les mesures adéquates pour construire un avenir meilleur pour tous. Ces efforts doivent se poursuivre et l'UIP organisera à cet effet, au cours des prochains mois, de nombreuses autres réunions et manifestations en ligne. Il a exprimé l'espoir que les délégations seraient aussi nombreuses que possible à pouvoir se déplacer à Vienne en septembre 2021 pour participer au volet en présentiel de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement.

La séance s'est terminée par la projection d'un message vidéo de **M. Wolfgang Sobotka, Président du Conseil national de l'Autriche**, qui a invité les délégués au volet en présentiel de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement.

Le Président de l'UIP a remercié une nouvelle fois tous les participants pour leur soutien et leur engagement, et a déclaré la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP close.

## 207<sup>e</sup> session du Conseil directeur

### 1. Adoption du Règlement spécial relatif au déroulement des sessions en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes

En janvier 2021, le Comité exécutif a créé un groupe de travail chargé de préparer un règlement spécial pour la conduite de sessions en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes (pour la 142<sup>e</sup> Assemblée et les autres Assemblées susceptibles d'être tenues en ligne ultérieurement), en s'appuyant principalement sur le Règlement spécial adopté pour la session en ligne du Conseil directeur de novembre 2020. Ce Règlement spécial – préparé par le Secrétariat de l'UIP avec le concours d'un conseiller juridique indépendant, M. G.L. Burci, professeur à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève – a été approuvé par le Comité exécutif en mars 2021.

Après cette approbation, le Comité exécutif a soumis le Règlement spécial aux Parlements membres. Aucun de ceux-ci n'ayant exprimé d'objections au Règlement spécial dans les délais impartis, il a été conclu que le Règlement spécial bénéficiait d'un large soutien, le Comité exécutif a considéré qu'il était adopté et l'a soumis au Conseil directeur.

Le Conseil a donc prononcé l'adoption officielle du Règlement spécial relatif au déroulement des sessions en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes (voir [page 61](#)).

### 2. Vision du Président de l'UIP et rapport sur ses activités depuis la 206<sup>e</sup> session du Conseil directeur

Le Conseil directeur a pris note des activités du nouveau Président, M. D. Pacheco, depuis son élection en novembre 2020 et de sa vision pour l'avenir.

Le Président a insisté sur la nécessité de travailler en collaboration pour assurer la réussite de la mise en œuvre des activités de l'UIP et s'est dit convaincu de l'importance déterminante de l'inclusivité en la matière. Il s'est donc prononcé pour une plus large implication des groupes géopolitiques dans les activités de l'UIP de manière à rendre l'Organisation plus inclusive, tous les Membres de l'UIP et leurs contributions respectives ayant une importance égale.

Le Président a articulé sa vision autour des points suivants : consolidation des principes de bonne gouvernance, renforcement de la visibilité de l'UIP et de sa place en tant que partie prenante de la sphère internationale, renforcement des principes de la démocratie et des droits de l'homme dans toutes les régions géographiques, promotion de l'égalité des sexes et de la participation des jeunes en politique, et recherche de l'universalité de l'UIP.

Le Président, dont les activités se sont appuyées sur cette vision, a participé à 61 réunions et effectué 6 visites officielles pendant les 6 mois qui ont suivi son élection en novembre 2020, malgré les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19. Le Président a salué l'environnement constructif mis en place par le Secrétaire général et son équipe pour l'épauler dans la conduite de ses activités.

Les représentants des délégations ont ensuite pris la parole pour exprimer leur accord avec les valeurs se dégageant de la vision du Président et salué les efforts qu'il déployait pour donner un nouvel élan à l'Organisation. Ils se sont engagés à soutenir la mise en œuvre des initiatives qu'il prendrait pendant son mandat sur fond d'intensification des problèmes provoqués par la pandémie de COVID-19. Les membres du Conseil directeur ont invité le Président à exposer sa vision aux parlements nationaux à l'occasion de nouvelles visites régionales.

Sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil directeur a approuvé la création du Prix Cremer-Passy, conçu comme une motivation et une reconnaissance symbolique d'actions significatives accomplies par des parlementaires en faveur des citoyens.

### **3. Rapport d'impact annuel présenté par le Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2020**

Le Conseil directeur a pris note du [Rapport d'impact annuel](#) du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2020. Cette année a donné lieu à une transition en douceur avec le changement du Président de l'UIP et a été caractérisée par la tenue en ligne de nombreuses réunions en raison des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19.

Le Conseil directeur a accueilli favorablement les outils spécialement élaborés par le Secrétariat pour faire face aux problèmes liés à la pandémie qui se sont avérés particulièrement aigus dans plusieurs domaines. Il s'agit de lignes directrices sur la violence faite aux femmes, laquelle a augmenté pendant la pandémie, et d'une note d'orientation pour les parlements sur les répercussions de la COVID-19 sur les droits de l'homme.

Dans le même esprit, le Conseil directeur a salué les efforts croissants déployés par l'UIP à l'appui du dialogue, efforts qui se sont avérés particulièrement utiles dans le traitement des problèmes mondiaux et la recherche de solutions durables, notamment dans le but de favoriser la résilience dans la période post-COVID-19.

Le Conseil directeur a également entériné plusieurs recommandations du Comité exécutif qui avaient déjà fait l'objet d'une procédure écrite d'approbation tacite et portaient sur les sujets suivants :

- nouveaux protocoles d'accord avec des institutions spécialisées des Nations Unies, à savoir le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ;
- le mandat et les modalités de fonctionnement du nouveau Groupe de travail sur la science et la technologie de l'UIP ;
- le rapport d'un consultant indépendant sur une Stratégie globale en matière de transparence, de reddition de comptes et d'ouverture pour l'UIP. Le Conseil directeur a donné au Secrétaire général le feu vert pour lancer la mise en œuvre des principales recommandations du rapport.

Le Conseil directeur s'est déclaré favorable à la poursuite de la promotion de la coopération entre les deux organisations indissociablement liées que sont l'UIP et l'ONU, afin de donner une perspective parlementaire aux débats sur les questions d'ordre mondial.

Le Conseil directeur a été informé de l'avancement de la feuille de route pour la révision de la Stratégie de l'UIP pour la période 2022-2026. L'engagement prioritaire des parlements étant de défendre les intérêts des citoyens, les membres du Conseil directeur se sont accordés sur le fait que ceux-ci devaient être placés au centre de la Stratégie et que, par ailleurs, toutes les dispositions devaient être prises pour que la Stratégie soit prête et puisse être approuvée, comme prévu, à l'Assemblée de novembre 2021. Il a été indiqué que ces dispositions comprenaient en particulier la contribution des parlementaires à ce processus par le biais des réponses à une enquête récemment publiée.

Le Conseil directeur a exprimé sa gratitude au Secrétaire général et à son équipe pour leur précieux concours à la conduite de ce processus.

Le Conseil directeur a reconnu et salué la grande résilience dont l'UIP et son Secrétariat ont fait preuve malgré les circonstances difficiles de l'année 2020. Il s'est réjoui de l'étroite collaboration entre le Président et le Secrétaire général de l'UIP, signe d'un bon climat de travail au sommet de l'Organisation, et les a encouragés à poursuivre en ce sens.

Le Conseil directeur a également rendu hommage au personnel du Secrétariat, saluant les efforts qu'il a déployés sans relâche pour assurer la continuité des activités, en particulier pendant la difficile période de la pandémie.

#### 4. Élections au Comité exécutif et aux autres organes de l'UIP

Le Conseil directeur a procédé à diverses élections lors de sa 207<sup>e</sup> session.

Il a, d'abord, élu au Comité exécutif M. Ali Rashed Al Noaymi (Émirats arabes unis), du Groupe arabe, pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en avril 2025.

Il a ensuite approuvé les nominations proposées par les groupes géopolitiques pour les autres organes, comme indiqué dans le document CL/207/6-R.1.

Le Conseil directeur a ensuite procédé à une série de votes pour l'élection des membres du Comité des droits de l'homme des parlementaires et du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, lesquels ont été élus à titre individuel, dans le respect des exigences habituelles en matière de parité femmes-hommes.

Ont été élus :

- a) Au Comité des droits de l'homme des parlementaires :
  - M. S. Cogolati (Belgique)
  - M. S. Spengemann (Canada)
  - Mme L. Quartapelle (Italie)
  - Mme C. Urbano de Sousa (Portugal)
  - M. B. Mbuku Laka (République démocratique du Congo)
  - Mme C. Asiain Pereira (Uruguay)
  
- b) Au Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient :
  - M. G. Migliore (Italie) et
  - Mme R. Kavakci Kan (Turquie), élue sans opposition en tant que seule femme parlementaire parmi les candidats.

#### 5. Résultats financiers de 2020

Le Conseil directeur a examiné le rapport financier et les états financiers audités de 2020. Les états financiers ont été préparés en totale conformité avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et les comptes de l'UIP et de la Caisse de prévoyance fermée ont été consolidés pour établir un seul ensemble d'états financiers.

Les résultats financiers de 2020 ont été présentés par Mme C. Widegren (Suède), Présidente du Sous-Comité des finances. Celle-ci a indiqué que le nouveau vérificateur extérieur lui avait déclaré que les états financiers étaient exacts et qu'il avait reçu un soutien constant de la part du service financier de l'UIP. La vérification a été effectuée à distance, hors site, en raison des restrictions de déplacement. Les vérificateurs ont jugé que l'UIP était une organisation saine dotée de solides moyens de contrôle internes. Pendant l'année sous revue, l'actif net a augmenté de 1,7 million de CHF, augmentation imputable à l'annulation ou au report des réunions en présentiel causés par la pandémie de COVID-19. Le rendement des investissements s'est avéré positif en fin d'année 2020, après avoir connu une période difficile, et a continué à grimper en 2021. Fin 2020, le fonds de roulement se situait à 96 pour cent de son niveau cible.

Les contributions volontaires et les dépenses qui y sont liées sont restées stables, de nouveaux pays et partenaires apportant désormais leur soutien à l'UIP. La Présidente du Sous-Comité a souligné que les trois quarts des contributions de 2021 avaient déjà été payées et a remercié les Membres pour leur engagement en dépit de la crise mondiale. Elle a toutefois observé que le nombre de Membres présentant des arriérés de contribution avait augmenté et que douze Membres étaient actuellement exposés à une possible suspension de leurs droits qui pourrait intervenir plus tard dans l'année. Elle a ajouté qu'il incombait aux organes de l'UIP d'œuvrer ensemble pour éviter ce type de situation.

M. A. Gryffroy (Belgique) a présenté le rapport du vérificateur interne. Il a fait part de son opinion sur les comptes, à savoir que ceux-ci reflétaient fidèlement la situation financière de l'UIP au 31 décembre 2020 et étaient conformes à toutes les normes et règles en vigueur. Il a précisé que le vérificateur extérieur n'avait formulé aucune réserve sur les états financiers dont il avait noté la bonne qualité et avait confirmé que les recommandations précédentes avaient toutes été mises en œuvre. Deux nouvelles recommandations ont été formulées, la première appelant à poursuivre l'ajustement du

cadre d'évaluation des risques en fonction du contexte de la COVID-19 et la seconde à adapter le format de la note 15 pour que celle-ci suive de plus près le document de budget. Il a indiqué que le résultat global de l'année 2020 serait porté aux réserves de l'UIP, ajoutant que la gestion financière de l'UIP avait un solide fondement constitué de mesures de contrôle interne et que sa situation financière était saine.

Le Secrétaire général a complété ces rapports par un résumé de la mobilisation des fonds volontaires au bénéfice de la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP. Il a souligné que la base des contributions volontaires était solide et que de nouveaux partenaires avaient proposé leur appui.

Plusieurs participants ont exprimé des commentaires et félicité le Sous-Comité des finances et le Secrétariat pour les excellents résultats enregistrés et pour la solidité et l'efficacité de la gestion financière. Le souci de transparence et de responsabilité dont témoignent les processus financiers de l'UIP a également été salué.

Le Conseil directeur a approuvé l'administration financière du Secrétaire général de l'UIP ainsi que les résultats financiers de 2020.

## 6. Questions relatives aux Membres de l'UIP

Le Conseil directeur a été informé des efforts déployés par le Président et le Secrétaire général pour atteindre l'objectif d'universalité de l'UIP, ce qui passe notamment par le retour du Congrès des États-Unis. Les membres du Conseil ont toutefois observé qu'il incombait aux Parlements membres et aux groupes géopolitiques de prendre les mesures appropriées – en s'appuyant sur leurs relations avec les dirigeants des parlements non membres – pour obtenir une augmentation du nombre de Membres. Dans cette optique, le Conseil directeur a salué les efforts de M. N. Manzoor, Président de l'Assemblée nationale du Guyana, et du Secrétariat du GRULAC visant à sensibiliser les parlements non membres des Caraïbes. Il s'est également félicité de l'action de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour encourager les parlements non membres du Pacifique à rejoindre l'UIP.

Au vu des circonstances exceptionnelles qui ont empêché le Mali et le Zimbabwe de régler leurs arriérés, le Conseil directeur a autorisé ces deux pays à participer à la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP en conservant intégralement leurs droits.

Le Conseil a été informé de la situation de certains parlements et a entériné les recommandations formulées à leur sujet par le Comité exécutif, comme indiqué ci-dessous.

S'agissant du Yémen, le Conseil directeur a entériné la recommandation du Comité exécutif de reconnaître le Parlement de Seyoun comme représentant du Yémen à l'UIP, au vu de la reconnaissance par l'ONU du gouvernement avec lequel il était aligné. Il a encouragé le Comité des droits de l'homme des parlementaires à poursuivre son examen des cas des parlementaires yéménites. Il a chargé le Secrétaire général d'aider le Parlement de Seyoun à accéder à un statut de parlement à part entière.

Le Conseil directeur a entériné la recommandation du Comité exécutif de reporter toute prise de décision quant à la qualité de Membre du Venezuela jusqu'à l'Assemblée suivante, puisqu'à cette date il disposerait d'un rapport comprenant des informations de première main recueillies par une mission de l'UIP dans ce pays.

Le Conseil directeur a exprimé sa préoccupation quant à la situation politique du Myanmar. Il a entériné la recommandation du Comité exécutif d'inviter, en signe de solidarité avec le peuple du Myanmar, le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (Assemblée de l'Union) en qualité d'observateur à l'Assemblée de l'UIP. Il a chargé le Secrétaire général de continuer à suivre l'évolution de la situation.

Le Conseil directeur a entériné la recommandation du Comité exécutif de retirer la Thaïlande et le Burundi de sa liste des pays dont la situation est préoccupante, compte tenu des évolutions positives observées dans ces pays, mais a recommandé de poursuivre un étroit travail de collaboration avec les deux parlements concernés et de leur apporter une assistance technique.

## 7. Prochaines réunions interparlementaires

Le Conseil a approuvé la liste des réunions à venir et des autres activités devant être financées sur le budget ordinaire de l'UIP ou par des sources extérieures (voir [page 82](#)).

Le Conseil a entériné la recommandation du Comité exécutif portant sur la requête du Parlement du Rwanda de report à octobre 2022 de l'Assemblée de l'UIP initialement prévue à Kigali en novembre 2021, dans la mesure où il n'est pas sûr qu'il soit possible d'organiser une Assemblée en présentiel à cette date en raison de la pandémie de COVID-19. De ce fait, le Conseil directeur a demandé au Secrétaire général de proposer dès que possible des solutions de remplacement pour la tenue de la 143<sup>e</sup> Assemblée à l'automne 2021.

Au vu de l'incertitude persistante due à la pandémie, et considérant les avantages des réunions en présentiel, le Conseil directeur a chargé le Secrétaire général d'étudier plus avant les possibilités de tenue de réunions en mode hybride.

Le Conseil directeur a entériné la recommandation du Comité exécutif de tenir la 144<sup>e</sup> Assemblée en Indonésie du 20 au 24 mars 2022.

## 8. Rapports des organes pléniers et comités spécialisés

Le Conseil directeur a pris note des rapports sur les activités du [Forum des femmes parlementaires](#), du Comité des droits de l'homme des parlementaires, du [Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient](#), du [Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire](#), ainsi que du [Groupe consultatif sur la santé](#), du [Forum des jeunes parlementaires de l'UIP](#) et du [Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent](#).

Le Conseil a approuvé la [déclaration sur l'action parlementaire pour mettre fin à l'apatridie](#) du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, la [déclaration à l'occasion de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida de 2021](#) du Groupe consultatif sur la santé, et la [déclaration sur le Yémen](#) du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (voir [page 59](#), [56](#) et [page 60](#)).

Le Conseil a approuvé les [huit décisions](#) concernant les 152 parlementaires présentées par le Comité des droits de l'homme des parlementaires. Il a pris acte des réserves exprimées par les délégations de l'Égypte, de la Turquie et du Zimbabwe quant aux cas relevant de leurs pays respectifs ainsi que des commentaires de la Palestine sur les cas la concernant.

# 285<sup>e</sup> session du Comité exécutif

## 1. Débats et décisions

Le Comité exécutif a tenu sa 285<sup>e</sup> session en ligne sur sept séances, respectivement les 18 et 22 janvier, 8 février, 22 mars, 9 et 19 avril, et 19 et 20 mai 2021.

Le Président de l'UIP a conduit les séances et les membres suivants y ont participé à au moins l'une de ces séances :

M. D. McGuinty (Canada), M. J.P. Letelier (Chili), M. Chen Guomin (Chine), Mme E. Anyakun (Ouganda), M. A. Saidov (Ouzbékistan), M. R. Rabbani (Pakistan), Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), M. M. Grujic (Serbie), Mme C. Widegren (Suède), Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse), M. G. Gali Ngothé (Tchad), Mme P. Krairiksh (Thaïlande), Mme B. Argimón (Uruguay), M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe), Mme S. Kihika (Kenya) en sa qualité de Présidente du Bureau des femmes parlementaires, et M. M. Bouva (Suriname) en sa qualité de Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires. M. A. Abdel Aal (Égypte) était absent.

Le Secrétaire général a participé à toutes les séances, assisté par des membres du personnel du Secrétariat le cas échéant. Mme F. Martonffy (Consultante pour la Stratégie de l'UIP) a assisté à la séance du 19 avril.

Le Comité exécutif a pris note d'un rapport du Président sur sa vision pour l'UIP, relevant en particulier qu'il espérait que l'Organisation pourrait tenir une Assemblée en ligne au premier semestre de 2021, renforcer sa visibilité, resserrer les liens avec l'ONU et réaliser son objectif d'universalité.

Les membres du Comité exécutif ont souscrit à la vision du Président et se sont engagés à la soutenir. Ils ont recommandé à l'UIP de continuer à promouvoir et à faire évoluer ses valeurs fondamentales, notamment la paix, la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes, le multilatéralisme et la réalisation des ODD. Ils ont suggéré au Secrétariat d'élaborer un programme des réunions pour les groupes géopolitiques et les Commissions permanentes, même si une Assemblée au complet ne pouvait pas avoir lieu, car il est important de faire participer les parlementaires aux niveaux local et régional en vue de faire connaître l'action de l'UIP.

Le Comité exécutif a estimé que, compte tenu de la vision du Président, l'UIP devait adopter une approche centrée sur les personnes, rentable et axée sur les résultats. Dans cette optique, il a suggéré à l'UIP de jouer un rôle de premier plan dans : la lutte contre la pandémie de COVID-19 en mobilisant toutes les ressources en faveur d'une riposte ciblée et fondée sur la science, et en renforçant la solidarité et la coopération internationales ; la promotion de la paix et du développement ; la prise en compte des besoins des pays en développement, notamment des pays africains ; et la transformation de la diversité du monde en une source constante d'inspiration pour le progrès humain. La vision de l'Organisation doit être digne de la confiance du peuple, tandis que toutes les parties prenantes collaborent telle une équipe.

Le Comité exécutif a été informé des projets concernant la tenue de la 142<sup>e</sup> Assemblée en ligne et a convoqué un groupe de travail chargé d'examiner les règles de procédure spéciales pour les séances de l'Assemblée et des Commissions permanentes en ligne. Le Comité exécutif a accueilli favorablement et approfondi les propositions présentées par le Président du Groupe de travail, M. Mudenda, Président du Parlement du Zimbabwe. Le Comité exécutif a ensuite approuvé le Règlement spécial et recommandé de le soumettre aux Parlements membres pour approbation par la procédure d'approbation tacite par écrit.

Le 22 janvier, le Comité exécutif a approuvé une feuille de route pour la mise à jour de la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026 et, le 19 avril, il a tenu un débat approfondi afin de recueillir les contributions des membres à ce processus.

Le Comité exécutif a examiné et approuvé un protocole d'accord entre l'UIP et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Le Comité exécutif a approuvé les termes de référence proposés pour le Groupe de travail sur la science et la technologie.

Le Comité exécutif a approuvé une proposition du Président visant à instituer le Prix Cremer-Passy, qui sera décerné chaque année à un parlementaire ou à un groupe de parlementaires ayant apporté une contribution exceptionnelle à la défense et à la promotion des objectifs de l'UIP ainsi qu'à ceux ayant contribué à un monde plus uni, plus juste, plus sûr, plus durable et plus équitable. Le Comité exécutif a approuvé les règles et modalités proposées pour le prix et les a soumises au Conseil directeur.

Le Comité exécutif a discuté de la liste des futures réunions interparlementaires et pris note des difficultés rencontrées pour l'organisation de la 143<sup>e</sup> Assemblée à Kigali (Rwanda) en novembre 2021, en raison de la pandémie de COVID-19 en cours. Il a souhaité qu'une Assemblée hybride se tienne à l'automne 2021 si l'Assemblée de Kigali ne pouvait se dérouler comme prévu.

Le Comité exécutif a examiné le Rapport d'impact 2020 et entendu un rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation. Le Comité exécutif a félicité le Secrétaire général et le Secrétariat pour une année réussie, en particulier dans les circonstances difficiles de la pandémie.

## **2. Questions relatives aux Membres de l'UIP et à la situation de certains parlements**

Le Secrétaire général a présenté la note sur la situation de l'universalité telle qu'elle se présente à ce jour. Cette note se veut un appel à une action plus énergique non seulement de la part du Comité exécutif, mais aussi du Conseil directeur et de l'ensemble des Membres. L'universalité ne doit pas exister seulement en termes de nombre mais aussi en termes de qualité, à savoir de participation active aux travaux de l'Organisation.

L'UIP a connu une augmentation considérable de ses Membres ces dernières années, leur nombre étant passé de 155 à 179 depuis 2010. Cette augmentation peut être attribuée au fait que l'UIP est considérée comme de plus en plus pertinente par les parlements à l'échelle mondiale. Néanmoins, il est

important d'accroître encore le nombre de Membres et d'englober la totalité des parlements du monde. Sur les 193 États membres de l'ONU, il en manque 14 à l'UIP. Parmi ceux-ci figurent quelques petits États insulaires en développement du Pacifique et des Caraïbes, ainsi que deux Membres fondateurs : les États-Unis d'Amérique et le Libéria. Le Comité exécutif a longuement discuté de la situation du Congrès américain, insistant sur l'importance de compter un acteur aussi important au sein de l'UIP. Le Libéria n'était pas en mesure de s'engager auprès de l'UIP en raison de l'instabilité politique. Cependant, l'UIP ne ménageait pas ses efforts pour faire revenir le pays. Il fallait espérer que certains acteurs du Moyen-Orient pourraient contribuer aux relations avec le Parlement libérien.

Le Comité exécutif a pris note d'un certain nombre d'actions encourageantes, entreprises en vue de soutenir l'universalité. Il s'agit notamment du Fonds de solidarité parlementaire, créé par l'UIP pour aider les parlements non membres qui souhaitent assister à ses réunions. L'UIP organise également de manière régulière des séminaires d'information auxquels des parlements non membres ont été invités afin de pouvoir se familiariser avec les avantages qu'offre l'affiliation à l'UIP.

Le Comité exécutif a salué et encouragé la mise en œuvre de la liste des recommandations générales en faveur de l'universalité qui figure dans la note. Il s'agit notamment de faire de l'universalité une affaire courante aux programmes du Président et du Secrétaire général ; d'organiser des consultations en ligne entre le Président, le Secrétaire général et les dirigeants des parlements en retard de paiement ; d'établir un programme de visites du Président et du Secrétaire général, avec le soutien du Comité exécutif et du Conseil directeur ; d'organiser des activités spécifiques dans les pays concernés, notamment des programmes de renforcement des capacités ; et de réexaminer les modalités du Fonds de solidarité parlementaire pour le rendre plus efficace et adapté à la promotion de l'universalité.

Le Comité exécutif a longuement discuté de la situation au Venezuela au cours de ses sept séances. Le 9 avril, le Comité exécutif a décidé de reporter sa décision concernant le statut de Membre du Venezuela jusqu'à ce qu'une mission dans le pays puisse être effectuée et que la délégation ait rendu compte de ses conclusions. Le 19 avril, le Comité exécutif a approuvé un projet de mandat pour cette mission qui devait avoir lieu en mai.

Le Comité exécutif est ensuite convenu de signaler au Conseil directeur que la mission n'avait pas pu être effectuée avant la 142<sup>e</sup> Assemblée tel que prévu, car elle devait être préparée avec beaucoup de soin, notamment en ce qui concerne le choix des membres de la délégation et la recherche d'experts en élections qui pourraient se joindre à la mission (des discussions étaient en cours à cet égard avec la Fondation Kofi Annan). En attendant, aucune délégation du Venezuela ne participerait à la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP. Le Conseil directeur devrait recevoir le rapport de la mission de l'UIP au Venezuela à sa 208<sup>e</sup> session, en novembre 2021.

Le Comité exécutif a examiné la situation au Myanmar et a décidé de ne pas recommander la suspension de l'affiliation du Myanmar à l'UIP, car une telle mesure reviendrait à reconnaître le coup d'État militaire de janvier 2021. Le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH), qui comprend des parlementaires librement élus, serait invité à assister à la 142<sup>e</sup> Assemblée en tant qu'observateur.

Le Comité exécutif a entendu un rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires sur les différents cas en cours d'examen en Turquie, ainsi qu'une réponse de la délégation turque auprès de l'UIP. Il a adopté un certain nombre de mesures de suivi, à savoir : continuer de suivre de près la situation en Turquie, demander au Comité des droits de l'homme de poursuivre ses efforts concernant les cas dont il est saisi et encourager les Parlements membres à évoquer les cas de violation des droits de l'homme dans le cadre de leurs engagements bilatéraux ou par d'autres moyens appropriés.

Le Comité exécutif a examiné la situation au Yémen et a décidé de reconnaître la Chambre des représentants de Seyoun comme le représentant légitime du Yémen auprès de l'UIP. Le Comité exécutif est également convenu de plusieurs actions de suivi, à savoir : encourager la participation pluraliste du Yémen à l'UIP sur la base des élections législatives de 2003, s'efforcer de faciliter le règlement du conflit yéménite par une action parlementaire, évoquer la situation du Yémen et les cas de violation des droits de l'homme dans le cadre d'engagements bilatéraux ou par d'autres moyens appropriés, et encourager l'appui aux efforts humanitaires dans le pays.

Le Comité exécutif a également examiné la situation de certains autres parlements qui n'étaient pas opérationnels (Haïti et Soudan), qui connaissaient une crise politique majeure (Libye, Mali et Tchad) ou qui traversaient d'autres crises politiques (Bolivie, Burundi, Cambodge, Guinée-Bissau, Kirghizistan, Palestine, République arabe syrienne, Soudan du Sud et Thaïlande). Le Comité exécutif est convenu que la situation au Burundi et en Thaïlande s'était améliorée au point que les parlements de ces pays pouvaient désormais être retirés de la liste des parlements faisant l'objet d'un suivi attentif.

### 3. Questions financières

Le Comité exécutif a entendu le rapport de Mme C. Widegren, Présidente du Sous-Comité des finances, qui a recommandé au Comité exécutif d'approuver les états financiers de 2020 et le rapport d'audit externe.

Le Sous-Comité des finances s'est réuni le 18 mai 2021 pour préparer et faciliter l'examen des questions financières et budgétaires par le Comité exécutif. Il a soigneusement passé en revue tous les documents financiers, y compris les résultats financiers, le rapport du vérificateur extérieur, la situation financière actuelle et le bilan du financement volontaire. Il a noté avec satisfaction que l'avis positif formulé à l'issue de la vérification et le rapport du nouveau vérificateur extérieur (le Contrôleur et Vérificateur général de l'Inde) montrent que la situation financière de l'UIP est saine, que ses contrôles internes sont rigoureux et que les comptes de l'UIP sont à nouveau entièrement conformes aux normes IPSAS. L'actif net avait augmenté de 1,7 million de CHF, l'excédent opérationnel s'expliquant par les incidences de la pandémie de COVID-19 sur les frais de voyage, de réunion et de fonctionnement suite à l'annulation ou au report de certaines réunions au cours de l'année. La performance des investissements a terminé l'année de manière positive et le Fonds de roulement se situe à 96 pour cent de son niveau cible. La Présidente du Sous-Comité a souligné le fait que les arriérés de contributions des Membres étaient plus élevés que les années précédentes et a demandé aux groupes géopolitiques d'attirer l'attention des Membres sur leur responsabilité quant au paiement de leurs cotisations.

Le Sous-Comité a noté les tendances positives en matière de mobilisation des contributions volontaires. Il s'est dit enthousiaste à l'idée de préparer le budget 2022, une fois que les axes de la nouvelle stratégie auront été définis par le Comité exécutif.

Le Comité exécutif a remercié le Sous-Comité et le Secrétariat pour le travail accompli et a recommandé au Conseil directeur d'approuver l'administration financière de l'UIP et les résultats financiers pour 2020.

### 4. Questions relatives au Secrétariat de l'Union interparlementaire

Le Comité exécutif a été informé des mouvements de personnel et des promotions.

## Forum et Bureau des femmes parlementaires

La 31<sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue en ligne les 10 et 12 mai 2021. Elle a rassemblé 78 participants, dont 57 délégués de 34 pays. Parmi les parlementaires présents, on comptait 53 femmes et quatre hommes.

La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme S. Kihika (Kenya), a présidé la 31<sup>e</sup> session du Forum. Le Président de l'Union interparlementaire, M. D. Pacheco, a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux participants.

En guise de contribution au débat général de l'Assemblée sur le thème *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*, les participants ont pris part à un débat interactif sur la dimension de genre de la pandémie de COVID-19 et sur une reprise post-COVID-19 respectueuse de l'égalité des sexes. Les participants ont préconisé l'égale participation des femmes dans la prise de décisions et ont exhorté les parlements à donner la priorité aux actions parlementaires qui : incluent les femmes – également celles issues de groupes marginalisés – dans la conception et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pandémie et de reprise économique ; ont pour but l'adoption de mesures visant à réintégrer les femmes dans le marché du travail et s'attaquent aux écarts de rémunération entre les hommes et les femmes ; garantissent un accès à des services de garde d'enfants abordables ; promeuvent les investissements sur le long terme dans les systèmes de protection sociale pour toutes les femmes, y compris celles qui travaillent dans le secteur informel ; et assurent la prévention des violences faites aux femmes et aux filles ainsi que la fourniture de services essentiels visant à protéger et à soutenir les victimes.

Le Forum a examiné les deux projets de résolution qui figurent à l'ordre du jour de la 142<sup>e</sup> Assemblée et l'intégration de la dimension de genre dans chacun d'entre eux. Mme C. Roth (Allemagne), co-rapporteuse du projet de résolution de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, a présenté brièvement le projet de résolution intitulé *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*. Au nom du Bureau, Mme S. Kihika a expliqué comment la question de l'égalité des sexes était prise en compte dans la résolution. Mme S.M. Dinică (Roumanie), co-rapporteuse du projet de résolution intitulé *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*, de la Commission permanente du développement durable, a présenté cette résolution aux participants. Au nom du Bureau, Mme H. Al-Helaissi (Arabie saoudite), a exposé brièvement comment la dimension de genre était intégrée dans la résolution. Mme J. Oduol (Kenya), co-rapporteuse de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, a présenté le thème de la prochaine résolution intitulée *La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne*, qui sera soumise à examen lors de la 143<sup>e</sup> Assemblée. À l'issue d'une discussion sur ce thème, le Forum est convenu de partager ses réflexions préliminaires en matière de genre avec les co-rapporteurs du futur projet de résolution.

Le Forum a tenu une réunion-débat intitulée *Génération Égalité au sein des parlements et par leur entremise*. La discussion s'est concentrée sur le rôle des parlements en faveur de l'égalité des sexes, en insistant tout particulièrement sur l'autonomisation et le leadership des jeunes et des adolescentes. Les échanges se sont ouverts avec des présentations de : Mme L. Banerjee (Coordinatrice exécutive de Génération Égalité pour ONU Femmes), M. H. Vasconcelos (Mexique), Mme C. López Castro (Mexique), et Khesavi (Maurice), une militante de l'autonomisation des jeunes femmes. Les intervenants ont évoqué le rôle de l'UIP en qualité de co-responsable de la Coalition d'action de Génération Égalité consacrée aux mouvements et au leadership féministes, et la manière dont les parlements pourraient contribuer à l'égalité homme-femme en politique et assurer la présence de divers groupes de jeunes femmes leaders à tous les niveaux de la prise de décisions. Le Forum a aussi examiné des stratégies en faveur de l'abrogation des lois discriminatoires et de nouvelles lois qui garantissent les droits des femmes et l'égalité des sexes, et visant à aboutir à une budgétisation sensible au genre et à l'élimination de la violence fondée sur le genre tant en politique que dans la vie familiale.

Le Forum a élu des représentantes pour pourvoir la moitié des sièges des représentantes régionales et d'autres postes vacants au sein du Bureau des femmes parlementaires. Étant entendu que les élections n'ont pas eu lieu en 2020, en raison de la pandémie, le Forum a proposé de proroger d'un an le mandat des représentantes régionales dont celui-ci expire en 2022, conformément au Règlement du Forum. La liste actualisée des membres du Bureau est disponible à la [page 70](#).

Sur proposition du Bureau, le Forum a élu Mme L. Vasylenko (Ukraine) au poste de présidente et Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) au poste de première vice-présidente du Bureau des femmes parlementaires. Le poste de deuxième vice-présidente reste vacant et sera pourvu lors des réunions du Bureau et du Forum à l'occasion de la 143<sup>e</sup> Assemblée.

## Forum et Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Le Forum des jeunes parlementaires s'est réuni les 13 et 17 mai 2021, sous la conduite de son Président, M. M. Bouva (Suriname). Les séances ont rassemblé en tout 46 participants, dont 40 délégués de 24 pays. Parmi les jeunes parlementaires présents, on comptait 20 femmes et 20 hommes.

Marquant le début d'une nouvelle étape dans l'action pour une plus grande représentation des jeunes et dans la mise en œuvre de la résolution de l'UIP relative à *La participation des jeunes au processus démocratique* (2010), le Forum a lancé la quatrième édition du rapport de l'UIP sur *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux*, ainsi que la campagne de l'UIP intitulée *Oui à plus de jeunes au parlement !*

Les participants ont relevé que les jeunes étaient au cœur de la démocratie et qu'ils avaient le droit de participer aux prises de décisions politiques. Ils ont salué l'engagement de la jeune génération, qui soutient les personnes âgées et d'autres groupes vulnérables et combat la désinformation pendant la pandémie de COVID-19, tout en œuvrant pour la démocratie et le climat et en luttant contre le racisme et l'exclusion. Ils ont examiné le document final de la septième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui s'est déroulée les 28 et 29 avril 2021, et sont convenus que ce document constituerait la contribution des jeunes à la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP. Par ailleurs, ils ont souligné l'importance d'accroître les investissements dans les secteurs qui ont un impact sur l'autonomisation des jeunes, et se sont faits les défenseurs de la participation essentielle des jeunes hommes et femmes à la prise de décisions tant pendant qu'après la pandémie.

Le Forum a approuvé les nominations des groupes géopolitiques pour la composition du Conseil du Forum des jeunes parlementaires pour la période 2021-2023. Il a également approuvé l'élection – par le nouveau Conseil – de Mme S. Albazar (Égypte) à la présidence du Conseil du Forum.

Dans la perspective de la 143<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, le Forum a désigné M. U. Lechte (Allemagne) pour rédiger un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes, qui constituera la contribution des jeunes au projet de résolution intitulé *La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne*, lequel sera examiné par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

Le Conseil du Forum des jeunes parlementaires s'est réuni le 10 mars ainsi que les 6 et 14 mai 2021. Il a étudié les moyens de continuer d'associer ses membres sortants à ses travaux. Il est en outre convenu de proposer une nouvelle définition du concept de "jeune parlementaire" qui réduira la limite d'âge appliquée actuellement.

## Organes subsidiaires du Conseil directeur

### 1. Comité des droits de l'homme des parlementaires

La 165<sup>e</sup> session du Comité s'est tenue en ligne. Le Comité s'est réuni les 6, 7, 10 et 11 mai, pour quatre séances de trois heures chacune. Il a poursuivi ses échanges par écrit jusqu'au 21 mai, date à laquelle il a adopté ses décisions.

M. N. Bako-Arifari (Bénin), Président, Mme A. Reynoso (Mexique), Vice-Présidente, M. A.A. Alaradi (Bahreïn), Mme L. Dumont (France) et M. A. Caroni (Suisse) ont pris part à la 165<sup>e</sup> session du Comité.

Au cours de cette session, le Comité a examiné les cas de 170 parlementaires (158 hommes et 12 femmes) dans 13 pays. Parmi ces cas, 4 étaient de nouvelles plaintes concernant 22 parlementaires. Le Comité a également procédé à cinq auditions en présence de plaignants et d'autres parties intéressées.

Le Comité a soumis au Conseil directeur, pour adoption, des décisions concernant 152 parlementaires des pays suivants : Égypte, Libye, Myanmar, Philippines, Turquie, Yémen et Zimbabwe.

### 2. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le Comité a tenu deux séances en ligne, le 14 avril et le 10 mai 2021. La Présidente du Comité, Mme S. Atallahjan (Canada), ainsi que Mme F. Benbadis (Algérie), M. H. Julien-Laferrrière (France), M. A. Al-Ahmad (Palestine), Mme H. Martins (Portugal) et M. L. Wehrli (Suisse) ont assisté aux deux séances. M. A.A. Jama (Somalie) a assisté à la séance du 14 avril. Mme I. Al Madhy (Iraq) et M. A. Dichter (Israël) ont assisté à la séance du 10 mai. M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP), M. M. Omar (Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP), Mme J. Vanian (Consultante Paix et sécurité de l'UIP) et Mme M. Hermes (membre de l'équipe de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et Paix et sécurité) étaient également présents aux séances.

Les membres du Comité ont examiné la situation dans les pays du Moyen-Orient, en particulier les derniers événements survenus en Libye, en Palestine et au Yémen, ainsi que les accords de paix et de normalisation conclus dans la région. Le Secrétariat de l'UIP a passé en revue les différentes communications qu'il a reçues concernant la situation dans la région et a présenté brièvement les réponses qu'il y a données.

Le Comité a noté que la situation humanitaire au Yémen était tragique et a fait part de son soutien à une solution politique élaborée sous les auspices de l'ONU. Il a souligné que l'UIP devait s'occuper en priorité de promouvoir l'accès à l'aide humanitaire au Yémen et s'est dit préoccupé en particulier par l'insécurité alimentaire dans le pays. Il a par ailleurs condamné le fait que de nombreux pays continuent de vendre des armes aux parties au conflit. S'agissant de la représentation du Yémen à l'UIP, le Comité a recommandé que les organes directeurs de l'Organisation reconnaissent la Chambre des représentants à Seyoun présidée par le M. S. Al-Burkani. Il a insisté sur la nécessité d'être inclusifs et d'impliquer tous les parlementaires élus en 2003 dans les processus parlementaires du pays. Le Comité est convenu de soumettre une déclaration sur la situation au Yémen au Conseil directeur pour qu'il la fasse sienne.

Le Comité s'est félicité des récents accords politiques qui ont été conclus en Libye, et a dit soutenir la mise en œuvre de ces accords et la tenue des élections annoncées pour le 24 décembre 2021. Il a condamné l'ingérence étrangère dans le conflit et a appelé au retrait des combattants terroristes étrangers. Il a encouragé les parties prenantes à coopérer et à convenir ensemble d'une voie à suivre. Par ailleurs, le Comité a fait part de son inquiétude concernant le cas de Mme S. Sergiwa, une parlementaire qui a été enlevée à son domicile en juillet 2019, et a exhorté les parties concernées à faire la lumière sur cette affaire. Il a aussi encouragé la Chambre des représentants à Tobrouk à continuer de travailler avec l'UIP.

Le Comité a noté avec satisfaction qu'Israël avait conclu des accords de paix et de normalisation avec Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Maroc et le Soudan. Il a relevé toutefois que tout processus de paix devait être inclusif et que le sort de la Palestine ne devait pas être ignoré tandis qu'Israël restaure ses relations avec d'autres pays dans la région. Le Comité a encouragé les parties concernées à s'efforcer de parvenir à une paix globale et durable, et s'est réjoui du souhait exprimé par ses membres de rétablir la paix dans la région.

Le 14 avril, le Comité a reçu les dernières informations sur les prochaines élections parlementaires en Palestine, fixées au 22 mai 2021. Il s'est félicité de la tenue de ce scrutin et a dit espérer son bon déroulement et le respect des critères pour des élections libres et régulières. La Commission électorale centrale palestinienne a invité l'UIP à observer les élections. Le Comité est convenu que l'UIP inviterait ses Parlements membres à observer les élections dans le cadre de leurs propres mandats. Le Secrétaire général de l'UIP a donc écrit à tous les Parlements membres pour les informer du scrutin et les encourager à observer les élections dans le cadre de leurs propres mandats.

Le 10 mai, le Comité a pris note du fait que les élections en Palestine avaient été reportées et a souligné que les élections étaient nécessaires pour la représentation légitime du peuple de Palestine. Il a exprimé à nouveau l'espoir que ces élections se déroulent de manière libre et régulière. Les membres ont marqué leur accord sur le fait que la Palestine avait droit à un statut d'État à part entière sur les territoires qui lui sont reconnus dans les résolutions internationales. Par ailleurs, le Comité s'est déclaré gravement préoccupé par la récente escalade de la violence et des tensions à Jérusalem-Est, et est convenu de publier une déclaration au sujet de ces récents événements. Les membres israélien et palestinien ont dit désapprouver ces actes de violence. Le Comité a souligné la nécessité de faire preuve de retenue et de poursuivre le dialogue.

### **3. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire**

Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire s'est réuni le 16 avril 2021, sous la conduite de sa présidente, Mme A. Vadai (Hongrie).

Le Comité a poursuivi les discussions menées lors de sa précédente séance, le 2 octobre 2020, sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les réfugiés, les apatrides et les personnes fuyant un conflit. Les représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont dressé un état des lieux. La pandémie de COVID-19 a engendré une "pandémie de la faim", mais ce n'est pas tout : elle a aussi entraîné une augmentation du nombre de mariages forcés ainsi qu'une hausse sans précédent du taux d'abandon scolaire parmi les enfants réfugiés, et a renforcé la stigmatisation des réfugiés. De plus, le nombre de réinstallations de réfugiés n'a jamais été aussi bas qu'en 2020. La question de l'accès au dépistage et à la vaccination reste une priorité en 2021. De plus, les mesures prises par les pays pour atténuer l'impact de la pandémie doivent accorder une attention particulière à la situation des apatrides. Il s'agit notamment de leur garantir un accès complet aux soins, y compris au dépistage et au traitement de la COVID-19, sans

qu'ils n'aient à justifier de leur statut ou à décliner leur identité, et un accès aux services dont ils ont besoin sans crainte ni risque d'être arrêtés ou placés en détention. Enfin, afin d'éviter que le nombre d'apatrides n'augmente encore, l'enregistrement des naissances doit être maintenu en tant que service "essentiel".

Les personnes qui vivent dans une situation de conflit ou qui fuient un conflit connaissent aussi des difficultés : l'accès aux services, notamment aux soins de santé, reste un défi, en particulier dans les régions dominées par des groupes armés non étatiques, qui devraient eux aussi faciliter l'accès des populations aux services de santé. Le Comité est convenu de continuer à suivre la situation et d'aider les parlements à tenir compte de ces considérations dans leurs travaux quotidiens et dans leurs efforts pour remettre les sociétés à flot après la pandémie.

Le Comité a été informé des dernières mesures prises dans le monde pour lutter contre l'apatridie. Il a noté que plusieurs pays avaient révisé leurs cadres juridiques pour combattre la discrimination dans les lois sur la nationalité. Il est convenu de poursuivre ses travaux de sensibilisation et a encouragé ses représentants régionaux à ouvrir un débat au sein de leurs groupes géopolitiques et à montrer l'exemple en organisant (avec le soutien de l'UIP et du HCR) des webinaires régionaux sur le sujet.

Le Comité a également noté que l'année 2021 était une année charnière puisqu'elle marquait le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Il a adopté une déclaration visant à mettre fin à l'apatridie (voir [page 59](#)), que le Conseil directeur a fait sienne.

Le Comité s'est penché sur les suites données au Pacte mondial sur les réfugiés et au Forum mondial sur les réfugiés. Les Membres de l'UIP ont été invités à suivre régulièrement la mise en œuvre des engagements pris par leurs pays (voir <https://globalcompactrefugees.org/index.php>). Le Comité a décidé de mener un sondage auprès d'eux afin de recenser les bonnes pratiques des parlements en matière de suivi des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés.

S'agissant de la mise en œuvre du droit international humanitaire, le Comité est convenu de concentrer ses efforts, en 2021 et 2022, sur la ratification et la mise en œuvre des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève en vue de la célébration de leur 45<sup>e</sup> anniversaire en 2022. Il est prévu d'organiser une campagne de mobilisation et de sensibilisation sur cette question, en coopération avec le CICR.

Pour ce qui est des initiatives à prendre sans délai, le Comité est convenu d'organiser une réunion-débat sur la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, ainsi qu'un débat sur les conséquences humanitaires des conflits.

Les membres du Comité ont réélu Mme A. Vadai (Hongrie) à sa présidence, pour un mandat qui arrivera à échéance en mars 2022. Mme Vadai a été élue Présidente du Comité en mars 2019. En raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie et de l'impossibilité pour le Comité de se rencontrer l'année passée, les membres sont convenus de considérer la période 2019-2021 comme le premier mandat de Mme Vadai en qualité de présidente. Par ailleurs, le Comité a noté que la représentante régionale du Mexique avait été absente à plus de trois réunions consécutives. Il est convenu de ne pas suspendre immédiatement son statut de membre, comme l'autorise le règlement, et d'attendre de recevoir ses explications sur les circonstances qui l'ont empêchée de participer aux séances du Comité.

#### 4. Groupe consultatif sur la santé

Le Groupe consultatif sur la santé s'est réuni le 28 avril. Sur ses onze membres, huit étaient présents. Ses partenaires techniques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), d'ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme étaient également présents.

En tant que point focal chargé de la responsabilité parlementaire pour la mise en œuvre de la résolution de l'UIP sur la couverture sanitaire universelle (CSU), le Groupe a examiné l'avancement de cette mise en œuvre. Les membres ont été unanimes sur l'importance de la CSU dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et ont salué les efforts menés par le Secrétariat de l'UIP pour donner plus de visibilité à cet enjeu sanitaire majeur. Ils ont relevé que davantage de données étaient nécessaires sur l'impact de la pandémie sur la budgétisation en matière de santé et sur la protection du droit à la santé dans les lois et dans la pratique. Les facteurs sociaux de la santé doivent aussi être pris en compte pour investir dans la prévention. Les débats du Groupe alimenteront le rapport 2021 sur la mise en œuvre de la résolution.

S'agissant de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida – qui doit avoir lieu du 8 au 10 juin 2021 –, le Groupe a réaffirmé l'importance de maintenir l'épidémie de sida au premier plan des préoccupations politiques. Le Groupe a adopté, à titre de contribution parlementaire à la réunion de haut niveau, une déclaration appelant les parlements à utiliser leurs pouvoirs pour garantir la prévention de cette maladie ainsi que l'accès sans discrimination aux services liés au VIH et aux soins de santé. La déclaration a été soumise au Conseil directeur de l'UIP et sera transmise à la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida.

Le Groupe a noté que l'UIP a continué de promouvoir et faciliter l'action parlementaire dans les domaines de la sécurité sanitaire mondiale, de la CSU et de la santé des femmes, des enfants et des adolescents durant la pandémie de COVID-19. Les membres du Groupe ont été actifs dans la riposte à la COVID-19 au sein de leurs parlements et ont veillé à ce que les autres priorités liées à la santé ne soient pas reléguées à l'arrière-plan.

Le Groupe a approuvé à l'unanimité l'extension des mandats de sa Présidente, Mme G. Katuta Mwelwa (Zambie), et de son Vice-Président, M. J.I. Echániz (Espagne), pour une période d'une année.

## **5. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent**

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a tenu les trois réunions suivantes : une cinquième réunion (en présentiel) les 16 et 17 janvier 2020, ainsi qu'une sixième et une septième réunion (en ligne), respectivement les 16 juin 2020 et 17 mai 2021. Le Président du Groupe consultatif, M. R. Lopatka (Autriche), la Vice-Présidente, Mme J. Oduol (Kenya), M. Chen Fuli (Chine), Mme A. Vadai (Hongrie), M. G. Migliore (Italie) et Mme S.J. Marri (Pakistan) ont participé aux trois séances. M. S. Chiheb (Algérie), Mme A. Karapetyan (Arménie), M. A. Abdel Aal (Égypte), M. J.F. Merino (El Salvador), Mme A. Husin (Malaisie) et Mme I. Passada (Uruguay) ont participé à la cinquième séance. M. R. del Picchia (France) a participé aux cinquième et sixième séances et a été représenté par M. L. Vance à la septième séance. M. O. Tinni (Niger) a participé aux cinquième et sixième séances. M. M. Fawzy a représenté M. A. Abdel Aal (Égypte) à la sixième séance. M. V. Suárez Díaz (République dominicaine) a participé à la septième séance.

Les membres du Groupe ont souligné l'importance de se pencher sur la situation dans la région du Sahel et d'apporter un soutien aux victimes du terrorisme. Ils ont fait le point sur les travaux du Secrétariat de l'UIP, notamment sur l'état d'avancement du développement des produits en cours de préparation, les activités sur le sort des victimes du terrorisme, la protection d'Internet, ainsi que sur la coopération avec les parlements régionaux.

Les membres ont relevé qu'il importait d'accroître la sensibilisation, aux niveaux national et international, à la situation qui prévaut dans la région du Sahel. Ils ont décidé d'organiser une réunion parlementaire pour les pays du G5 Sahel et leurs partenaires internationaux et ont approuvé la proposition visant à mettre en place des activités de renforcement des capacités dans cette région. Ils sont convenus de recommander aux organes directeurs de l'UIP d'adopter une résolution incitant les parlements à demander au gouvernement de leur pays de faire pression sur l'ONU pour que celle-ci renforce son soutien financier à la force conjointe du G5 Sahel. Les membres ont également recommandé aux organes directeurs de l'UIP d'inclure dans la Déclaration de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement un paragraphe appelant l'ONU à accroître la priorité accordée à la lutte contre le terrorisme, notamment dans la région du Sahel, et à souligner la nécessité de défendre les victimes du terrorisme. Les membres ont aussi examiné les travaux réalisés dans le cadre du Programme conjoint UIP-ONU de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent concernant la disposition législative type relative aux victimes du terrorisme. Par ailleurs, ils ont été informés des consultations menées par le Secrétariat de l'UIP auprès du Parlement arabe sur la tenue d'activités avec les pays du G5 Sahel destinées à renforcer la coopération sur les questions relatives à la lutte contre le terrorisme.

Les membres ont examiné trois projets sur lesquels le Secrétariat travaille actuellement : le Réseau parlementaire mondial, une carte interactive et une application mobile pour les parlementaires. Ils sont convenus que de tels outils présentent plusieurs avantages, notamment la possibilité de partager divers documents. Ces produits sont développés grâce à un financement octroyé par l'Assemblée populaire nationale de Chine. Une collaboration est également envisagée avec le GRULAC pour produire ces outils en espagnol, et avec le Parlement arabe pour les produire en arabe, en renforcer la sécurité et offrir aux utilisateurs des fonctionnalités de messagerie instantanée et de visioconférence.

Les membres du Groupe consultatif ont reconnu l'importance d'organiser le premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme immédiatement après la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement. Les organes directeurs de l'UIP ont approuvé l'organisation du Sommet dans le cadre du programme de travail du Groupe consultatif et cette décision a été entérinée par le Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement. Le Secrétariat de l'UIP a informé les membres qu'il profiterait de l'occasion du Sommet pour présenter les nouveaux outils susmentionnés, à savoir la disposition législative type relative aux victimes du terrorisme, l'application mobile, le Réseau parlementaire mondial et la carte interactive.

Les membres du Groupe consultatif ont réaffirmé que les termes de référence du Groupe, approuvés par le Conseil directeur, faisaient du Groupe le centre de coordination mondial concernant les travaux parlementaires liés à la lutte antiterroriste. Les membres ont souligné la nécessité d'améliorer la coordination entre l'UIP, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT). Aux yeux des parlementaires, les mandats de l'ONUDC et du BLT manquent de clarté. Le Secrétariat de l'UIP a fait état des consultations qu'il a menées avec le Parlement arabe au sujet d'un accord de coopération plus large afin de couvrir d'autres domaines, en plus des activités de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent.

Les membres ont été informés que le budget du Programme conjoint UIP-ONU sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, lancé il y a deux ans et demi, arrivait à échéance en juin 2021. Le Secrétariat de l'UIP a expliqué que l'UIP n'avait reçu aucun soutien financier direct de ce budget pour quelque activité que ce soit. Néanmoins, la coopération technique entre l'ONU et l'UIP se poursuivra selon qu'il conviendra, tout comme les activités de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

## Élections et nominations

### 1. Comité exécutif

Le Conseil directeur a élu le membre suivant au Comité exécutif :

*Groupe arabe*

- M. A.R. Al Noaymi (Émirats arabes unis)

### 2. Vice-Présidents du Comité exécutif

Les membres suivants du Comité exécutif ont été désignés comme vice-présidents de l'UIP :

- M. D. McGuinty (Canada)
- M. A.R. Al Noaymi (Émirats arabes unis)
- M. A. Saidov (Ouzbékistan)
- Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal)
- Mme B. Argimón (Uruguay)

Le Vice-Président de l'UIP représentant le Groupe Asie-Pacifique, de même que le Vice-Président du Comité exécutif, seront élus lors de la prochaine séance du Comité exécutif.

### 3. Sous-Comité des finances

M. A.R. Al Noaymi (Émirats arabes unis) a été élu au Sous-Comité des finances pour représenter le Groupe arabe. Le mandat de Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) a été renouvelé pour deux ans supplémentaires jusqu'à la fin de son mandat au Comité exécutif.

### 4. Bureau des femmes parlementaires

Le Forum des femmes parlementaires a élu Mme L. Vasylenko (Ukraine) en tant que Présidente et Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) en tant que première Vice-Présidente pour un mandat se terminant en avril 2023. Le poste de deuxième Vice-Présidente demeure vacant.

La nouvelle composition du Bureau des femmes parlementaires, qui comprend les nouveaux membres désignés par les groupes géopolitiques avec un mandat se terminant en avril 2025, est la suivante :

*Groupe africain*

- Mme S.W. Kihika (Kenya) – avril 2023
- Mme O. Sanogo (Mali) [pour occuper un poste vacant dont le mandat se termine en avril 2023]
- Mme M. Baba Moussa Soumanou (Bénin) – avril 2025
- Mme N. Bujela (Eswatini) – avril 2025

*Groupe arabe*

- Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) [pour occuper un poste vacant dont le mandat se termine en avril 2023]
- Mme M. Mohammed Saleh (République arabe syrienne) [pour occuper un poste vacant dont le mandat se termine en avril 2023]
- Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) – avril 2025
- Mme A. Nassif Ayyoub (Égypte) – avril 2025

*Groupe Asie-Pacifique*

- Mme P. Maadam (Inde) – avril 2023
- Poste vacant
- Mme P.A. Komarudin (Indonésie) – avril 2025
- Mme E. Azad (République islamique d'Iran) – avril 2025

*Groupe Eurasie*

- Mme E. Vtorygina (Fédération de Russie) – avril 2023
- Mme Z. Greceanii (République de Moldova) – avril 2023
- Mme M. Vasilevich (Biélorus) – avril 2025
- Mme E. Afanasieva (Fédération de Russie) – avril 2025

*Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- Mme C. Mix (Chili) [pour occuper un poste vacant dont le mandat se termine en avril 2023]
- Mme V. Persaud (Guyana) [pour occuper un poste vacant dont le mandat se termine en avril 2023]
- Mme A.F. Sagasti (Argentine) – avril 2025
- Mme W.P. Andrade Muñoz (Équateur) – avril 2025

*Groupe des Douze Plus*

- Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande) [pour occuper un poste vacant dont le mandat se termine en avril 2023]
- Mme L. Vasylenko (Ukraine) – avril 2023
- Mme V. Riotton (France) – avril 2025
- Mme M. Grande (Italie) – avril 2025

**Membres du Comité exécutif (de droit, pour la durée de leur mandat au Comité exécutif)**

- Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse) – octobre 2021
- Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal) – avril 2023
- Mme C. Widegren (Suède) – octobre 2023
- Mme P. Krairiksh (Thaïlande) – octobre 2023
- Mme E. Anyakun (Ouganda) – octobre 2023
- Mme B. Argimón (Uruguay) – octobre 2024

## **5. Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP**

Le Forum a élu les membres suivants à son Conseil pour un mandat de deux ans se terminant en avril 2023. Mme S. Albazar (Égypte) a été élue Présidente du Conseil.

*Groupe africain*

- M. R. Miarintsoa Andriantsitonta (Madagascar)
- Mme T. Jutton (Maurice)

*Groupe arabe*

- Mme S. Albazar (Égypte)
- M. A. Al-Kattan (Koweït)

*Groupe Asie-Pacifique*

- Mme R. Nikhil Khadse (Inde)
- M. I. Sereewatthanawut (Thaïlande)

*Groupe Eurasie*

- Mme M. Vasilevich (Biélorus)
- M. A. Aslonov (Ouzbékistan)

*Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- Mme S. Browne (Guyana)
- M. P.P. Kemper Thiede (Paraguay)

*Groupe des Douze Plus*

- M. U. Lechte (Allemagne)
- Mme O. Rudenko (Ukraine)

**6. Comité des droits de l'homme des parlementaires**

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de cinq ans arrivant à échéance en avril 2026 (voir résultats en [page 66](#)) :

- M. S. Cogolati (Belgique)
- M. S. Spengemann (Canada)
- Mme L. Quartapelle (Italie)
- Mme C. Urbano de Sousa (Portugal)
- M. B. Mbuku Laka (République démocratique du Congo)
- Mme C. Asiain Pereira (Uruguay)

**7. Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient**

Le Conseil directeur a élu les membres suivants pour un mandat de quatre ans arrivant à échéance en avril 2025 (voir résultats en [page 66](#)) :

- M. G. Migliore (Italie)
- Mme R. Kavakci Kan (Turquie)

**8. Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire**

Le Conseil directeur a élu **quatre membres**. Les groupes géopolitiques ont nommé les membres suivants pour un mandat de quatre ans se terminant en avril 2025.

*Groupe africain*

- M. J. Kiarie (Kenya)

*Groupe arabe*

- M. A. Al-Salihi (Iraq)

*Groupe Asie-Pacifique*

- Mme D. O'Neill (Australie)

*Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- M. G. Asiskumar (Suriname)

## 9. Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Le Conseil directeur a élu **six membres, avec un siège restant vacant**. Les groupes géopolitiques ont nommé les membres suivants pour un mandat de quatre ans se terminant en avril 2025.

### *Groupe africain*

- M. A. Aly (Mali)
- Mme H.N. Murangwa (Rwanda)

### *Groupe arabe*

- Mme F. Zainal (Bahreïn)

### *Groupe Asie-Pacifique*

- M. A. Suwanmongkol (Thaïlande)

### *Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- M. J. Gandini (Uruguay)
- Poste vacant

### *Groupe des Douze Plus*

- Mme J. Gapany (Suisse)

## 10. Groupe de travail sur la science et la technologie

Le Conseil directeur a élu **21 membres**. Les groupes géopolitiques ont nommé les membres suivants pour un mandat de quatre ans se terminant en avril 2025.

### *Groupe africain*

- M. F. Tchaou (Bénin)
- Mme S. Kasanga (Kenya)
- M. R.B.O. Tovondray (Madagascar)
- M. A. Ramdhany (Maurice)
- Mme A. Muzana (Rwanda)

### *Groupe arabe*

- M. A. Althawadi (Bahreïn)
- Mme S. Attia (Égypte)

### *Groupe Asie-Pacifique*

- Mme Tong Yi (Chine)
- Mme H. Vijaykumar Gavit (Inde)
- M. C. Wong (Malaisie)
- M. K. Wongtrangan (Thaïlande)

### *Groupe Eurasie*

- Mme L. Gumerova (Fédération de Russie)
- M. V. Bologan (République de Moldova)

### *Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- M. F. Ollisco Barrero (Bolivie)
- Mme R.A. Campain Brambilla (Équateur)
- M. M. Bouva (Suriname)

### *Groupe des Douze Plus*

- M. M. Larive (France)
- M. D. Naughten (Irlande)
- Mme P. Geerdink (Pays-Bas)
- Mme S. Dinică (Roumanie)
- M. T. Hurter (Suisse)

## 11. Bureaux des Commissions permanentes

### Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

La Commission permanente a élu **six membres**. Les groupes géopolitiques ont nommé les membres suivants pour un mandat de deux ans (renouvelable) se terminant en avril 2023. Un poste reste vacant pour le représentant du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

#### *Groupe africain*

- M. A. Kharchi (Algérie)

#### *Groupe arabe*

- M. D. El Idrissi (Maroc)

#### *Groupe Asie-Pacifique*

- M. B. Mahtab (Inde)
- Mme A.Y. Paris (Indonésie)
- M. A. Naderi (République islamique d'Iran)

#### *Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- M. J. Taiana (Argentine)
- Poste vacant

#### *Groupe arabe*

- Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) remplacera Mme A. Al Jassim (Émirats arabes unis) pour terminer le mandat qui arrivera à échéance en mars 2022.

#### *Groupe Eurasie*

- M. S. Rachkov (Biélorus) remplacera M. S. Rahmanov (Biélorus) pour terminer le mandat qui arrivera à échéance en mars 2022.

#### *Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- M. R.M. García (Chili) remplacera M. J.C. Mahía (Uruguay).

### Commission permanente du développement durable

La Commission permanente a élu **dix membres**. Les groupes géopolitiques ont nommé les membres suivants pour un mandat de deux ans (renouvelable) se terminant en avril 2023.

#### *Groupe africain*

- Mme J. Naisula Lesuuda (Kenya)
- M. P. Gervais Assirvaden (Maurice)
- M. W. William (Seychelles)

#### *Groupe arabe*

- Mme I. Ezzedine (Liban)

#### *Groupe Asie-Pacifique*

- M. V.D. Ram (Inde)

#### *Groupe Eurasie*

- Mme M. Baratova (Ouzbékistan)

#### *Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- M. C.P. Muñoz López (Équateur)
- Mme S. Parag (Guyana)

*Groupe des Douze Plus*

- Mme M. McPhedran (Canada)
- M. F. Notari (Monaco)

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

La Commission permanente a élu **six nouveaux membres** représentant les groupes géopolitiques suivants pour un mandat de deux ans (renouvelable) se terminant en avril 2023. Des postes sont restés vacants pour les représentants des groupes de l'Asie-Pacifique et de l'Eurasie.

*Groupe africain*

- M. E. Uwizeyimana (Rwanda)
- Poste vacant

*Groupe Asie-Pacifique*

- M. F. Zon (Indonésie)
- Mme J. Mahmood (Maldives)

*Groupe Eurasie*

- M. N. Tilavoldiev (Ouzbékistan)
- Poste vacant

*Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- Mme S. Nane (Uruguay)

*Groupe des Douze Plus*

- M. D. Larsson (Suède)

*Groupe arabe*

- M. D. Al Hamad (Qatar) remplacera M. Y. Al-Khater (Qatar) pour terminer le mandat qui arrivera à échéance en avril 2022.

*Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- M. G. Boric (Chili) remplacera M. M. Texeira (Venezuela).
- Mme S. Sapag (Argentine) remplacera Mme L. Crexell (Argentine) pour terminer le mandat qui arrivera à échéance en avril 2023.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission permanente a élu **huit membres**. Les groupes géopolitiques ont nommé les membres suivants pour un mandat de deux ans (renouvelable) se terminant en avril 2023.

*Groupe africain*

- Mme S. Abdi Noor (Kenya)

*Groupe arabe*

- Mme E. Al Maksossi (Iraq)
- M. M.T. Bani Yassin (Jordanie)
- M. A. Al-Hamad (Koweït)

*Groupe Asie-Pacifique*

- Mme D. Kumari (Inde)

*Groupe Eurasie*

- M. A. Savinykh (Biélorus)

*Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes*

- M. A. Lins (Brésil)
- Mme K.M. González Villanueva (Paraguay)

## 12. Rapporteurs à la 144<sup>e</sup> Assemblée

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a nommé Mme C. Widegren (Suède) rapporteure pour le thème d'étude *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*. Elle a chargé le Président de l'UIP de mener des consultations afin de choisir un deuxième rapporteur.

La Commission permanente du développement durable a nommé Mme H. Järvinen (Finlande) et M. S. Patra (Inde) co-rapporteurs pour le thème d'étude *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*.

## Médias et communication

La 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue en ligne, a rassemblé un grand nombre de participants et de parlements du monde entier. Toutefois, l'Assemblée s'étant déroulée en ligne, elle a permis moins d'interaction entre les Membres et suscité moins d'intérêt de la part des médias qu'une réunion en présentiel.

### Diffusion en direct et vidéo

Au cours de la période précédant l'Assemblée, l'UIP a invité les Parlements membres à envoyer des contributions vidéo sur le thème de l'Assemblée afin de promouvoir l'événement sur YouTube et les réseaux sociaux. L'équipe de la communication de l'UIP a reçu 33 [interventions vidéo](#) réalisées par des délégations, contenant pour la majeure partie d'entre elles un message, certains Parlements membres les ayant toutefois aussi mises à profit pour faire des déclarations politiques. Les chiffres préliminaires révèlent que la liste de ces vidéos a été consultée plus d'un millier de fois en deux semaines et a suscité un grand nombre d'interactions sur les réseaux sociaux.

Le débat général de l'Assemblée a été diffusé en direct sur le site web de l'UIP les 26 et 27 mai. Des centaines de personnes ont ainsi pu suivre les discussions, notamment le débat interactif entre Mme H. Clark (ancienne Première ministre de Nouvelle-Zélande et Administratrice du PNUD), Mme A. Gupta (Directrice exécutive adjointe de GAVI) et M. J. Sundaram (ancien Sous-Secrétaire général chargé des affaires économiques et sociales de l'ONU), orateurs invités, qui a été le plus regardé de tous.

Des enregistrements des réunions des Commissions permanentes ont aussi été mis sur YouTube, tout comme la séance d'ouverture et le débat interactif de l'Assemblée.

Au cours de l'Assemblée, des vidéos d'une minute réalisées par l'équipe de la communication de l'UIP sur certaines des thématiques clés de l'Organisation (égalité des sexes, autonomisation des jeunes et droits de l'homme) ont été diffusées comme intermèdes entre les allocutions et les interventions, mettant en valeur d'autres domaines d'activité de l'UIP.

### Réseaux sociaux

Pour promouvoir l'Assemblée, l'équipe de la communication de l'UIP a mené une campagne soutenue sur les réseaux sociaux tout au long des mois d'avril et mai. Cette campagne est passée par la mise en ligne quotidienne d'un grand nombre de publications en anglais et en français, qui portaient sur des messages et des thèmes clés de l'Assemblée. Les publications informant de l'élection de nouveaux parlementaires aux divers organes directeurs de l'UIP ont rencontré un franc succès.

L'équipe de la communication a également saisi l'occasion de l'Assemblée pour lancer le [Rapport d'impact 2020 de l'UIP](#).

Les parlementaires d'une bonne vingtaine de pays ont échangé sur les réseaux sociaux des contenus faisant la promotion de l'Assemblée. Le mot-dièse de la conférence ([#IPU142](#)) a été très utilisé.



Dans les deux semaines précédant l'Assemblée, 216 nouvelles personnes se sont mises à suivre le compte Twitter [@IPUParliament](#). Les tweets ont recueilli 309 000 impressions au cours de cette période. Les publications vantant l'événement ont incité 350 personnes à se rendre sur le site web de l'Assemblée et ont été partagées par plus de 330 personnes. Plus de 600 comptes ont apposé un "like" sur le contenu de l'Assemblée et le niveau des interactions a atteint son maximum entre le 25 et le 27 mai.

Les publications [LinkedIn](#) vantant l'Assemblée ont cumulé 3 200 impressions sur l'ensemble de la plateforme et le taux d'engagement moyen s'est établi à huit pour cent. Les multiples publications et partages sur [Instagram](#) et [Facebook](#) ont également donné lieu à de nombreuses interactions.

#### *Site web*

Au cours du mois précédant l'Assemblée, 36 048 utilisateurs se sont rendus sur le [site web de l'UIP](#), où ils ont consulté 134 000 pages. Le site ipu.org a notamment été visité par 33 000 nouveaux utilisateurs. En moyenne, les internautes ont consacré un peu moins de trois minutes à en explorer le contenu.

#### *Médias et couverture globale*

Deux communiqués de presse ont été publiés pendant l'Assemblée : le premier à l'occasion de la clôture de l'Assemblée et le second sur les cas relatifs aux droits de l'homme examinés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires. Ces communiqués de presse ont été envoyés en anglais, arabe, espagnol et français à plus d'un millier de médias du monde entier figurant dans la base de données de l'UIP. Ils ont attiré une attention médiatique modérée à l'échelle mondiale.

Au cours des semaines précédant l'Assemblée, l'équipe de la communication de l'UIP a publié un bulletin d'information en anglais et en français, qui a été envoyé à plus de 7 000 abonnés pour les inciter à s'inscrire. À la fin de l'Assemblée, un bulletin d'information en anglais et en français a également été publié pour présenter les conclusions de l'Assemblée.

## Membres de l'Union interparlementaire\*

### Membres (179)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras\*\*, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée\*\*, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

### Membres associés (13)

Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement de l'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO), Parlement andin, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et Parlement européen.

\* À la clôture de la 142<sup>e</sup> Assemblée

\*\* Membres non participants (tous droits suspendus)

## Ordre du jour, résolutions et autres textes de la 142<sup>e</sup> Assemblée

1. Débat général sur le thème *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*
2. *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*  
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
3. *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*  
(Commission permanente du développement durable)
4. Rapports des Commissions permanentes
5. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale ; et pour la Commission permanente du développement durable à la 144<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs

## Résumé du Président sur le débat relatif au thème général de la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

### *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*

*que la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a fait sien  
(Session en ligne, 27 mai 2021)*

Le présent résumé complète les débats qui ont eu lieu autour du thème général de la 142<sup>e</sup> Assemblée en s'inspirant des délibérations qu'ont tenues du 26 au 28 avril les quatre commissions permanentes de l'UIP (Paix et sécurité internationale, Développement durable, Démocratie et droits de l'homme, et Affaires des Nations Unies). Il s'inspire aussi des délibérations du Forum des femmes parlementaires qui se sont déroulées le 10 mai 2021 et de celles du Forum des jeunes parlementaires du 13 mai 2021. Il reprend les messages clés qui sont ressortis des exposés des experts et des interventions des participants. Il est proposé comme contribution à la réponse globale de l'UIP à la pandémie de COVID-19 et à la nécessité de mieux construire l'avenir.

Les Membres de l'UIP ont été unanimes dans leur volonté d'apporter une contribution substantielle aux efforts pour endiguer et arrêter la pandémie de COVID-19, dont les effets sont dévastateurs. Ils ont reconnu la nécessité d'une riposte plus énergique pour sauver des vies et mettre fin à la pandémie dès que possible. Dans ce contexte, ils ont recommandé des initiatives nouvelles et audacieuses pour avancer sur la voie de la paix, du développement durable, de l'égalité entre hommes et femmes, de l'autonomisation des jeunes, de la démocratie et des droits de l'homme.

La pandémie de COVID-19 est à l'origine de crises sociales, économiques et politiques. Elle a creusé les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux et arrêté net les progrès en matière de développement durable, d'autonomisation des jeunes et d'égalité des sexes. Les femmes et les jeunes ont été touchés de manière disproportionnée : les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à perdre leur emploi et ont dû assumer une part plus grande encore des travaux ménagers, et de nombreux jeunes se sont retrouvés sans travail ni accès à l'éducation.

La pandémie de COVID-19 a aussi contribué à accroître la violence envers les femmes et les filles, y compris sur Internet, rendant nécessaires un investissement plus grand dans les services pour rescapées, ainsi qu'une réglementation plus détaillée des plateformes en ligne et des entreprises de technologie. Comme en témoigne ce résumé, l'action parlementaire devrait prendre en compte les préoccupations particulières des femmes et des jeunes dans tous les domaines, de la paix à la démocratie et au développement durable. Les parlements doivent poursuivre leurs efforts pour renforcer le leadership des femmes et la parité entre les sexes dans tous les domaines, ainsi que pour accroître la représentation des femmes et des jeunes en politique.

Guidés par ces considérations, les participants se sont engagés à veiller à ce que les efforts de secours atteignent les groupes les plus vulnérables, et à ce que les vaccins, les tests et les traitements soient abordables et accessibles à tous. Ils ont reconnu qu'une crise de cette ampleur appelait une solution globale, et que c'était avec le multilatéralisme que l'on était le mieux placé pour la trouver.

#### **Messages clés sur la paix et la sécurité**

Le parlement est le lieu privilégié pour gérer les conflits de manière non violente et une tribune centrale qui se prête à des débats inclusifs sur les politiques à mettre en œuvre pour renforcer la résilience, consolider les institutions et assurer au mieux la sécurité des individus. Pour renforcer la résilience et développer les capacités de telle manière que les pays puissent se remettre de pandémies futures et d'autres chocs, les parlements doivent se concentrer sur les risques émergents et les mesures de prévention.

La pandémie de COVID-19 a montré la nécessité de réduire les dépenses militaires et de modifier les priorités budgétaires pour répondre à la crise sanitaire et à son effet domino. Il faut accroître l'aide publique au développement et allouer les fonds directement à la reprise post-COVID.

Les parlements doivent appuyer un financement plus systématique de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits, qui non seulement fonctionne mais soit aussi d'un bon rapport coût-efficacité. Il est essentiel d'associer les femmes aux efforts de consolidation de la paix si l'on veut les voir aboutir et déboucher sur des accords de paix durables. Il est aussi impératif que chaque gouvernement ait un plan doté de fonds suffisants pour les femmes, la paix et la sécurité. Pour prévenir l'instabilité, les parlements doivent aussi axer leurs efforts sur les jeunes et veiller à ce qu'ils aient accès au monde du travail et des possibilités de formation.

Pour renforcer la paix et la sécurité et accroître la résilience et la sécurité humaine, les parlements doivent se préoccuper en priorité des risques émergents, agir à un stade précoce et développer les capacités d'action locales, y compris celles de la police locale et du secteur de la sécurité. Ils doivent être attentifs aux moyens à mettre en œuvre pour répondre à de tels risques et qui peuvent être utilisés plus largement aux niveaux local, régional et mondial et adaptés selon le contexte.

Le règlement des conflits et le maintien de la paix exigent des parlements qu'ils travaillent avec toutes les parties prenantes, y compris l'exécutif, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile. Mus par le soutien de l'UIP en faveur du multilatéralisme, les parlementaires doivent pousser plus loin leurs concertations et approfondir le dialogue entre eux à tous les niveaux – local, national, régional et mondial.

Il ne peut pas y avoir de paix, de sécurité et de développement durables si l'on ne fait rien pour s'adapter aux changements climatiques et préserver l'environnement. Les parlementaires doivent approfondir leurs efforts pour veiller à la mise en œuvre de tous les engagements internationaux pris à ce sujet.

### **Messages clés sur le développement durable**

La pandémie de COVID-19 a montré que la véritable prospérité devait faire passer la santé avant la richesse. La prospérité devrait être conçue davantage en termes d'environnement sain, de meilleure qualité de la vie, de temps disponible pour s'améliorer et servir la collectivité. L'économie des soins – dont font partie le personnel de première ligne mais aussi ceux et celles qui gardent les enfants et s'occupent des personnes âgées – est emblématique de cette vision et devrait donc être valorisée et rémunérée davantage. Ceux et celles qui la font fonctionner méritent une protection sociale plus étendue. Il est nécessaire de renforcer les institutions, les règles et les politiques qui permettent de financer convenablement les emplois dans les secteurs de la santé, de la préservation de l'environnement, de l'éducation et d'autres composantes de l'économie des soins.

Les parlements doivent mieux reconnaître le rôle des femmes dans cette économie. Elles ont besoin d'un soutien financier pour continuer à faire leur travail non rémunéré, d'aide pour trouver des emplois en dehors des secteurs les plus touchés et d'un accès beaucoup plus large à des services de garderie abordables. Les subventions en espèces et d'autres programmes analogues doivent mieux cibler les femmes comme véhicule de distribution des aides aux communautés.

Il faut aussi investir davantage dans les emplois décents pour les jeunes et les encouragements à la création d'entreprises pour abaisser les niveaux élevés du chômage des jeunes. La pandémie ayant perturbé l'accès à une éducation de qualité et à la formation professionnelle, les parlements devraient privilégier la mise en place de systèmes d'éducation résilients auxquels enfants et jeunes puissent tous avoir également accès.

On ne peut pas s'occuper des personnes sans se soucier de la planète. Les parlements doivent favoriser le passage à l'économie verte par une plus grande progressivité de l'impôt, le revenu de base universel et d'autres politiques novatrices. Le système alimentaire actuel, qui laisse des millions de personnes affamées ou souffrant de malnutrition, crée des tonnes de déchets et s'appuie sur des chaînes d'approvisionnement vulnérables, doit être repensé. Les parlements doivent en particulier suivre de près la situation en matière de sécurité alimentaire et veiller à ce que leurs pays parviennent à l'autosuffisance dans ce domaine. Les systèmes alimentaires doivent reposer davantage sur les communautés locales et l'accès aux principaux intrants agricoles doit être plus équitable.

## **Messages clés sur l'accès aux vaccins**

La pandémie de COVID-19 ne s'arrêtera pas tant que, dans chaque pays, la grande majorité de la population ne sera pas vaccinée. En tant que bien public, les vaccins doivent être facilement accessibles à tous sur la planète, y compris les populations les plus vulnérables, à savoir les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les apatrides, les autochtones, les migrants, quel que soit leur statut juridique, les personnes handicapées, les personnes détenues et les personnes vivant dans des zones sous le contrôle de groupes armés non étatiques.

Les parlements doivent s'élever contre le nationalisme vaccinal et plaider pour que les vaccins soient gratuits et accessibles à tout un chacun, pas seulement aux habitants des pays riches. Les pays à haut revenu doivent accroître leur soutien à l'initiative COVAX et à d'autres efforts multilatéraux entrepris pour mettre un terme à la pandémie. Il est aussi essentiel de renforcer les infrastructures de santé publique et la communication avec le public, notamment par le biais des technologies numériques, et de prendre les mesures de santé publique appropriées pour protéger les populations.

À quelques exceptions près, les parlementaires qui se sont exprimés sur la question à l'étude actuellement à l'OMS d'une levée temporaire des brevets sur les vaccins, se sont montrés généralement favorables à une telle mesure. Le fait de permettre la production de génériques de vaccins pourrait élargir l'accès aux vaccins dans les pays en développement dont seule une fraction de la population a été vaccinée jusqu'à présent. Dans le règlement de cette question, il conviendra de mettre en balance, d'un côté, les arguments selon lesquels les brevets constituent une incitation financière majeure à la recherche et à la mise au point de nouveaux vaccins et, de l'autre, les préoccupations de santé publique ainsi que l'appui considérable qu'ont reçu les détenteurs de brevets par le biais des subventions gouvernementales, des investissements publics et des contrats d'achats.

## **Messages clés sur la démocratie et les droits de l'homme**

De toute évidence, la pandémie a mis la démocratie à dure épreuve. De nombreux pays ont proclamé l'état d'urgence qui, dans certains cas, a limité de manière abusive les libertés personnelles. La liberté d'expression a été sacrifiée sous le couvert de la lutte contre la désinformation. Il y a eu des restrictions à l'intégrité des médias, allant jusqu'à l'incarcération de journalistes ; et des restrictions aussi à l'intégrité et à la sécurité de la personne, y compris un emploi excessif de la force et des arrestations arbitraires. Dans nombre de pays, les élections ont été reportées, parfois sine die.

Les parlements doivent exercer un contrôle scrupuleux et rapide sur toute mesure d'urgence ou restriction aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme. Les mesures doivent être prises de manière démocratique, être proportionnées, limitées dans le temps, nécessaires et légales. Les parlements doivent lutter contre les théories du complot et les fausses informations et affronter la haine, le racisme, la xénophobie et le nationalisme, qui sont en progression. La prise de décision et les concertations politiques en général doivent reposer sur des faits et des preuves scientifiques. Prise globalement, une telle démarche peut aider à rétablir la confiance entre gouvernements et citoyens.

La pandémie offre aux parlements une occasion à ne pas laisser passer, celle de devenir plus forts. Comme beaucoup ont recouru au télétravail ou à des modes de travail hybrides, la modernisation s'est accélérée et leur a permis de gagner en flexibilité et en efficacité. Pourtant, rien ne saurait remplacer les échanges face à face entre les parlementaires et leurs électeurs, qui sont si essentiels au dialogue, à la négociation et au compromis.

En réfléchissant sur les nombreuses conséquences de la pandémie sur la paix et la sécurité, le développement durable et la démocratie, les parlements et les décideurs, où qu'ils se trouvent, devraient retenir cette leçon primordiale : l'humanité est une, comme est une et unique la planète sur laquelle elle coexiste.

## Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences

### *Résolution adoptée par consensus par la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP\* (Session en ligne, 27 mai 2021)*

La 142<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*rappelant* l'Accord de Paris de 2015, notamment ses objectifs consistant à affermir la riposte mondiale aux changements climatiques, et à renforcer les capacités d'adaptation, accroître la résilience aux changements climatiques et réduire la vulnérabilité à ces changements, les résultats des Conférences sur les changements climatiques tenues à Marrakech (COP 22), Bonn (COP 23), Katowice (COP 24) et Madrid (COP 25), et insistant sur l'appel lancé dans le cadre de la décision *Chili Madrid – Le temps de l'action* en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures visant à prévenir, à réduire au minimum et à contrer les effets néfastes des changements climatiques, ainsi que les résolutions de l'UIP adoptées aux réunions parlementaires correspondantes à Marrakech, Bonn, Cracovie et Madrid,

*rappelant également* les résolutions de l'UIP intitulées *Le rôle des parlements pour assurer le développement durable par la gestion des ressources naturelles, de la production agricole et de l'évolution démographique* (adoptée à la 124<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, Panama, avril 2011), *Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles* (adoptée à la 130<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, Genève, mars 2014), *La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable* (adoptée à la 138<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, Genève, mars 2018), *Lutte contre les changements climatiques* (adoptée à la 141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, Belgrade, octobre 2019), et la Déclaration de Hanoï intitulée *Les Objectifs de développement durable : passer des mots à l'action* (adoptée à la 132<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, Hanoï, avril 2015),

*guidée* par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et les Objectifs de développement durable (ODD), qui soulignent que la politique relative au climat, le développement durable, la réduction de la pauvreté et la paix universelle sont inextricablement liés,

*gardant à l'esprit* les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU, telles que les résolutions 2349 (2017), 2408 (2018), 2423 (2018), 2429 (2018), 2431 (2018), 2457 (2019) et 2558 (2020), et les déclarations du Président du Conseil de sécurité traitant des effets négatifs des changements climatiques sur la stabilité, la paix et la sécurité internationales, et consciente que le Conseil de sécurité a débattu de nombreuses fois de l'impact des changements climatiques, y compris des catastrophes liées au climat, sur la paix et la sécurité internationales,

*gardant également à l'esprit* les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU 1325 (2000), 2467 (2019) et 2493 (2019), qui soulignent l'impact des guerres, des conflits et des déplacements sur les femmes, ainsi que le rôle des femmes dans la gestion des conflits et leur implication dans les questions de paix et de sécurité, et les résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020) du Conseil de sécurité de l'ONU soulignant l'importance d'une représentation accrue des jeunes dans la prise de décision sur les questions de paix et de sécurité

*rappelant* la Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de 1996 et le *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030* de 2015 qui jettent les bases importantes d'un développement durable, à faible émission de carbone et résilient,

*se félicitant* de la participation constante de la communauté internationale à de nombreuses initiatives mondiales visant à combattre les changements climatiques, telles que le Sommet de l'ONU sur l'action pour le climat en septembre 2019, le Sommet sur l'ambition climatique en décembre 2020 et le Sommet pour l'adaptation aux changements climatiques en janvier 2021, qui ont conduit les États à affirmer et à élargir les objectifs en matière de réduction des émissions et ont mis en évidence les nombreuses possibilités de prévention, d'atténuation, de renforcement de la résilience et d'adaptation, par le biais des contributions de gouvernements nationaux, de provinces, de villes et villages, d'entreprises, d'institutions financières et de la société civile,

*rappelant* la Déclaration universelle des droits de l'homme, de même que les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'autres accords en matière de droits de l'homme, et se félicitant du débat sur la menace mondiale grandissante que constituent les changements climatiques pour les droits de l'homme et la paix, tenu à la 42<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme en septembre 2019,

*soulignant* les recommandations de l'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques de 2015 mises en œuvre par la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, qui vise à renforcer la gestion des risques de déplacements liés aux catastrophes, ainsi qu'à faire face aux déplacements et aux migrations dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques,

*saluant* la contribution du Mécanisme international de Varsovie s'agissant des pertes et dommages liés au climat, de leur financement, du transfert de technologies et du renforcement des capacités dans les pays en développement les plus vulnérables à ces effets néfastes, et, en particulier, les recommandations de l'Équipe spéciale sur les approches globales permettant d'éviter, de réduire au minimum et de gérer les déplacements liés au climat,

*consciente* que le monde devrait faire face à des défis sans précédent et à des processus irréversibles, y compris le franchissement de "points de non-retour" en cas de hausse des températures supérieure à 1,5 °C, comme indiqué dans le rapport spécial de 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat,

*rappelant* que les ressources naturelles, telles que l'eau et la terre, déterminent les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, le bien-être et l'identité de milliards de personnes, notamment ceux des peuples autochtones, et que, par conséquent, la transparence, l'accès à l'information, la participation inclusive et significative du public, en particulier la participation pleine, égale et concrète des femmes aux processus décisionnels à tous les niveaux, de même que le dialogue et la coopération, en particulier avec les groupes vulnérables et marginalisés, sont essentiels dans le cadre d'une gestion équitable et pacifique des ressources naturelles,

*préoccupée* par la menace concrète et existentielle que constituent les changements climatiques pour l'humanité et pour la sécurité humaine et qui compromet la paix et la stabilité mondiales, et particulièrement par les conséquences graves de l'élévation du niveau de la mer, de la sécheresse, de la désertification, de la dégradation des terres, des changements aux écosystèmes fragiles des régions polaires, de la perte des infrastructures et de la biodiversité, de l'insécurité alimentaire, d'une raréfaction croissante des ressources naturelles, notamment l'eau, et des pertes et dommages non économiques,

*réaffirmant* sa préoccupation concernant l'apparition et/ou l'intensification de déplacements et de mouvements migratoires au vu de l'augmentation des phénomènes climatiques et du fait que des régions du monde deviennent inhabitables, et concernant leurs conséquences, en particulier sur les jeunes et leur avenir, tout en étant consciente qu'une action concertée visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, ainsi qu'à planifier le développement des pays, peut réduire considérablement le nombre de personnes contraintes de migrer, comme le conclut le rapport Groundswell de 2018 de la Banque mondiale,

*inquiète* quant à l'incidence particulière des changements climatiques sur les personnes et les groupes vulnérables, dont la situation est déjà précaire, en particulier les femmes et les enfants, les peuples et communautés autochtones, les personnes handicapées, ainsi que les réfugiés et les personnes déplacées, notamment les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ; notant que les personnes déplacées pour des raisons environnementales et à la suite de bouleversements écologiques, de catastrophes ou des effets néfastes des changements climatiques ne se voient pas accorder systématiquement le statut officiel de réfugié ni la protection internationale offerte par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ; notant toutefois l'avis du Comité des droits de l'homme du 20 janvier 2020 selon lequel les pays ne peuvent expulser les personnes risquant d'être confrontées à des circonstances induites par les changements climatiques qui constituent une violation du droit à la vie,

*préoccupée* par le fait que les tensions et les catastrophes liées au climat peuvent entraîner une marginalisation, une discrimination et des violences accrues, notamment une augmentation des violences sexuelles et sexistes perpétrées principalement à l'encontre des femmes et des filles,

*consciente* des effets préjudiciables des changements climatiques sur les inégalités économiques, sociales et politiques existantes ainsi que des conflits liés à la répartition des ressources dans le monde ; soulignant qu'en raison de ces impacts négatifs en matière de sécurité humaine, les changements climatiques accroissent les risques préexistants et les pratiques discriminatoires – surtout lorsque les structures de gouvernance sont déjà fragiles – ; rappelant que les répercussions négatives des changements climatiques sur le long terme peuvent entraîner une augmentation des tensions politiques, tant à l'intérieur des frontières nationales qu'au-delà, et notant que les sociétés fragiles, y compris les sociétés ravagées par des conflits, ont généralement des capacités d'adaptation plus faibles que les autres face aux changements climatiques et qu'elles n'ont pas la capacité de contribuer pour leur part à l'atténuation efficace des changements climatiques,

*préoccupée* par le fait que ces conséquences et d'autres effets sur la sécurité humaine, tels que l'aggravation de l'insécurité alimentaire et hydrique, peuvent exacerber les risques existants et créer des risques supplémentaires pour la sécurité nationale, régionale et internationale, et par le fait que les régions et les populations les plus marginalisées et les plus vulnérables du monde sont particulièrement touchées par la crise climatique et la pandémie de COVID-19 actuelle, qui est également une crise d'envergure mondiale, une crise aggravant l'autre,

*gardant à l'esprit* que les accès aux ressources et aux moyens nécessaires pour faire face à des changements extrêmes, tels que ceux engendrés par la crise climatique, sont structurellement entravés par des formes de discrimination et de vulnérabilité existantes fondées sur le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion, l'appartenance politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation, les aptitudes, l'appartenance autochtone, l'âge, la tradition et la violence institutionnelle, qui peuvent toutes se cumuler et se conjuguer, et qui doivent être dûment prises en considération dans les concepts de consolidation de la paix et de gestion des conflits, ainsi que dans les stratégies de résilience et d'adaptation,

*soulignant* que les actions en faveur du climat sur le long terme relèvent de décisions politiques, raison pour laquelle la responsabilité d'établir une juste transition au moyen de politiques climatiques durables ne saurait être placée sur les personnes et leurs choix individuels en tant que consommateurs, du moins pas principalement,

1. *appelle* à une action immédiate et multilatérale pour combattre les changements climatiques et atténuer leurs effets sur la stabilité et la sécurité internationales avec le même degré d'urgence que pour la lutte contre la pandémie de COVID-19, et demande par conséquent à tous les parlements d'accélérer et de faciliter la ratification et la mise en œuvre fondée sur les droits de l'homme de l'Accord de Paris dans leurs pays respectifs ;
2. *invite* les Parlements membres de l'UIP et leurs gouvernements à investir dans des programmes de développement résistant au climat en faveur de la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable ;
3. *se félicite* des nombreux et divers engagements nationaux pris pour tenir compte du lien entre climat et sécurité, limiter les changements climatiques, et contrer les menaces à la sécurité liées au climat à travers des mesures d'atténuation, de renforcement de la résilience et d'adaptation; et souligne que les mesures sont généralement plus adaptées aux conflits si à la fois des hommes et des femmes ainsi que des groupes marginalisés et vulnérables, y compris les communautés autochtones, sont impliqués ;
4. *invite* les Parlements membres de l'UIP à encourager leur gouvernement à collaborer avec les institutions régionales et internationales compétentes pour faire progresser des stratégies solides de résilience climatique, notamment en ce qui concerne les risques de sécurité liés au climat, y compris en rejoignant et en soutenant le Groupe des Amis du climat et de la sécurité établi par Nauru et l'Allemagne, qui rassemble plus de 50 États dans le but de veiller à ce que le Conseil de sécurité de l'ONU intègre le lien entre climat et sécurité dans toutes ses décisions, afin que la communauté internationale soit prête à agir avant que des conflits n'éclatent ou ne s'intensifient, partout où les changements climatiques menacent la paix et la sécurité ;
5. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à participer à la prévention civile des conflits et à appuyer les partenariats et les consultations pertinentes avec les collectivités touchées afin d'intégrer des analyses des risques et des prévisions dans leurs politiques, avec un accent particulier sur les points de non-retour liés à la sécurité dans le contexte des changements climatiques sur la base, entre autres, d'indicateurs des droits de l'homme tels que l'incidence de la violence sexuelle et sexiste ;

6. *souligne* la nécessité de renforcer les possibilités de coopération entre toutes les parties prenantes et les communautés touchées pour promouvoir la recherche, la collecte et l'analyse de données sur les risques de sécurité liés au climat, notamment sur les déplacements dus à des catastrophes soudaines ou à une évolution lente dans le contexte des changements climatiques afin d'être prêts à relever les défis futurs et à élaborer des stratégies de prévention ;
7. *invite* les parlements à renforcer les capacités de gouvernance aux niveaux local et communautaire et les capacités d'adaptation afin d'éviter que les changements climatiques n'engendrent des violations des droits de l'homme ou ne déstabilisent des sous-régions ou des États ;
8. *encourage* les parlements concernés à adopter un cadre législatif favorable au climat et sensible au genre et aux conflits, notamment les lois de finances principales, ainsi que les politiques publiques pertinentes en tenant dûment compte des effets des changements climatiques sur les collectivités autochtones et d'autres populations marginalisées, pour promouvoir les programmes liés aux ODD et à la pérennisation de la paix, de manière à ce que le lien entre climat et sécurité soit abordé de manière appropriée dans leurs débats ; et, dans ce contexte, à veiller à ce que tous les efforts de consolidation de la paix et de développement soient évalués, lorsque nécessaire, en fonction de leur sensibilité au climat afin de réduire le plus possible les effets déstabilisateurs futurs prévisibles des changements climatiques sur la sécurité et la prospérité, et, inversement, à ce que les programmes et stratégies d'atténuation et d'adaptation climatiques soient sensibles aux conflits et conçus pour maximiser les synergies en matière de consolidation de la paix ;
9. *appelle* les gouvernements à adopter des mesures concrètes pour atténuer les risques climatiques et promouvoir la résilience aux changements climatiques, tout en fondant ces mesures sur le principe de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, en fonction des différentes circonstances nationales ; et, dans ce contexte, invite les gouvernements et les parlements à soutenir les pays touchés par des catastrophes climatiques, et à leur fournir une assistance financière, technique et au renforcement des capacités prévisibles et pérennes, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris ; et appelle également les parlements à exhorter leurs gouvernements à s'engager à apporter un soutien financier aux économies à revenu moyen et faible en contribuant au Fonds vert pour le climat ;
10. *appelle également* les parlements à demander des comptes à leurs gouvernements respectifs quant aux progrès réalisés pour faire face aux catastrophes liées au climat et aux risques en matière de sécurité, et à exhorter leur gouvernement à combler le manque de fonds consacrés aux activités visant à corriger les conséquences des changements climatiques et aux mesures d'adaptation, afin de donner au système des Nations Unies, aux autres institutions multilatérales, aux États et aux autres acteurs concernés les moyens de faire face aux changements imminents concernant la sécurité alimentaire, les déplacements et le risque accru de catastrophe ;
11. *appelle en outre* les parlements à superviser les processus d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris ; à promouvoir une solide gouvernance des risques de catastrophe afin d'aider toutes les parties prenantes à se coordonner aux niveaux communautaire, régional et national pour gérer et réduire les risques de catastrophe et les risques climatiques ; à tenir dûment compte des collectivités marginalisées et vulnérables, comme les peuples autochtones, particulièrement touchées par les changements climatiques ; à poursuivre la prévention et la réduction des risques de catastrophe ainsi que le financement à long terme en faveur des infrastructures résilientes et résistantes aux changements climatiques et des solutions axées sur le milieu naturel ; et à assurer un véritable contrôle des finances publiques en garantissant l'entière transparence des dépenses ;

12. *exhorte* les parlements et leurs gouvernements respectifs à prendre des mesures pour renforcer notre compréhension commune des défis liés au climat, notamment en puisant à des sources de connaissances traditionnelles comme celles détenues par les collectivités autochtones et locales ; à appuyer les initiatives visant à ce que des campagnes de sensibilisation de la population et des programmes éducatifs appropriés soient mis en œuvre et inclus dans les programmes scolaires ; et à encourager l'élaboration de systèmes d'alerte précoce facilement accessibles ;
13. *invite* les parlements à examiner tous les moyens de renforcer la résilience des personnes qui subissent les effets préjudiciables des changements climatiques, à élaborer des mécanismes nationaux de résilience exhaustifs sensibles au genre en associant pleinement les femmes et des représentants des communautés marginalisées comme les peuples autochtones à la conception et à la mise en œuvre de ces mécanismes, à renforcer les mesures de prévention et de réduction des risques de catastrophe, et à améliorer la préparation aux catastrophes ;
14. *exhorte* les parlements à promouvoir et à augmenter le financement humanitaire prévisible, pluriannuel, non affecté, collaboratif et flexible, notamment dans le cadre des déplacements liés aux catastrophes, à articuler le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix avec les effets des changements climatiques, et à favoriser l'aide à la transition pour répondre aux besoins urgents et la possibilité d'adopter une politique de reconstruction plus vigoureuse, plus rapide et plus inclusive, selon l'approche consistant à "reconstruire en mieux" ;
15. *invite* les parlements à appuyer les partenariats qui impliquent la société civile afin de renforcer la volonté politique de s'attaquer aux effets néfastes des changements climatiques dans un esprit constructif, participatif et tourné vers l'avenir ; et appelle aussi en particulier tous les parlementaires à nouer un dialogue avec les jeunes, car ils sont le principal groupe à devoir faire face aux conséquences des changements climatiques ;
16. *invite également* les parlements à soutenir l'introduction de mesures plus strictes en matière de responsabilité sociale des entreprises du secteur privé afin d'atténuer les tensions entre les entreprises et les communautés locales au sujet des ressources rares ;
17. *encourage* les gouvernements à soutenir pleinement les groupes de travail internationaux sur les déplacements et les migrations liés aux catastrophes imputables au climat, et à mettre en œuvre, au sein de l'architecture de la CCNUCC, les recommandations de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Mécanisme international de Varsovie ;
18. *invite* les parlements à appuyer les personnes contraintes de quitter leur domicile en raison des changements climatiques afin qu'elles puissent migrer de façon sûre, ordonnée et légale, et à rendre possibles les réinstallations planifiées et dignes ;
19. *encourage* les gouvernements et les parlements à mettre pleinement en œuvre les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays de l'ONU, à renforcer les droits et les accords locaux sur la mobilité des travailleurs migrants, des nomades et des éleveurs, et à prendre en compte les objectifs et les principes du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ;
20. *encourage également* les gouvernements à se pencher sur le concept de "passeport climatique", qui permettrait aux personnes dont l'existence est menacée par les effets des changements climatiques et qui n'ont d'autre choix que de quitter leur logement, d'exercer leur autodétermination en choisissant leur option migratoire et de bénéficier de la possibilité d'entrer et de s'établir dans un pays sûr, et, dans ce contexte, à envisager d'octroyer tous leurs droits civiques aux migrants qui, dans l'attente ou à la suite de la disparition complète du territoire de leur pays, perdent de facto ou de jure leur citoyenneté ;
21. *invite* les Parlements membres de l'UIP à faire usage de leur droit de parole à l'Assemblée générale des Nations Unies pour demander un suivi des questions relatives aux déplacements et aux migrations, notamment dans le contexte des changements climatiques, ainsi que de la mise en œuvre des pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés ;

22. *recommande* que tous les États concernés conviennent d'une position commune en vue d'imposer un embargo sur l'exportation d'armes à des acteurs se trouvant dans des États touchés par l'insécurité, l'instabilité et les conflits, notamment en raison de catastrophes liées au climat ;
23. *encourage* les gouvernements à inclure l'atténuation des risques de sécurité liés aux changements climatiques dans tous les domaines opérationnels de la consolidation de la paix, y compris l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises, la médiation et les opérations de soutien de la paix, et la réinsertion au lendemain des conflits ; à permettre au système des Nations Unies de mieux reconnaître, évaluer et agir sur les liens entre le climat et la sécurité ; à demander au Conseil de sécurité de l'ONU de reconnaître la menace que les risques liés au climat représentent pour la paix et la sécurité internationales ; et à soutenir le Mécanisme de sécurité climatique des Nations Unies nouvellement créé pour faciliter l'élaboration et la diffusion d'évaluations des risques adéquates et de stratégies de gestion des risques par les acteurs concernés des Nations Unies ;
24. *demande* aux parlements de veiller au renforcement de la coopération internationale, régionale et transfrontalière en matière de risques sécuritaires liés au climat, afin de trouver des solutions collectives appropriées permettant de faire face aux risques sécuritaires actuels et futurs liés aux changements climatiques, sur la base des expériences et des bonnes pratiques des pays ;
25. *salue*, à cet égard, les initiatives concrètes visant à renforcer les capacités sur le terrain, notamment l'affectation du premier conseiller en matière de climat et de sécurité au sein de la Mission des Nations Unies en Somalie ;
26. *rappelle* à tous les États que la protection ambitieuse du climat, le renforcement de la résilience et les comportements clairvoyants qui placent les êtres humains et leurs besoins au centre de toutes les considérations d'ordre politique sont des conditions préalables non seulement à l'instauration d'une justice climatique, mais aussi à la réalisation du programme de pérennisation de la paix ;
27. *rappelle également* à tous les États les engagements pris dans la Déclaration universelle sur les droits des peuples autochtones concernant, entre autres, leur droit de vivre en paix et en sécurité, leur droit à la conservation et à la protection de l'environnement et de la capacité de production de leurs terres ou territoires et de leurs ressources, leur droit d'être consultés sur les priorités d'utilisation de leurs terres ou territoires et autres ressources, et leur droit au règlement juste et équitable des conflits et différends avec les États ou d'autres parties ;
28. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à établir ou à renforcer des "parlements climatiques" régionaux et à suivre les exemples d'initiatives prises en Asie (Bangladesh, Chine et Inde), en Amérique latine (Bolivie, Chili, Équateur et Pérou, ainsi que, de façon plus générale, le Réseau parlementaire sur le changement climatique de ParlAmericas), au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (Jordanie, Maroc et Tunisie), en Afrique subsaharienne (Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Sénégal et Tanzanie, ainsi que dans le cadre de la coopération avec le Parlement panafricain) et en Europe (au sein du Parlement européen), dans le but de doter les parlementaires de connaissances et de les responsabiliser sur ces questions ;
29. *exhorte* les parlements à adopter, mettre en œuvre et contrôler des plans d'action nationaux, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, et par là même à établir des stratégies de préparation aux défis, aux menaces et aux conflits susmentionnés qui découlent de catastrophes liées au climat et à leurs conséquences ;
30. *exhorte également* les parlements, dans le cadre des mesures de reprise post-pandémie de COVID-19, à encourager le passage à des énergies alternatives plus propres, telles que l'énergie solaire et éolienne, et à donner la priorité aux investissements dans les énergies propres, ou à lier les aides et les prêts bancaires aux entreprises à des réductions drastiques de leurs émissions, notamment dans les secteurs à forte intensité de carbone, ce qui contribuera à promouvoir le concept de "prêts verts" destinés à financer des projets respectueux de l'environnement, la stimulation écologique, les bâtiments intelligents et les transports verts et publics ;

31. *invite* les Parlements membres de l'UIP à renforcer le droit pénal pour prévenir et punir les dommages étendus, durables et graves causés à l'environnement, qu'ils soient commis en temps de paix ou en temps de guerre, et à examiner la possibilité de reconnaître le crime d'écocide afin de prévenir les menaces et les conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences ;
32. *exhorte* les Parlements membres de l'UIP et leurs gouvernements à faire le point sur les enseignements tirés de la manière dont la pandémie a été gérée dans le monde entier, car les enseignements tirés de la coopération internationale et de la gestion des crises pourraient se révéler d'une grande utilité lorsqu'il s'agit de faire face aux menaces liées au climat ou à d'autres menaces futures en général ;
33. *exhorte également* les Parlements membres de l'UIP et leurs gouvernements à adopter et à mettre en œuvre des politiques visant à réduire et à éradiquer les facteurs de stress non climatiques et les menaces d'origine humaine pour l'environnement, comme la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et l'utilisation non durable et inéquitable des ressources en eau, qui contribuent à l'insécurité alimentaire et hydrique causée par les changements climatiques ;
34. *invite* les Parlements membres de l'UIP à communiquer au secrétariat de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale de l'UIP les mesures prises en vue de l'application de la présente résolution d'ici à la 146<sup>e</sup> Assemblée.

---

<sup>i\*</sup> La résolution a été négociée conformément au Règlement spécial relatif au déroulement des sessions en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes de l'UIP. Des réserves ont été reçues de la part des Membres suivants :

L'**Inde** et la **Turquie**, qui ont exprimé une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution.

Le **Nicaragua**, qui a émis des réserves sur les paragraphes 3, 8, 11, 12, 13, 18, 28, 29, 30, 31, 32 et 33.

La **Hongrie**, qui a exprimé des réserves sur les alinéas 9, 14 et 20 et sur les paragraphes 17, 18, 19, 20 et 21.

La **Chine**, qui a exprimé des réserves sur l'alinéa 5 et les paragraphes 9, 23 et 25.

La **République tchèque** et la **Pologne**, qui ont émis des réserves sur les paragraphes 19 et 21.

La **Thaïlande**, qui a exprimé des réserves sur les paragraphes 20 et 22.

## Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables

**Résolution adoptée par consensus par la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP\*  
(Session en ligne, 27 mai 2021)**

La 142<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*faisant pleinement sienne* la Déclaration politique issue du Sommet sur les Objectifs de développement durable (septembre 2019), qui réaffirme la volonté de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et appelle à l'intensification des mesures visant à réaliser les ODD,

*rappelant* la Déclaration ministérielle de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement de 2019, en particulier l'engagement pris par les gouvernements du monde entier "d'améliorer les stratégies nationales de gestion des ressources en adoptant des approches et réalisant des analyses intégrées du cycle de vie complet pour instaurer des économies économes en ressources et à faible émission de carbone", en tenant compte des circonstances nationales,

*notant* la création de l'Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources, qui vise à appuyer la transition vers une économie circulaire mondiale permettant d'utiliser les ressources de manière plus efficace et plus équitable afin de parvenir à une consommation et une production durables et à une industrialisation inclusive et durable,

*soulignant* que l'économie circulaire et la numérisation, ainsi que les interactions entre elles, peuvent apporter une contribution majeure à la réalisation des ODD, en particulier s'agissant de la consommation et de la production responsables,

*gardant à l'esprit* qu'en raison de la pandémie de COVID-19, nous sommes confrontés à des bouleversements majeurs qui nous obligeront à utiliser nos moyens limités de manière encore plus efficace dans le contexte de la crise,

*soulignant* que la pandémie de COVID-19 a compromis les résultats durement acquis en matière de développement, notamment au chapitre de l'égalité entre les sexes et de la diminution de la pauvreté, et mis en évidence les profondes inégalités économiques et sociales ainsi que les défis énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, rendant ainsi la réalisation des ODD d'autant plus nécessaire et urgente,

*insistant* sur le fait que la consommation et la production responsables constituent des éléments décisifs et incontournables des ODD, ainsi que des outils essentiels pour reconstruire en mieux et de manière plus écologique, étant donné qu'elles facilitent l'utilisation efficace des ressources naturelles, limitent la dégradation environnementale, la pollution et les déchets, et tiennent compte de chaque étape du cycle de vie des produits tout en créant des opportunités de développement économique et social, contribuant ainsi à l'éradication de la pauvreté et à une prospérité commune,

*consciente* du fait que la crise liée à la pandémie a révélé la précarité des chaînes de valeur longues et complexes, ainsi que les défauts du schéma linéaire de production et de consommation "prendre-produire-utiliser-jeter"

*notant* que les prix des produits ne traduisent pas toujours leurs coûts environnementaux ou sociaux, notamment les effets de la pollution ou la main-d'œuvre sous-payée, qui ont un impact négatif sur la santé et la qualité de vie des individus,

*encourageant* la divulgation d'informations appropriées sur les produits aux consommateurs et prônant l'élaboration de mesures visant à accroître la transparence dans les chaînes de production,

*soulignant* que la transformation de l'économie circulaire, bien que principalement associée à la fabrication de produits ou aux industries et chaînes de valeur à forte intensité de ressources, concerne l'économie dans son ensemble, y compris les industries dominées par les services, nécessitant donc la mobilisation de l'ensemble des acteurs de chaque industrie et secteur,

*notant* que le monde assiste actuellement à la création d'une économie plus circulaire, grâce à des initiatives politiques telles que le Plan d'action européen pour l'économie circulaire, et à la révolution numérique, qui sont toutes deux à même de transformer notre économie et notre société,

*notant également* que des efforts considérables sont actuellement déployés par des législateurs nationaux et internationaux dans le souci de promouvoir et de réglementer ces deux transitions, et la nécessité croissante d'harmoniser leurs efforts ou d'établir des passerelles entre ces politiques,

*soulignant* que, grâce à la politique de "numérisation au service du développement" (D4D), l'on s'intéresse à la manière dont la numérisation pourrait changer la vie des gens et déboucher sur une croissance universelle inclusive, équitable, efficace, abordable, plus rapide et, surtout, durable,

*notant* que la numérisation donne lieu à des plateformes numériques d'un nouveau genre, concourt à créer de nouvelles sortes de marchés, susceptibles de se fonder sur la virtualisation des produits et des procédés, et contribue à l'instauration de travail en réseaux, de collaboration et de cocréation avec les parties prenantes de manière plus facile et plus efficace,

*gardant à l'esprit* que la numérisation permet de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité, y compris l'efficacité des ressources,

*insistant* sur le rôle important des plateformes d'apprentissage et de collaboration numériques internationales, qui recourent souvent à des technologies virtuelles, en matière d'apprentissage, de travail en réseaux et de cocréation, alors que la pandémie de COVID-19 pose de graves problèmes en matière d'éducation partout dans le monde en raison de l'accès limité aux infrastructures et aux technologies,

*consciente* que la numérisation n'est pas une fin en soi, mais un vecteur et un accélérateur permettant la réalisation effective de l'ensemble des 17 ODD,

*faisant valoir* le fait que la crise liée à la COVID-19 n'a fait qu'accélérer la numérisation,

*reconnaissant* qu'en raison de la mobilité restreinte des personnes due au protocole de distanciation physique prescrit en matière de santé à cause de la pandémie, le comportement des consommateurs a radicalement changé en faveur de la numérisation, notamment en termes de transactions concernant tant les biens privés et que les biens publics,

*soulignant* que toute future stratégie de réduction des catastrophes sera basée sur des données (massives),

*veillant à faire en sorte* que les personnes les plus vulnérables ne soient pas victimes de l'économie circulaire et de la transition numérique en incluant la solidarité dans le processus de reprise afin de saisir pleinement les opportunités découlant de la crise actuelle,

*mettant en exergue* que l'évolution vers une économie circulaire permettrait peut-être aux pays de dissocier la croissance de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental, de créer des opportunités économiques, de renforcer la résilience à long terme et de protéger l'environnement et la santé humaine,

*soulignant* que la mise en œuvre des principes d'une économie circulaire dans des secteurs essentiels peut jouer un rôle important dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans l'apport d'une réponse concluante aux changements climatiques,

*gardant à l'esprit* que susciter la demande des consommateurs pour des produits économes en ressources peut s'avérer difficile, dans la mesure où les produits durables peuvent ne pas être faciles à trouver, abordables, d'utilisation conviviale, fonctionnels et attrayants pour les consommateurs, en particulier lors des premières phases de leur élaboration,

*reconnaissant* le potentiel de la numérisation en faveur du renforcement de l'économie circulaire et insistant sur le fait que les principes de l'économie circulaire et de la durabilité doivent être au cœur de la numérisation,

*notant* que la numérisation et l'économie circulaire dépendent des technologies suivantes qui facilitent les liens entre les deux : l'internet des objets, l'intelligence artificielle, la robotique, les mégadonnées, l'impression 3D, la réalité augmentée et la chaîne de blocs,

*constatant* que l'économie circulaire et la numérisation pourraient contribuer à une croissance économique équitable et favorisent l'autonomisation économique des femmes et celle des populations marginalisées, ainsi que l'action collective des jeunes,

*soulignant* que le processus visant à généraliser la numérisation et l'économie circulaire requiert de l'ambition, une volonté politique et un changement de vision fondamental à tous les niveaux, qui vont bien au-delà des programmes politiques de base en matière de numérisation et d'environnement, et doit être fondé sur une approche nationale systémique associant tous les secteurs de la société, ainsi que sur une coopération internationale renforcée,

1. *invite* les parlements à donner une plus grande importance à la numérisation et à l'économie circulaire parmi les priorités politiques, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre les ODD, en particulier s'agissant de la consommation et de la production responsables ;
2. *prie* les parlements d'intégrer les principes de numérisation et d'économie circulaire dans les politiques publiques et les stratégies nationales, et d'adopter un cadre favorable à leur mise en œuvre ;
3. *note* qu'il convient de chercher, comme il se doit, à réduire les inégalités existantes pour ce qui est de l'accès aux plateformes numériques par les femmes et les nombreux groupes vulnérables et segments marginalisés dans la société, notamment les peuples autochtones, les communautés racialisées et les personnes handicapées, afin qu'ils ne soient pas laissés pour compte dans la transition vers l'économie numérique ;
4. *encourage* les parlements à promouvoir la mise en place de cadres réglementaires appropriés, y compris des mesures d'incitations économiques et financières, visant à permettre aux modèles d'économie circulaire de fournir des produits et services durables qui sont à la fois évolutifs et concurrentiels en ce qui concerne le prix, la qualité et la commodité ;
5. *prie* tous les acteurs de faire les bons choix novateurs dans le contexte de la pandémie et de donner la priorité aux secteurs et aux technologies qui sont durables et à l'épreuve du temps, tout en tirant profit des énormes avantages sociaux, économiques et écologiques d'une numérisation intelligente ;
6. *invite* les parlements à reconnaître la nécessité et la possibilité d'une reprise inclusive, résiliente et à faible intensité de carbone après la COVID-19, comme condition préalable à la réalisation du Programme 2030, et leur demande de veiller à ce que les plans de relance tiennent compte des pratiques de consommation et de production responsables, fondées notamment sur la numérisation et les principes de l'économie circulaire, en tenant compte des circonstances nationales ;
7. *demande* aux parlements d'adopter une législation consacrée aux pertes et au gaspillage alimentaires à tous les stades et à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de favoriser l'utilisation des nouvelles technologies aux fins de la création d'un système agricole et alimentaire intégré optimisant l'utilisation de la nourriture et limitant les pertes et le gaspillage des ressources ;
8. *exhorte* les parlements à soutenir les politiques en faveur de la réparation, de la réutilisation et du recyclage des ressources, notamment la conception de produits pouvant être recyclés, la réduction de la consommation des matières premières et l'utilisation de ressources secondaires de sorte à faciliter une gestion durable des ressources, et les invite à encourager de nouveaux modèles commerciaux et de services qui ne dépendent pas d'une consommation massive de produits jetables ;
9. *demande* aux parlements de garantir que le fonctionnement de toutes les institutions publiques, centrales et locales, suive une démarche plus globale de la durabilité, tout en intégrant des principes de l'économie numérique et de l'économie circulaire, notamment l'adoption de cadres législatifs et de systèmes de suivi verts et durables en matière d'achats ;

10. *invite* les parlements à encourager la coordination internationale des politiques et l'harmonisation des normes, règlements et politiques en faveur de l'économie circulaire ;
11. *appelle* les parlements à créer un environnement propice à l'élaboration et à l'application de solutions numériques, telles que l'internet des objets, l'intelligence artificielle et la chaîne de blocs, à dessein d'optimiser le potentiel de l'économie circulaire ;
12. *appelle également* les parlements, dans le cadre des efforts visant à créer un environnement propice à la numérisation et à l'économie circulaire, à mettre un accent particulier sur les politiques en matière de données et sur l'architecture commune des données ;
13. *invite* les parlements à encourager la recherche et le développement pour renforcer l'innovation et le partage des connaissances, y compris le transfert de technologie, en particulier vers les pays en développement à des conditions convenues d'un commun accord, aux fins de l'adoption, de la transposition à plus grande échelle et de la reproduction de technologies économes en ressources et propres, et de pratiques commerciales innovantes fondées sur la numérisation et l'économie circulaire ;
14. *encourage* les parlements à collaborer avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, créée par la résolution 71/251 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a un rôle essentiel à jouer dans la transformation numérique des pays les moins avancés pour parvenir à un développement durable, en facilitant l'accès aux technologies numériques et leur mise en œuvre, et en fournissant une assistance pour les questions de gestion des données ;
15. *appelle* les parlements des pays donateurs à encourager les agences internationales de coopération au développement à intégrer les principes de numérisation et d'économie circulaire dans leurs programmes d'assistance financière et de renforcement des capacités visant à appuyer la reprise économique post-COVID-19 et la réalisation des ODD ;
16. *appelle également* les gouvernements à intégrer le plus tôt possible les compétences numériques et un mode de vie circulaire dans l'éducation, et à mener des campagnes de sensibilisation pour encourager les consommateurs à adopter des pratiques durables ;
17. *invite* les parlements à créer un environnement facilitant l'accès des citoyens à des solutions numériques aux fins de leur autonomisation numérique ;
18. *invite également* les parlements et les gouvernements à octroyer les ressources financières appropriées de sorte à inciter au développement de modèles commerciaux numériques ou fondés sur l'économie circulaire, en mobilisant particulièrement les jeunes et les femmes entrepreneurs ;
19. *invite en outre* les parlements à promouvoir des cadres et des politiques d'éducation tenant compte de la dimension de genre afin de stimuler les possibilités d'éducation et le développement des compétences numériques pour les femmes et les filles dans les STIAM afin de réduire la fracture numérique entre les sexes ;
20. *encourage* les parlements à soutenir les efforts déployés par les institutions régionales et locales de manière à stimuler la durabilité urbaine grâce à l'aménagement de villes intelligentes inclusives, sûres, résilientes et durables qui optimisent, grâce aux moyens numériques, la communication, les transports, l'énergie et les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en vertu des principes de l'économie circulaire et de la numérisation ;
21. *met en exergue* le besoin urgent de fonder le secteur de la construction sur un modèle circulaire en adoptant des pratiques de construction visant à minimiser l'utilisation de matières premières dans l'optique de réduire les émissions, en augmentant le taux de récupération des déchets de construction et de démolition, ainsi qu'en améliorant l'efficacité énergétique et en allongeant la durée de vie des bâtiments existants ;

22. *prie* les parlements d'encourager l'intégration des modèles d'économie circulaire dans la réponse nationale apportée aux changements climatiques et les invite à s'assurer que les politiques et stratégies en la matière comprennent des mesures visant à optimiser l'utilité des produits en exploitant au maximum leur utilisation et en prolongeant leur durée de vie, ainsi qu'à accroître le recyclage (utiliser les déchets comme une ressource), tout en assurant la promotion d'une conception circulaire réduisant la consommation matérielle et recourant à des solutions de rechange à plus faible émission de carbone ;
23. *prie également* les parlements d'encourager une transparence totale concernant tous les matériaux utilisés dans l'industrie afin de réduire l'introduction de substances chimiques nocives dans le cycle de production, et, en outre, de promouvoir l'utilisation de matériaux entièrement recyclables ;
24. *invite* les parlements à soutenir l'adoption, notamment par la création de partenariats publics-privés, de normes environnementales et sociales saines concernant les industries extractives, ainsi que de normes et cadres politiques qui améliorent le recyclage durable de matériaux secondaires et qui atténuent les difficultés associées à l'économie numérique ;
25. *appelle* les parlements à promouvoir la numérisation et les solutions circulaires, y compris l'approvisionnement circulaire, la conception circulaire et les services au lieu de produits, comme moyen de développer une industrie du voyage et du tourisme plus résistante et durable sur les plans économique et environnemental ;
26. *demande* aux parlements de veiller à ce que les gouvernements investissent dans des infrastructures numériques adéquates en matière de couverture internet sûre, accessible et abordable, de connectivité, de cadres réglementaires pour la protection des données et de la vie privée, ainsi que de normes et de gouvernance liées à la cybersécurité, afin de permettre à l'économie circulaire et à l'initiative D4D d'atteindre leur plein potentiel ;
27. *invite* les parlements à encourager la mise en œuvre de modèles commerciaux circulaires présentant des avantages à long terme, tels que la modification du comportement des consommateurs, la stimulation de l'innovation et la généralisation et la diffusion des technologies ;
28. *appelle* les parlements à promouvoir les réseaux nationaux et internationaux et la collaboration entre les écoles, les instituts et réseaux de recherche, et d'autres parties prenantes concernées (par exemple, les entreprises, les ONG et les organisations internationales) pour trouver des solutions numériques aux difficultés liées à l'économie circulaire, notamment en encourageant la cocréation au moyen de concours et de hackathons ;
29. *invite* les parlements à s'assurer que les efforts visant à accélérer la transition vers la numérisation et l'économie circulaire répondent aux risques éventuels, à l'instar de l'utilisation croissante de matériaux et d'énergie, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, l'amplification de la fracture numérique au sein des pays et entre eux, l'augmentation de l'empreinte écologique de l'industrie des TI et les conséquences négatives de la transition en matière de sécurité et de santé humaine ;
30. *appelle* l'UIP à intensifier la coopération avec les Parlements membres et d'autres organisations dans l'optique de recueillir des données sur l'économie circulaire, l'environnement et la numérisation, à dresser le bilan des interactions entre eux et à promouvoir des lignes directrices pour l'action parlementaire ;
31. *appelle également* les parlements à veiller à ce que les principes de la numérisation et de l'économie circulaire, ainsi que les objectifs renforcés en la matière, soient pris en compte lors de l'approbation des futurs accords de libre-échange qui doivent être ratifiés par les parlements ;

32. *invite* les parlements à soutenir l'utilisation de données numériques standardisées, comparables et de haute qualité, recueillies, analysées et gérées de manière appropriée, et souligne que la promotion de la numérisation est un outil important pour favoriser la collecte et la transmission efficaces et fiables d'informations, qui sont des éléments clés d'une économie circulaire sûre et durable ;
33. *demande* aux parlements de "désidéologiser" les discussions sur le partage de données en distinguant les différents types de données et de mettre au point une réglementation juste et fonctionnelle en la matière fondée sur le bon sens, qui garantit un accès équitable aux données ainsi qu'une protection adéquate de celles-ci, conformément aux principes de protection des données reconnus au niveau international, aux droits de propriété intellectuelle et aux autres cadres juridiques pertinents, selon les circonstances nationales ;
34. *encourage* les parlements et les gouvernements à engager le dialogue avec les parties prenantes (par exemple, la société civile, les entreprises et les administrations) dans l'optique de les sensibiliser à l'importance de mettre à disposition des données ouvertes et d'en faire des participants actifs de l'économie des données et des cocréateurs de connaissances, lorsque c'est possible légalement ;
35. *appelle* les parlements à envisager des mesures visant à remédier au manque de compétences numériques de base et de maîtrise de l'informatique, et à accroître le nombre de professionnels des TI, de l'intelligence artificielle, de la chaîne de blocs et d'autres domaines du numérique, comme un moyen de façonner proactivement la transformation numérique axée sur les aspects durables du développement écologique, social et économique ;
36. *invite* les parlements à échanger des informations et des bonnes pratiques et à mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités en vue d'accroître la sensibilisation et la connaissance des parlementaires sur les liens entre la numérisation et l'économie circulaire, et leur rôle potentiel dans la promotion d'une reprise résiliente et verte, et dans la réalisation des ODD, en particulier s'agissant de la consommation et de la production responsables.

---

\* La résolution a été négociée conformément au Règlement spécial relatif au déroulement des sessions en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes de l'UIP. Des réserves ont été reçues de la part des Membres suivants :

L'**Inde**, qui a exprimé des réserves sur les alinéas 7 et 29.

Le **Nicaragua**, qui a exprimé des réserves sur les paragraphes 3, 8, 20 et 28.

## Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

*dont la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a pris acte  
(Session en ligne, 27 mai 2021)*

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a tenu deux séances pendant la période précédant la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP.

Le 28 avril, la Commission a examiné l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la démocratie et les droits de l'homme, ainsi que sur le fonctionnement des parlements. Lors de cette séance conduite par la Vice-Présidente de la Commission, Mme A. Gerkens (Pays-Bas), les membres ont d'abord entendu des remarques liminaires de Mme L. Thornton (Directrice des programmes mondiaux de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) et de M. N. Bako-Arifari (membre de l'Assemblée nationale du Bénin), puis des interventions de M. A. Williamson (Chercheur principal au Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP) et de Mme C. López Castro (membre de la Chambre des députés du Mexique).

Lors du débat, les délégués ont relevé que la pandémie avait eu un grand nombre d'effets négatifs sur la démocratie et les droits de l'homme. Des droits fondamentaux comme la liberté d'association ont été restreints au nom d'impératifs de santé publique. Plusieurs pays ont déclaré l'état d'urgence. Les délégués ont fait remarquer que les restrictions aux droits de l'homme devaient être limitées dans le temps, inscrites dans la législation et proportionnelles à la gravité de la situation. Les peuples devront retrouver la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et la démocratie devra être remise en pratique dès que la situation le permettra.

Comme toutes les institutions, les parlements ont été gravement perturbés par la pandémie. Nombre d'entre eux ont fait preuve d'une remarquable capacité d'innovation et ont trouvé des solutions pour continuer de se réunir, que ce soit en ligne, en mode hybride ou en présentiel dans le respect de la distanciation sociale. Reste à savoir quel sera l'impact à long terme de la pandémie sur les parlements. Si le travail à distance a permis aux parlementaires, de manière inédite, de passer plus de temps à proximité des personnes qu'ils représentent, il a aussi compliqué la tenue de débats de fond et la recherche de solutions à des problèmes politiques complexes.

Les délégués ont exprimé l'espoir partagé par tous que la pandémie soit bientôt sous contrôle grâce à une distribution rapide et équitable des vaccins, afin que le fonctionnement de la Commission, de l'UIP et de l'ensemble de la société puisse revenir à la normale.

Le 18 mai, la Commission a tenu un débat préparatoire sur le thème de la prochaine résolution, *La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne*, sous la conduite de son président, M. A.Y. Desai (Inde). Le débat a marqué le début d'un processus qui mènera à l'adoption de la résolution à la 143<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, dans le courant de 2021.

La Commission a nommé un troisième co-rapporteur pour la résolution, M. P. Limjaroenrat (Thaïlande), les deux autres co-rapporteuses, Mme A. Gerkens (Pays-Bas) et Mme J. Oduol (Kenya), ayant été nommées à la 141<sup>e</sup> Assemblée.

Mme M.F. Singhateh (Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants) a souligné que si de nombreuses lois existaient déjà, il était souvent difficile de les mettre en œuvre. Internet n'a pas de frontières, ce qui signifie que les auteurs des crimes perpétrés en ligne peuvent se trouver dans un pays, leurs victimes dans un autre pays, et les serveurs sur lesquels sont stockées les images prouvant leurs actes dans un pays encore différent. Il est par ailleurs très difficile de réunir des preuves qui répondent aux critères exigés par les tribunaux. De nouvelles approches sont donc nécessaires. Mme Singhateh a préconisé l'élaboration d'une législation type pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, laquelle pourrait être adoptée par tous les pays.

M. J. Carr (Conseiller technique chez ECPAT International) a mentionné des données révélant l'ampleur de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et a attiré l'attention sur le fait que les entreprises technologiques devaient agir pour que les images d'abus soient retirées. Il a souligné que la législation ne constituait que l'une des mesures qui permettront de régler efficacement le problème. Les parlementaires peuvent contribuer pour beaucoup à sensibiliser le public à cette menace, ce qui aura pour effet d'accroître la pression sur les entreprises technologiques pour qu'elles renforcent à leur tour leur action.

Pendant le débat, les rapporteurs et les délégués ont fait part des expériences de leurs pays et ont demandé l'avis des experts présents sur les différentes voies à suivre. Ces contributions seront utilisées pour la préparation du projet de résolution.

Le Bureau de la Commission s'est réuni le 11 mai. Ses membres se sont entretenus, dans la perspective de la révision de la Stratégie de l'UIP, sur les principales menaces qui pèsent sur la démocratie et les droits de l'homme. Ils ont recensé plusieurs défis urgents, tels que la désinformation en ligne, le discours de haine et la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, y compris celle fondée sur l'orientation sexuelle. Ils ont exprimé le souhait que la Commission soit en mesure d'aborder tout type de problème et de remplir ainsi son rôle en faisant appliquer le plus largement possible la démocratie et les droits de l'homme.

Lors de sa dernière séance, le 18 mai, la Commission a élu plusieurs nouveaux membres à son Bureau, sur la base des propositions faites par les groupes géopolitiques.

## Rapport de la Commission permanentes des Affaires des Nations Unies

*dont la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a pris acte  
(Session en ligne, 27 mai 2021)*

### **Réunion conjointe avec la Commission permanente du développement durable sur le thème général de la 142<sup>e</sup> Assemblée (27 avril)**

Organisée conjointement avec la Commission permanente du développement durable, la première séance de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies a porté sur le thème général de la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*.

Le Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, M. J.C. Romero (Argentine), et la Présidente de la Commission permanente du développement durable, Mme V. Muzenda Tsitsi (Zimbabwe), ont ouvert la séance. Les Commissions ont adopté l'ordre du jour et la Commission permanente des Affaires des Nations Unies a approuvé les comptes rendus analytiques de sa session tenue pendant la 141<sup>e</sup> Assemblée à Belgrade.

M. Romero a conduit la première réunion-débat, qui s'est penchée en particulier sur les principales composantes de la phase de reprise post-COVID-19, sur les moyens d'avancer vers une économie verte et sur une coopération et un dialogue multilatéraux réaffirmés pour relever les défis mondiaux, y compris d'éventuelles nouvelles pandémies. Mme S. Dinică (Roumanie), membre du Bureau de la Commission permanente du développement durable, a animé la deuxième réunion-débat, qui était consacrée à l'accessibilité des vaccins en tant que bien public.

Les réunions-débat ont été enrichies de la contribution des intervenants suivants : Mme S. Rehman (Pakistan), Mme M. Aubry (membre du Parlement européen), M. T. Jackson (professeur à l'Université de Surrey) et M. M. Frick (Envoyé spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU pour le Sommet sur les systèmes alimentaires). Quelque 75 parlementaires ont pris part aux débats et 150 membres du personnel parlementaire l'ont suivi en qualité d'observateurs.

Des représentants de quinze parlements (Allemagne, Arabie saoudite, Bahreïn, Burundi, Canada, Chine, Émirats arabes unis, France, Inde, Iran, Japon, Mongolie, Pays-Bas, République de Corée et Thaïlande) se sont exprimés à la suite des exposés, deux interventions ayant été reçues via le service de messagerie.

Les idées-forces qui sont ressorties du débat sont résumées ci-après.

1. La pandémie de COVID-19 a amplifié des problèmes existants tels que les inégalités croissantes et des modes de développement non viables aux niveaux national et mondial. La reprise post-pandémie doit entraîner des changements systémiques non seulement dans le modèle de développement, mais aussi dans l'engagement fondamental que les pays et les peuples doivent prendre les uns envers les autres et à l'égard de la communauté internationale. Le modèle de développement doit se recentrer sur ce qui compte le plus pour les êtres humains, à savoir leur santé et celle de leur environnement, en particulier dans les pays développés où la croissance a déjà atteint ses limites. Cet engagement fondamental doit être axé sur la solidarité plutôt que sur la compétition et doit affirmer l'intérêt du multilatéralisme en tant que moyen le plus adéquat pour les pays de relever des défis sans frontières, tels que les changements climatiques et les pandémies.
2. L'économie verte et l'économie circulaire sont essentielles pour rendre le modèle de développement actuel plus durable. Ce modèle doit toutefois intégrer également l'économie des soins – c'est-à-dire les services à la personne (personnes âgées, vulnérables, sans emploi, etc.) –, qui exige relativement peu de moyens matériels mais qui améliore considérablement la qualité de vie et la sécurité humaine. La notion de prospérité doit être redéfinie : elle doit mettre l'accent sur une bonne santé et davantage de temps pour soi et pour la famille plutôt que sur une production et une consommation élevées entraînant d'importantes émissions de carbone et la surexploitation des ressources naturelles non renouvelables. La transition vers ce nouveau modèle passera notamment par une nouvelle architecture financière, une plus grande progressivité de l'impôt et de nouveaux programmes comme le revenu de base universel.

3. Le système alimentaire actuel est défaillant : il laisse des centaines de millions de personnes affamées ou souffrant de malnutrition, crée des tonnes de déchets et est à l'origine de multiples problèmes aux niveaux sanitaire et social. Ce système illustre bien les changements qu'il faudra opérer dans les années à venir. La pandémie a révélé la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales, s'agissant notamment des denrées alimentaires et d'autres produits de base. Le système alimentaire doit être davantage ancré au sein des frontières nationales de chaque pays et il faut éviter que les principaux intrants ne soient la propriété des monopoles industriels.
4. Les femmes doivent être mises au cœur des efforts vers une reprise post-pandémie et vers un monde durable d'une manière générale. Ce sont elles en particulier qui tireront parti d'un recentrage du modèle de développement sur l'économie des soins, car les emplois du secteur des services sont occupés majoritairement par des femmes. De plus, l'aide étrangère doit mieux servir les femmes. Les femmes jouent un rôle essentiel dans le cadre du système alimentaire et de la sécurité alimentaire en général, car elles constituent souvent l'épine dorsale du secteur informel et des économies rurales.
5. La manière dont les vaccins contre la COVID-19 ont été produits et distribués aux pays et à leurs habitants témoigne un manque criant de solidarité au niveau mondial et sera finalement contre-productive si des mesures correctives ne sont pas rapidement adoptées. La pandémie ne s'arrêtera pas tant que, dans chaque pays, la grande majorité de la population ne sera pas vaccinée et que l'immunité collective ne sera pas atteinte. Or, cet objectif n'est actuellement pas réalisable, car la fourniture de vaccins est entre les mains de quelques entreprises pharmaceutiques détentrices de brevets, dont les capacités de production sont limitées et qui sont guidées par l'appât du gain davantage que par un intérêt pour la santé publique mondiale. Les gouvernements doivent prendre conscience que l'urgence mondiale que nous vivons aujourd'hui s'apparente à un état de guerre, et partir de ce constat pour déployer tous les moyens propres à reprendre le contrôle de la pandémie, le plus rapidement possible et partout dans le monde. L'un de ces moyens doit être la levée temporaire des brevets sur les vaccins afin que toutes les entreprises pharmaceutiques du monde à même de contribuer à la fourniture mondiale de vaccins puissent le faire sans être pénalisées. Les entreprises qui détiennent les brevets doivent être compensées pour la mise à disposition de leurs formules de vaccins et de leurs compétences techniques. Parallèlement à cela, il faudra redoubler d'efforts pour renforcer les outils déjà en place, tels que le dispositif Covax.

### **Discussion sur le suivi de la Déclaration ONU75 (29 avril)**

Lors de leur deuxième séance, les membres de la Commission des Affaires des Nations Unies ont examiné les enseignements à tirer de la Déclaration publiée au terme de la Réunion de haut niveau qui s'est tenue en septembre 2020 pour célébrer le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU (ONU75).

La Déclaration ONU75 met en avant douze engagements – appelés ensemble *Notre programme commun* – sur les défis actuels les plus pressants auxquels le monde est confronté, de la lutte contre les changements climatiques à la réforme du multilatéralisme. Dans cette Déclaration, les chefs d'État et de gouvernement prient le Secrétaire général de l'ONU de présenter, à l'Assemblée générale en septembre 2021, des recommandations visant à faire progresser leur programme commun. Dans cette perspective, l'ONU mène une consultation mondiale en ligne auprès de parties prenantes de secteurs clés (<https://un75.online/fr/take-action>).

Animée par le Président de la Commission, M. Romero, la séance a été divisée en deux parties. Un débat a d'abord été mené en présence de Mme M. Joyni (Ambassadrice, Représentante permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'ONU), M. B. Rae (Ambassadeur, Représentant permanent du Canada auprès de l'ONU) et Mme E. Cousens (Présidente et CEO de la Fondation pour les Nations Unies). Ensuite, une enquête a été réalisée auprès des participants sur les neuf questions clés de la consultation mondiale de l'ONU sur le programme commun. Les éléments abordés par la consultation ont été présentés par Mme M. Griffin (Conseillère principale, Bureau du Secrétaire général de l'ONU).

Près de 45 parlementaires ont participé à la séance et plus d'une centaine y ont assisté en qualité d'observateurs. À cette occasion, 13 Membres se sont exprimés par oral ou par écrit, à savoir l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Bélarus, le Burundi, la Chine, le Costa Rica, l'Inde, l'Iran (République islamique d'), le Koweït, Madagascar, la Mongolie, la Thaïlande et la Turquie.

Le débat mené dans la première partie de la séance a fait ressortir les points suivants :

1. La pandémie de COVID-19 rappelle avec force l'intérêt du multilatéralisme. Pour mettre un terme à cette pandémie, tous les pays du monde doivent faire preuve de solidarité et œuvrer main dans la main en quête de solutions communes. Ces solutions doivent miser sur une riposte aux futures pandémies plus efficace que celle mise en œuvre face à la pandémie actuelle, qui a littéralement pris de court aussi bien les pays que les organisations multilatérales.
2. Si l'ONU n'est pas parfaite, elle reste l'un des piliers du multilatéralisme. Pour être plus fort, le système multilatéral doit impérativement inclure toutes les parties prenantes clés, et pas seulement les gouvernements. Le secteur privé, la société civile, les jeunes ainsi que les parlements et les parlementaires doivent jouer un rôle plus important dans l'élaboration de solutions politiques innovantes et dans la mise en œuvre des engagements internationaux. De plus, il est important de réduire la fracture numérique, car cela permettra de rapprocher les gens aux niveaux national et mondial.
3. Pour rétablir la confiance des peuples dans leurs gouvernements et dans le multilatéralisme, il est indispensable de remettre les Objectifs de développement durable (ODD) sur les rails en vue de leur réalisation d'ici à 2030 et de s'attaquer activement aux problèmes des gens sur le terrain.
4. Les parlements ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre des accords internationaux au moyen des processus législatif et budgétaire, et de leur fonction de contrôle, qu'ils doivent exercer de manière efficace. La capacité de l'UIP de réunir tous les partis politiques à des forums multilatéraux apporte un plus au cadre institutionnel de l'ONU, dans lequel chaque pays a une voix.

Comme indiqué, l'enquête à laquelle les participants ont été invités à répondre pendant la deuxième partie de la séance portait sur les neuf questions au cœur de la consultation mondiale de l'ONU. L'UIP a proposé des réponses à choix multiples à ces questions et a prié les participants d'indiquer les deux propositions qu'ils privilégiaient. Les participants pouvaient aussi ajouter librement une ou plusieurs réponses. Les premiers choix faits par les participants dans leurs réponses aux neuf questions clés ont mis en lumière les points suivants :

- Il est essentiel de renforcer la collecte de données pour analyser les tendances et les prévisions.
- L'introduction de programmes scolaires consacrés à la promotion d'une culture de paix est primordiale pour rétablir la paix dans le monde.
- La lutte contre les changements climatiques doit reposer en priorité sur des investissements majeurs dans les énergies renouvelables et les industries vertes.
- Les biens publics mondiaux doivent être définis comme un ensemble de biens et de services devant être accessibles à tous.
- Les documents du gouvernement doivent être rendus publics si l'on veut rétablir la confiance entre les peuples et leurs institutions.
- La prise de décision est plus efficace lorsque le public a été dûment informé du processus en temps voulu.
- Assurer l'accès de tous à l'éducation et aux soins de santé est essentiel pour donner des chances égales à tous les membres de la société.
- Il est primordial pour la gouvernance mondiale que le dialogue parlementaire sur des enjeux mondiaux soit encore davantage facilité par l'intermédiaire de l'UIP.
- Pour que l'ONU soit plus inclusive et plus représentative de la communauté mondiale, la Charte des Nations Unies doit être modifiée afin de reconnaître le rôle des parlements dans la gouvernance mondiale.

À la fin de la séance, M. Romero a fait savoir que son second mandat à la présidence de la Commission était arrivé à échéance. Il a souhaité beaucoup de succès à son successeur, qui sera nommé après la 142<sup>e</sup> Assemblée. Il a également remercié le Secrétariat de l'UIP pour son soutien ainsi que les membres du Bureau pour leur travail durant ses quatre années de mandat.

## Déclaration à l'occasion de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida de 2021

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 207<sup>e</sup> session  
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

### Le Conseil directeur,

- *notant* l'appui sans faille continu de l'Union interparlementaire à la riposte mondiale au sida et sa participation aux réunions de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida,
- *rappelant* la résolution 75/260 du 23 février 2021 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'organisation de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2021, à laquelle l'Union interparlementaire est invitée à apporter son concours,
- *rappelant également* la Déclaration d'engagement des Nations Unies sur le VIH/sida, adoptée le 27 juin 2001, et les déclarations politiques sur le VIH/sida adoptées aux réunions de haut niveau de l'Assemblée générale en 2006, 2011 et 2016,
- *soulignant* que les gouvernements du monde ont inscrit l'éradication de l'épidémie de sida d'ici à 2030 parmi les Objectifs de développement durable (en particulier dans la cible 3 de l'Objectif 3),
- *se félicitant* des avancées considérables réalisées dans la lutte contre le sida, tout en notant avec préoccupation que les progrès sont inégaux au sein des pays et entre eux et que les avancées demeurent fragiles et pourraient être réduites à néant faute de renouvellement des engagements, de hausse des investissements et d'intensification des mesures,
- *constatant avec inquiétude* qu'avant la pandémie de COVID-19, le monde n'était pas en passe d'atteindre les objectifs fixés à fin 2020 dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2016, et que la modélisation des effets à long terme de la pandémie sur la riposte au VIH montre un recul, avec environ 123 000 à 293 000 nouvelles infections au VIH et 69 000 à 148 000 décès supplémentaires imputables au sida entre 2020 et 2022,
- *relevant* que plusieurs anniversaires ont lieu en 2021 – les 40 ans du premier cas de sida signalé, les 25 ans du lancement du précieux Programme commun des Nations Unies contre le VIH/sida (ONUSIDA), les 20 ans de la création du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui fournit 21 pour cent de l'ensemble du financement international de la riposte mondiale au VIH – et qu'une nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida pour la période 2021-2026 a été adoptée,
- *se déclarant préoccupé* par le fait que 38 millions de personnes dans le monde vivaient avec le VIH en 2019, que plus de 12 millions de personnes ne bénéficient toujours pas d'un traitement contre le VIH et que 1,7 million de personnes ont été infectées par le VIH en 2019 parce qu'elles n'avaient pas accès à des services essentiels de lutte contre le VIH,
- *notant* que l'inégalité entre les sexes est à la fois une cause et une conséquence du VIH, qui expose davantage les femmes infectées par le VIH à la violence, à la coercition, à la stigmatisation et à la discrimination, notamment à des violations de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, et qui les rend six fois plus susceptibles de développer un cancer du col de l'utérus,
- *constatant également avec inquiétude* que chaque semaine, environ 5 500 jeunes femmes de 15 à 24 ans sont infectées par le VIH et qu'en Afrique subsaharienne, les jeunes femmes sont deux fois plus susceptibles que les hommes de vivre avec le VIH,
- *notant en outre* que les inégalités structurelles, juridiques, économiques et d'autre nature, qui favorisent la stigmatisation et la discrimination, renforcent la vulnérabilité vis-à-vis du VIH, entravent l'accès aux services et rendent les populations clés plus susceptibles de succomber à des maladies liées au sida, et que, comme l'indique la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, 2021-2026, le risque de contracter le VIH est 13 fois plus élevé chez les personnes

transsexuelles, 26 fois plus élevé chez les homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, 29 fois plus élevé chez les consommateurs de drogues injectables et 30 fois plus élevé chez les professionnel(le)s du sexe,

**Exhorte les parlements à :**

- faire en sorte que les États donnent effet au droit à la santé et mettent en œuvre les cibles en matière de santé dans le cadre des Objectifs de développement durable, notamment la fin de l'épidémie de sida d'ici à 2030 ;
- réintégrer le VIH dans le discours public, puisqu'il représente toujours un enjeu majeur de santé publique ;
- répondre aux besoins sanitaires spécifiques des jeunes femmes, des adolescentes et d'autres groupes de personnes touchées de manière disproportionnée par le VIH, en particulier les communautés mal desservies, telles que les populations autochtones et transgenres, en menant des campagnes d'information et de prévention, en assurant l'accès au traitement et en fournissant des services adaptés ;
- s'appuyer à la fois sur leur mandat et sur la confiance de la population pour nouer un dialogue avec les communautés et se mettre au service de chaque citoyen et de chaque communauté, notamment les personnes vivant avec le VIH et les populations clés, mener de vastes campagnes d'information et mobiliser les communautés en vue de créer un élan populaire collectif afin de réaliser la promesse consistant à obtenir de meilleurs résultats en matière de santé et à réduire les inégalités ;
- fournir des orientations et des outils fondés sur des données probantes et axés sur les personnes, afin de promouvoir l'autonomie et la confiance en soi des personnes vivant avec le VIH et exposées au VIH, notamment en leur donnant accès à des possibilités d'auto-administration des soins ;
- passer en revue la législation existante et abroger ou modifier les lois, y compris les lois restrictives en termes d'âge, qui entravent l'accès universel aux services de santé, notamment les services de lutte contre le VIH, et criminalisent la transmission du VIH, afin de garantir que personne n'est laissé pour compte ;
- promulguer des lois sur la protection et la promotion des droits fondamentaux de tous les citoyens, notamment leur droit à la santé, afin de protéger les personnes vivant avec le VIH, en particulier les jeunes femmes, les adolescentes et les populations clés, contre la stigmatisation et la discrimination, ainsi que des lois garantissant l'accès à des services de santé et de santé sexuelle et reproductive de qualité et d'un prix abordable ;
- utiliser leur fonction de contrôle et leurs pouvoirs budgétaires et nouer un dialogue avec des partenaires mondiaux pour définir des priorités et renforcer l'efficacité de l'allocation de ressources destinées à la lutte contre le VIH et à la santé, compte tenu de l'alourdissement des pressions budgétaires dû à la pandémie de COVID-19, et encourager l'intégration de la question du genre dans l'établissement des budgets en vue de répondre aux besoins de santé des femmes, des filles et des personnes transgenres ;
- s'engager à rouvrir les services de santé interrompus en raison de la pandémie de COVID-19 afin d'assurer un accès équitable au dépistage et au traitement du VIH.

**Le Conseil directeur invite de nouveau tous les pays à :**

- renouveler, à la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida de 2021, leur engagement à l'égard des efforts mondiaux visant à mettre fin à l'épidémie de sida et à atteindre les Objectifs de développement durable d'ici à 2030 ;
- protéger, en droit comme en pratique, les droits fondamentaux de toutes les personnes sans distinction et veiller à ce que toutes les politiques et les interventions en matière de santé respectent les normes internationales relatives aux droits de l'homme ;

- renforcer les partenariats stratégiques existants et établir de nouveaux partenariats qui associent les gouvernements, les parlements, les communautés touchées, la société civile, le secteur privé, des intellectuels, des scientifiques et des philanthropes ;
- mobiliser des ressources et des fonds adéquats pour appuyer la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie mondiale de lutte contre le sida, 2021-2026 et atteindre les objectifs qu'elle fixe, et mobiliser l'ensemble des sources de financement, publiques, privées, nationales et internationales, pour inverser la tendance à la diminution de l'aide internationale et combler le déficit de financement de la riposte mondiale au sida, qui s'élève à 7 milliards d'USD ;
- appliquer les enseignements tirés de la "collision" entre l'épidémie de VIH et la pandémie de COVID-19 et, à la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida de 2021, plaider pour une augmentation des investissements dans les ripostes aux pandémies mondiales et pour l'adoption d'un nouvel ensemble d'objectifs audacieux, ambitieux et réalisables visant à mettre fin à la menace pour la santé publique que représente le sida d'ici à 2030 ;
- s'appuyer sur les progrès scientifiques ayant permis de mettre au point les vaccins à ARN messenger contre le coronavirus pour développer rapidement un vaccin contre le VIH ;
- veiller à ce que les droits de propriété intellectuelle n'empêchent aucune personne vivant avec le VIH de bénéficier d'un traitement antirétroviral.

## Action parlementaire pour mettre fin à l'apatridie

### Déclaration pour marquer le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 207<sup>e</sup> session  
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

L'apatridie, ou l'absence de toute nationalité, touche des millions de personnes dans le monde, les empêchant souvent d'exercer des droits fondamentaux tels que les droits à l'éducation, aux soins médicaux, à l'emploi ou à la liberté de circulation, et les rendant vulnérables à des formes extrêmes d'exploitation et de mauvais traitements.

L'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 reconnaît que toute personne a droit à une nationalité, qui à son tour sert souvent de passerelle vers d'autres droits fondamentaux. Le droit à une nationalité est également inscrit dans de nombreux traités internationaux, largement ratifiés, relatifs aux droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Reconnaissant que l'année 2021 marque le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie (Convention de 1961),

Rappelant que le problème de l'apatridie persiste au fil des ans en raison des lacunes dans les lois sur la nationalité, de la précarité des systèmes d'enregistrement des naissances et des lois discriminatoires, notamment les lois sur la nationalité qui empêchent les femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les hommes,

Nous, Membres de l'UIP, appelons les parlements à poursuivre leur action urgemment pour mettre fin à la situation critique des apatrides, notamment :

- en prenant des mesures législatives pertinentes, telles que des réformes des lois sur la nationalité et des lois connexes, afin de garantir la conformité de ces lois avec les normes internationales visant à prévenir et à réduire les cas d'apatridie et à protéger les apatrides, en veillant notamment à ce que les lois sur la nationalité soient exemptes de dispositions discriminatoires et prévoient les garanties nécessaires pour prévenir l'apatridie ;
- en encourageant les États concernés à adhérer aux traités qui établissent les normes internationales susmentionnées, notamment la Convention de 1961 et la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, et à les mettre en œuvre ; en encourageant l'adhésion universelle à ces conventions et leur application ;
- en étudiant les possibilités d'apporter le soutien nécessaire à la mise en œuvre des 360 engagements pris en matière de lutte contre l'apatridie lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie de 2019 et du premier Forum mondial sur les réfugiés de 2019, car nombre d'entre eux exigent des mesures de la part des parlements ;
- en devenant les porte-parole des hommes, femmes, garçons et filles apatrides dans nos pays et en sensibilisant l'opinion publique à leur situation ;
- en utilisant les outils élaborés par l'UIP et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), tels que le guide UIP/HCR *Nationalité et apatridie* pour les parlementaires publié en 2005 (actualisé en 2014 et traduit en 13 langues) et le guide de 2018 intitulé *Lois sur la nationalité : les bonnes pratiques pour prévenir et réduire les cas d'apatridie* (disponible en huit langues) ; et
- en faisant systématiquement respecter le droit de chacun à une nationalité et en soutenant les efforts visant à atteindre les objectifs de la campagne #Jexiste pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024.

Il reste moins de quatre ans pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 comme le prévoit la campagne #Jexiste et moins de dix ans pour atteindre les Objectifs de développement durable et ne laisser personne de côté. Il est temps d'agir.

## Déclaration sur le Yémen

*que le Conseil directeur de l'UIP a fait sienne à sa 207<sup>e</sup> session  
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

Le Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient exprime sa vive préoccupation au sujet de l'escalade récente du conflit brutal au Yémen, qui a provoqué ce qui est désormais considéré comme la pire crise humanitaire au monde.

Le Comité condamne fermement les violations des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU portant sur le Yémen, notamment en ce qui concerne l'embargo sur les ventes d'armes aux parties au conflit, et demande aux parlements des pays concernés de contrôler l'application de ces résolutions par leur gouvernement.

Le Comité est préoccupé par l'aggravation de la famine au Yémen, qui accroît le caractère tragique de cette grave crise, et appelle donc les parlementaires du monde entier à assumer leur rôle pour sauver des vies yéménites.

# Règlement spécial relatif au déroulement des sessions en ligne de l'Assemblée et des Commissions permanentes

*Adopté par le Conseil directeur de l'UIP à sa 207<sup>e</sup> session  
(Session en ligne, 24 mai 2021)*

## **I. Règlement spécial relatif à l'Assemblée (réunion en ligne)**

Le Règlement de l'Assemblée continue de s'appliquer dans son intégralité, excepté dans la mesure où il est incompatible avec le présent Règlement spécial, auquel cas la décision de l'Assemblée d'adopter le présent Règlement spécial constitue une décision de suspendre les articles pertinents du Règlement de l'Assemblée dans la mesure nécessaire.

Les articles du Règlement de l'Assemblée qui sont suspendus sont les suivants :

Articles 4 à 6 relatifs au lieu et à la durée d'une réunion physique de l'Assemblée ;  
Article 9 relatif au Bureau restreint ;  
Articles 11, 12 et 15.3 relatifs aux points d'urgence ;  
Articles 17 à 20 relatifs aux amendements et aux sous-amendements ;  
Articles 28 à 32 relatifs au vote ;  
Article 33 relatif au quorum ;  
Article 34 relatif aux majorités.

### **1. PARTICIPATION**

1.1 La participation des Membres, des Membres associés et des observateurs se fait par un accès sécurisé à la visioconférence ou via d'autres moyens électroniques permettant aux représentants d'entendre les autres participants et de s'adresser à la réunion à distance, selon qu'il convient.

1.2 En vue de la participation et du vote, l'équilibre hommes-femmes dans les délégations des Membres, au titre des Articles 10 et 15c) des Statuts, sera évalué sur la base de la liste soumise par chaque Membre en vue de l'inscription dans les délais indiqués ci-après.

### **2. INSCRIPTION**

2.1 L'inscription se fait grâce à un système en ligne, conformément à la pratique établie. Chaque Membre de l'UIP participant à la session communique le nom, le sexe, l'âge et les coordonnées de ses délégués ainsi que la copie numérisée d'une lettre officielle du président du parlement ou du président du groupe interparlementaire concerné.

2.2 La date limite d'inscription est fixée à 15 jours avant l'ouverture de la session. Aucune autre modification de la composition des délégations n'est possible après cette date, sauf en cas de force majeure empêchant un membre inscrit d'assister à la session. Une telle situation doit être certifiée par le président du parlement ou le président du groupe interparlementaire concerné au moyen d'une communication écrite adressée au Secrétaire général.

### **3. QUORUM**

Le nombre de délégations inscrites à la date limite d'inscription indiquée à l'article 2.2 du présent Règlement spécial est utilisé pour constater le quorum.

### **4. PRISE DE PAROLE DEVANT L'ASSEMBLÉE**

4.1 Pendant la session en ligne, les interventions des délégués sont limitées à deux minutes.

4.2 Les délégués peuvent également soumettre des déclarations écrites en anglais ou en français (les langues officielles de l'Organisation) en indiquant le point de l'ordre du jour auquel elles se réfèrent, avant l'ouverture de la session de l'Assemblée. Les déclarations écrites tiennent lieu d'interventions en direct. Elles sont publiées sur une page web dédiée et font partie des documents officiels de la session.

4.3 Les délégués peuvent également soumettre des déclarations vidéo préenregistrées en indiquant le point de l'ordre du jour auquel elles se réfèrent, avant l'ouverture de la session. Les déclarations vidéo préenregistrées tiennent lieu d'interventions en direct.

4.4 Tout délégué souhaitant prendre la parole doit le faire savoir. Si un délégué souhaite introduire un rappel au Règlement en rapport avec une déclaration prononcée pendant la session, il doit notifier son intention de le faire. Le Président statue sur le rappel au Règlement conformément à l'article 23 du Règlement de l'Assemblée.

4.5 Les Observateurs sont invités à soumettre des déclarations écrites en anglais ou en français (les langues officielles de l'Organisation) en indiquant le point de l'ordre du jour auquel elles se réfèrent, avant l'ouverture de la session de l'Assemblée. Ces déclarations sont publiées sur une page web dédiée.

## **5. PRISES DE DÉCISIONS**

Toutes les décisions de l'Assemblée prises durant une session en ligne sont, dans la mesure du possible, adoptées par consensus. Compte tenu du format électronique de la session et des restrictions techniques, les résolutions préparées par les Commissions permanentes et les résultats du débat général approuvés par le Comité exécutif seront soumis à l'Assemblée pour adoption au moyen de la procédure écrite d'approbation tacite énoncée à l'article 6 ci-après.

## **6. PROCÉDURE ÉCRITE D'APPROBATION TACITE**

6.1 La procédure écrite d'approbation tacite ci-après s'applique à toute proposition que le Président de l'UIP juge, à l'issue de consultations informelles, susceptible d'être adoptée sans faire l'objet d'un examen plus approfondi par l'Assemblée.

6.2 À la demande du Président, le Secrétaire général transmet aux Membres toute proposition de ce type pour examen dans le cadre de la procédure écrite d'approbation tacite.

6.3 La communication contient le texte de la (des) proposition(s) à examiner dans le cadre de la procédure écrite d'approbation tacite. Les objections sont transmises par écrit, y compris par courriel, et adressées au Secrétaire général. Les objections doivent être reçues dans un délai de 15 jours à compter de la date d'envoi de la communication.

6.4 À défaut de réception, dans le délai imparti, d'objections écrites de la part d'un tiers ou plus des Membres, la proposition concernée est considérée comme étant valablement adoptée par l'Assemblée. Une fois la résolution ou la décision adoptée, les objections sont reproduites dans des notes de bas de pages intégrées à celle-ci.

6.5 Le Secrétaire général communique le résultat de la procédure écrite d'approbation tacite à tous les Membres dès que possible après la date limite mentionnée ci-dessus. Dans le cas d'une proposition adoptée conformément à la procédure écrite d'approbation tacite, la date de la communication du Secrétaire général à cet effet est la date d'adoption de la proposition.

6.6 Sans préjudice de ce qui précède, tout Membre peut expliquer sa position à l'égard d'une proposition soumise à la procédure écrite d'approbation tacite en soumettant une déclaration écrite à ce sujet, qui sera publiée sur le site web de l'UIP. Les déclarations écrites doivent être reçues par le Secrétaire général au plus tard à la date fixée pour la réception des objections. Les déclarations écrites sont consultables sur le site web de l'UIP à titre d'information uniquement. Elles apparaissent telles qu'elles ont été déposées et dans la (les) langue(s) de dépôt. Une déclaration écrite présentée conformément au présent paragraphe n'est pas considérée comme une objection.

## **II. Règlement spécial relatif aux Commissions permanentes (réunion en ligne)**

Le Règlement des Commissions permanentes continue de s'appliquer dans son intégralité, excepté dans la mesure où il est incompatible avec le présent Règlement spécial, auquel cas la décision du Conseil directeur d'adopter le présent Règlement spécial constitue une décision de suspendre les articles pertinents du Règlement des Commissions permanentes dans la mesure nécessaire.

Les articles du Règlement des Commissions permanentes qui sont suspendus sont les suivants :

- Article 7, paragraphe 6, relatif à l'élection des membres du Bureau à bulletin secret ;
- Article 13, paragraphe 2, relatif au délai de dépôt des amendements ;
- Article 18 relatif au délai de dépôt des propositions de thèmes d'étude ;
- Articles 24 à 26 relatifs au traitement des amendements et des sous-amendements ;
- Article 32 relatif aux motions de procédure ;
- Article 33 relatif aux débats publics ;
- Articles 35 et 36 relatifs à la méthode de vote ;
- Article 37 relatif à la division des propositions ;
- Article 38 relatif à l'interruption du vote et aux éclaircissements ;
- Article 39 relatif au quorum ;
- Article 40 relatif aux décisions des Commissions permanentes et de leurs Bureaux.

## **1. PARTICIPATION**

La participation des Membres, des Membres associés et des observateurs se fait par un accès sécurisé à la visioconférence ou via d'autres moyens électroniques permettant aux représentants d'entendre les autres participants et de s'adresser à la réunion à distance, selon qu'il convient.

## **2. QUORUM**

Une Commission permanente peut siéger, quel que soit le nombre des membres présents.

## **3. PRISE DE PAROLE DEVANT LES COMMISSIONS PERMANENTES**

3.1 Pendant la session en ligne, les interventions des membres sont limitées à deux minutes.

3.2 Les membres peuvent soumettre des déclarations écrites en anglais ou en français (les langues officielles de l'Organisation) en indiquant le point de l'ordre du jour auquel elles se réfèrent, avant l'ouverture de la session de la Commission permanente concernée. Les déclarations écrites tiennent lieu d'interventions en direct. Elles sont publiées sur une page web dédiée et font partie des documents officiels de la session.

3.3 Tout membre souhaitant prendre la parole doit le faire savoir. Si un membre souhaite introduire un rappel au Règlement en rapport avec une déclaration prononcée pendant la session, il doit notifier son intention de le faire. Le Président statue sur le rappel au Règlement conformément à l'article 28 du Règlement des Commissions permanentes.

3.4 Les observateurs peuvent soumettre des déclarations écrites en anglais ou en français (les langues officielles de l'Organisation) en indiquant le point de l'ordre du jour auquel elles se réfèrent, avant l'ouverture de la session de la Commission permanente concernée. Ces déclarations sont publiées sur une page web dédiée.

## **4. PRISES DE DÉCISIONS**

Toutes les décisions des Commissions permanentes prises durant une session en ligne sont, dans la mesure du possible, adoptées par consensus. Des règles ad hoc sont établies en ce qui concerne l'adoption des résolutions et des thèmes d'étude, au moyen d'une procédure transparente et inclusive.

## **5. PROCÉDURE ÉCRITE D'APPROBATION TACITE**

5.1 La procédure écrite d'approbation tacite ci-après s'applique à toute proposition que le Président de l'UIP juge, à l'issue de consultations informelles, susceptible d'être adoptée sans faire l'objet d'un examen plus approfondi.

5.2 À la demande du Président, le Secrétaire général transmet aux Membres toute proposition de ce type pour examen dans le cadre de la procédure écrite d'approbation tacite.

5.3 La communication contient le texte de la (des) proposition(s) à examiner dans le cadre de la procédure écrite d'approbation tacite. Les objections sont transmises par écrit, y compris par courriel, et adressées au Secrétaire général. Les objections doivent être reçues dans un délai de 15 jours à compter de la date d'envoi de la communication.

5.4 À défaut de réception, dans le délai imparti, d'objections écrites de la part d'un tiers ou plus des Membres, la proposition concernée est considérée comme étant valablement adoptée. Une fois la résolution ou la décision adoptée, les objections sont reproduites dans des notes de bas de pages intégrées à celle-ci.

5.5 Le Secrétaire général communique le résultat de la procédure écrite d'approbation tacite à tous les Membres dès que possible après la date limite mentionnée ci-dessus. Dans le cas d'une proposition adoptée conformément à la procédure écrite d'approbation tacite, la date de la communication du Secrétaire général à cet effet est la date d'adoption de la proposition.

5.6 Sans préjudice de ce qui précède, tout Membre peut expliquer sa position à l'égard d'une proposition soumise à la procédure écrite d'approbation tacite en soumettant une déclaration écrite à ce sujet, qui sera publiée sur le site web de l'UIP. Les déclarations écrites doivent être reçues par le Secrétaire général au plus tard à la date fixée pour la réception des objections. Les déclarations écrites sont consultables sur le site web de l'UIP à titre d'information uniquement. Elles apparaissent telles qu'elles ont été déposées et dans la (les) langue(s) de dépôt. Une déclaration écrite présentée conformément au présent paragraphe n'est pas considérée

# Règlement du Prix Cremer-Passy

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 207<sup>e</sup> session  
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

## PRÉAMBULE

L'Union interparlementaire (UIP) est l'Organisation internationale des parlements des États souverains, créée en 1889 dans le but de promouvoir la paix, la coopération entre les peuples et la consolidation des institutions représentatives en favorisant les relations personnelles entre les membres de tous les parlements, en les rassemblant dans le cadre d'une action commune visant à maintenir et à assurer la pleine participation des Parlements membres.

L'UIP prône la résolution pacifique des conflits internationaux par l'action concrète des parlementaires du monde entier, en pratiquant une diplomatie parlementaire efficace dans les domaines suivants : la démocratie représentative, la paix et la sécurité internationale, le développement durable, les droits de l'homme et le droit humanitaire, l'égalité des sexes, le commerce international et l'éducation, la science et la technologie.

Afin d'encourager cette diplomatie parlementaire ainsi que l'action concrète des parlementaires dans la recherche et la promotion d'une paix plus durable et de sociétés réellement démocratiques, le Conseil directeur de l'UIP, sur proposition du Comité exécutif, a adopté la Résolution n° XX qui institue le Prix Cremer-Passy, qui sera décerné chaque année à un parlementaire ou à un groupe de parlementaires qui se distingue en matière de défense et de promotion des objectifs de l'UIP et qui contribue à un monde plus uni, plus juste, plus sûr, plus durable et plus équitable.

L'article XX de la résolution n° XX susmentionnée prévoit l'adoption de critères et d'un règlement régissant l'attribution du Prix Cremer-Passy.

Le Règlement du Prix Cremer-Passy ainsi que ses critères sont approuvés comme suit :

### Article 1

L'Union interparlementaire établit par la présente un prix d'excellence destiné aux parlementaires intitulé Prix Cremer-Passy.

### Article 2

1. Le Prix Cremer-Passy est décerné par l'UIP et vise à récompenser un parlementaire ou un groupe de parlementaires qui se distingue dans la défense et la promotion des objectifs de l'Organisation et contribue à un monde plus uni, plus juste, plus sûr, plus durable et plus équitable.
2. Le Prix Cremer-Passy est décerné chaque année lors de la deuxième Assemblée de l'UIP.
3. Le lauréat du prix est invité à assister à l'Assemblée de l'UIP visée à l'article 2.2 et à prendre la parole devant l'Assemblée en reconnaissance de sa réussite et pour servir d'inspiration aux travaux d'autres parlementaires.
4. Le Prix Cremer-Passy ne peut être décerné à titre posthume.

### Article 3

Tous les parlementaires des Parlements membres de l'UIP qui ont été en exercice à un moment quelconque de l'année à laquelle se rapporte le Prix sont éligibles.

### Article 4

1. Les groupes géopolitiques reçoivent les nominations au Prix Cremer-Passy des délégations parlementaires, conformément à leurs règlements internes respectifs, et les transmettent au Secrétariat de l'UIP en remplissant un formulaire mis à disposition sur le site web [www.ipu.org/fr](http://www.ipu.org/fr) avant le 31 mai de chaque année à 18 heures (HAEC).
2. Chaque groupe géopolitique peut soumettre plus d'une nomination, en précisant leur ordre de préférence.

3. Les nominations doivent être accompagnées d'une lettre de candidature signée par le président du groupe géopolitique, exposant les raisons pour lesquelles ils estiment que le parlementaire ou groupe de parlementaires mérite d'obtenir le Prix Cremer-Passy.
4. Le non-respect de l'échéance prévue à l'article 4.1 est sans recours.

#### **Article 5**

1. Le Secrétariat de l'UIP examine les candidatures présentées par les groupes géopolitiques dans un délai de 20 jours à compter de la date limite de dépôt, afin d'évaluer si les candidats remplissent bien tous les critères.
2. Le Secrétariat de l'UIP compile toutes les candidatures jugées recevables et les présente au jury du Prix, accompagnées d'un rapport sur les candidatures rejetées, en indiquant les raisons de leur exclusion.
3. En cas de non-respect de l'un des critères de présentation des candidatures, le Secrétariat de l'UIP en informe dès lors le(s) candidat(s).
4. Si le groupe géopolitique ne rectifie pas la non-conformité, la demande est exclue par le Secrétariat de l'UIP.

#### **Article 6**

1. Le jury du Prix est composé de sept membres, dont le Président en exercice de l'UIP, qui préside le jury sans droit de vote sauf aux fins de l'article 6.8, et des derniers présidents honoraires représentant chaque groupe géopolitique de l'UIP.
2. Les groupes géopolitiques qui ne peuvent être représentés par un président honoraire désignent, conformément à leur règlement intérieur, un président de parlement retraité.
3. Le Secrétaire général de l'UIP fait partie du jury du Prix sans droit de vote afin de veiller à ce que les propositions soient évaluées sur la base des connaissances actualisées des Membres de l'UIP.
4. Les membres du jury du Prix disposent de 30 jours ouvrables à compter de la réception des demandes par le Secrétariat pour les évaluer.
5. Le jury du Prix se réunit dans un délai maximal de cinq jours à compter de l'expiration du délai visé au paragraphe 6.4 afin de débattre et de décider du ou des lauréats du Prix.
6. Le(s) lauréat(s) du Prix Cremer-Passy sont choisis par un vote à la majorité des membres du jury du Prix.
7. En cas d'égalité, le jury du Prix procède à un second vote entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix.
8. En cas d'égalité des voix après le deuxième décompte de voix, le président du jury du Prix émet son vote décisif pour déterminer le(s) gagnant(s) du Prix Cremer-Passy.
9. Le jury du Prix peut décider à l'unanimité de ne pas attribuer le Prix Cremer-Passy au cours d'une année donnée en cas de circonstance imprévue (force majeure).
10. Le Secrétariat de l'UIP veille à ce que toutes les dispositions soient prises pour organiser la réunion prévue au paragraphe 6.5.

#### **Article 7**

Le Prix à décerner est un trophée comportant une inscription adaptée.

#### **Article 8**

Toutes les personnes participant à la procédure d'attribution des Prix sont tenues de respecter la confidentialité des candidatures.

#### **Article 9**

1. Les délais visés par le présent Règlement sont comptés en jours ouvrables.
2. Si dans l'un des pays des Membres de l'UIP le 31 mai est un jour férié, ce jour est considéré comme un jour ouvrable aux fins de la présentation des candidatures tel que prévu par l'article 4.1.

#### **Article 10**

Afin d'assurer la mise en œuvre de la résolution n° XX, qui institue le Prix Cremer-Passy, il est obligatoire que le budget annuel de l'UIP comprenne une allocation spécifique pour le Prix.

**Article 11**

Toute modification du présent Règlement doit être adoptée lors de la première Assemblée de l'UIP d'une année donnée, préalablement à la remise du prix lors de la deuxième Assemblée de l'UIP de cette même année.

**Article 12**

Le présent Règlement du Prix Cremer-Passy constitue l'ensemble du règlement intérieur du Prix Cremer-Passy.

## VOTES : Résultats des élections

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 207<sup>e</sup> session  
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

Le Conseil directeur a procédé à un vote à distance afin de pourvoir les **sièges vacants** du Comité des droits de l'homme des parlementaires et du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. Le vote a été ouvert à 17 h 00 (HAEC) le lundi 24 mai et clos à 11 h 00 (HAEC) le mardi 25 mai.

Le quorum pour la session du Conseil directeur a été fixé à 123 membres.

### Élections au Comité des droits de l'homme des parlementaires

Il y avait neuf candidatures pour six postes à pourvoir.

L'article 1.4 du Règlement du Comité des droits de l'homme des parlementaires prévoit que le Comité "ne comptera pas moins de quatre membres du même sexe". Compte tenu de la composition actuelle du Comité, cela signifie qu'au moins deux des sièges vacants devaient être pourvus par des parlementaires de sexe masculin et deux autres par des parlementaires de sexe féminin.

Au total, 233 voix ont été exprimées lors de cette élection. Le quorum a donc été atteint.

Les candidats et le nombre de voix qu'ils ont obtenues sont énumérés ci-dessous dans l'ordre où ils figuraient sur le bulletin de vote, c'est-à-dire l'ordre dans lequel leurs candidatures avaient été reçues :

Nom	Pays	Voix
Mme C. Urbano de Sousa	Portugal	149
M. S. Cogolati	Belgique	111
M. S. Spengemann	Canada	131
Mme L. Quartapelle	Italie	148
M. F.A. Silva Facetti	Paraguay	76
M. B. Mbuku Laka	République démocratique du Congo	96
M. H. Traore	Mali	74
Mme C. Asiain Pereira	Uruguay	125
M. Kim Yeat CHHIT	Cambodge	88

Les candidats suivants ont été élus de manière régulière (par ordre alphabétique des pays) :

M. S. Cogolati	(Belgique)
M. S. Spengemann	(Canada)
Mme L. Quartapelle	(Italie)
Mme C. Urbano de Sousa	(Portugal)
M. B. Mbuku Laka	(République démocratique du Congo)
Mme C. Asiain Pereira	(Uruguay)

### Élections au Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Il y avait deux postes à pourvoir. Un poste devait être pourvu par **un parlementaire de sexe masculin et l'autre par un parlementaire de sexe féminin**.

Une seule candidate s'était déclarée, Mme R. Kavakci Kan (Turquie). Mme Kavakci Kan a donc été élue sans opposition.

Le vote à distance a donc eu lieu pour un seul poste à pourvoir par un candidat de sexe masculin.

Au total, 231 voix ont été exprimées. Le quorum a donc été atteint.

Les candidats et le nombre de voix qu'ils ont obtenues sont énumérés ci-dessous dans l'ordre où ils figuraient sur le bulletin de vote, c'est-à-dire l'ordre dans lequel leurs candidatures avaient été reçues :

Nom	Pays	Voix
M. M.E. Al-Sisi Al-Buainain	Bahreïn	41
M. G. Migliore	Italie	101
M. M.O. Almheri	Émirats arabes unis	77

**M. G Migliore (Italie) a été élu de manière régulière.**

## Rapport du Forum des femmes parlementaires

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 207<sup>e</sup> session  
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

1. La 31<sup>e</sup> session du Forum des femmes parlementaires s'est tenue en ligne les 10 et 12 mai 2021. Elle a rassemblé 78 participants, dont 57 délégués de 34 pays. Parmi les parlementaires présents, on comptait 53 femmes et quatre hommes.

2. La Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme S. Kihika, a présidé la 31<sup>e</sup> session du Forum. Le Président de l'Union interparlementaire, M. D. Pacheco, a souhaité la bienvenue aux participants dans ses propos liminaires.

### Bureau des femmes parlementaires

3. La Présidente du Bureau, Mme S. Kihika, a fait état des travaux du Bureau lors de sa 44<sup>e</sup> session, qui s'est tenue en octobre 2019 à Belgrade et lors de sa 45<sup>e</sup> session, qui s'est tenue en ligne en mars 2021. Les participants ont également été informés des activités récentes et futures de l'UIP en matière d'égalité des sexes et des préparatifs relatifs à la nouvelle stratégie de l'UIP (2022-2027).

### Contributions aux travaux de la 142<sup>e</sup> Assemblée dans une perspective de genre

#### a) Impact de la pandémie de COVID-19 en matière de genre et priorité aux actions parlementaires en faveur d'une reprise respectueuse de l'égalité des sexes

4. En guise de contribution au débat général de l'Assemblée sur le thème *Surmonter la pandémie aujourd'hui et mieux construire l'avenir : le rôle des parlements*, les participants ont pris part à une discussion interactive sur la dimension de genre de la COVID-19 et sur une reprise post-COVID-19 respectueuse de l'égalité des sexes.

5. Afin de préparer cette discussion, l'UIP a organisé, en mars et avril 2021, en partenariat avec ONU Femmes, une série de trois Dialogues interparlementaires en ligne sur une reprise post-COVID-19 respectueuse de l'égalité des sexes. Les rapports de ces réunions en ligne ont été présentés par : Mme S. Kihika (Kenya) sur la parité en matière de participation politique ; Mme H. Al-Helaissi (Arabie saoudite) sur l'autonomisation économique des femmes ; Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre) sur la violence à l'égard des femmes et des filles ; et Mme S. Sirivejchapun (Thaïlande) sur des parlements sensibles au genre et des réformes juridiques qui tiennent compte de la dimension de genre.

6. Le débat au sein du Forum a mis en lumière l'impact disproportionné de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les filles. Les femmes étaient en première ligne de la réponse à la pandémie, dans la mesure où elles représentent la majorité des travailleurs du secteur de la santé et de l'économie des services à la personne. Les participants ont insisté sur le fait qu'en raison des mesures de confinement et du ralentissement économique dus à la COVID-19, les femmes étaient plus en proie à des pertes

d'emploi, à une impossibilité de payer les charges du foyer et à des responsabilités familiales accrues, elles ont également subi une violence fondée sur le genre exacerbée. La réaffectation des ressources de santé à la réponse à la pandémie a également réduit l'accès à la santé sexuelle et reproductive. Cette situation a touché encore plus sévèrement les femmes handicapées, les adolescentes, les employées de maison, les migrantes, les femmes dans des situations de conflit et de déplacement, les femmes indigènes et les femmes de la communauté LGBTQ.

7. Les participants ont préconisé l'égalité de participation des femmes dans la prise de décision et la prise en considération pleine et entière de leurs besoins et de leurs points de vue dans le cadre d'une reprise post-COVID-19 respectueuse de l'égalité des sexes. S'inspirant d'un échange de bonnes pratiques en matière de réponse post-COVID-19, les participants ont exhorté les parlements à donner la priorité aux actions parlementaires qui : incluent les femmes – également celles issues de groupes marginalisés – dans la conception et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pandémie et de reprise économique ; ont pour but l'adoption de mesures visant à réintégrer les femmes dans le marché du travail et à s'attaquer aux écarts de rémunération entre les hommes et les femmes ; garantissent un accès à des services de garde d'enfants abordables ; promeuvent les investissements sur le long terme dans les systèmes de protection sociale pour toutes les femmes, y compris celles qui travaillent dans le secteur informel ; et assurent la prévention des violences faites aux femmes et aux filles ainsi que la fourniture de services visant à protéger et à soutenir les victimes.

**b) Intégrer l'égalité des sexes aux projets de résolution soumis à examen lors des 142<sup>e</sup> et 143<sup>e</sup> Assemblées**

8. Les participants ont été informés des deux projets de résolution qui figurent à l'ordre du jour de la 142<sup>e</sup> Assemblée et de l'intégration de la dimension de genre dans chacun d'entre eux. Au titre de la procédure spéciale mise en place en raison de la pandémie, les Commissions permanentes concernées se sont réunies dans les semaines précédant l'Assemblée et ont approuvé les résolutions au moyen de la procédure écrite d'approbation tacite. Des membres du Bureau des femmes parlementaires ont pris part aux comités de rédaction de ces Commissions permanentes en qualité de membres de droit, de sorte à garantir l'intégration de la dimension de genre dans ces résolutions.

9. Mme C. Roth (Allemagne), co-Rapporteuse du projet de résolution de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, a présenté brièvement le projet de résolution intitulé *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*. Au nom du Bureau, Mme S. Kihika a expliqué que cette résolution prend acte des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et reconnaît l'impact spécifique sur les femmes et les filles de la guerre, des conflits, des déplacements, des tensions et catastrophes liées au climat, notamment en matière d'augmentation des violences sexuelles et fondées sur le genre. La résolution insiste également sur la nécessité d'une participation pleine et entière des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions pour ce qui est de la conception et de la mise en œuvre de solutions sensibles au genre et de mécanismes de résilience pour faire face aux changements climatiques, aux crises liées au climat et à leur lien étroit avec la paix et la sécurité durables.

10. Mme S.M. Dinică (Roumanie), co-Rapporteuse du projet de résolution intitulé *Généraliser la numérisation et l'économie circulaire pour réaliser les ODD, et notamment la consommation et la production responsables*, de la Commission permanente du développement durable, a présenté cette résolution aux participants. Au nom du Bureau, Mme H. Al Helaiissi a signalé que la résolution met en exergue l'urgence d'annuler les reculs résultant de la COVID-19 dans des domaines où les avancées en matière d'égalité des sexes ont été durement gagnées, en particulier pour ce qui est de l'autonomisation économique et de la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles. La résolution fait également état du potentiel de l'économie circulaire et de la numérisation en matière d'autonomisation économique des femmes, notamment au moyen d'une allocation de ressources financières aux jeunes, en particulier aux femmes entrepreneures. En outre, elle préconise de régler le problème des inégalités de genre dues à la fracture numérique au moyen de la promotion de cadres éducatifs non sexistes et de politiques visant à démultiplier les possibilités éducatives et le développement des compétences numériques au profit des femmes et des filles dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques.

11. Mme J. Oduol (Kenya), co-Rapporteuse de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a présenté le thème de la prochaine résolution intitulée *La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne*, qui sera soumise à examen lors de la 143<sup>e</sup> Assemblée. À l'issue de sa présentation, les participants ont fait part d'une vive

préoccupation face au phénomène en pleine expansion de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, exacerbée encore davantage par l'isolement et l'utilisation accrue d'Internet pendant la pandémie de COVID-19. Ils sont convenus que le sujet exige l'implication urgente, tant à l'échelle nationale qu'internationale, de tous les parlements, gouvernements et entreprises du secteur des TIC mais aussi des parents et des professeurs pour garantir la responsabilité en matière de protection physique et psychologique des enfants. A également été mise en exergue, l'importance pour les parlements de mettre les lois nationales en la matière en conformité avec la Convention sur les droits de l'enfant et son Protocole concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Les participants ont insisté sur la nécessité d'investir en faveur de la protection et de l'éducation des enfants, y compris au moyen d'une éducation sexuelle adaptée à l'âge au sein des écoles, de sorte à permettre aux enfants de comprendre leurs droits, de se protéger, de signaler toute exploitation sexuelle en ligne et de demander de l'aide. Les participants sont convenus de partager leurs réflexions préliminaires avec les co-Rapporteurs du futur projet de résolution.

### **Réunion-débat – Génération Égalité au sein des parlements et par leur entremise**

12. La réunion-débat intitulée *Génération Égalité au sein des parlements et par leur entremise* s'est concentrée sur le rôle des parlements en faveur de l'égalité des sexes, en insistant tout particulièrement sur l'autonomisation des jeunes et des adolescentes et sur leur rôle à des postes de direction. Les échanges se sont ouverts avec des présentations de : Mme L. Banerjee, Coordinatrice exécutive de Génération Égalité pour ONU Femmes ; M. H. Vasconcelos (Mexique), Sénateur ; Mme C. López Castro (Mexique), parlementaire ; et Khesavi (Maurice), partisane de l'autonomisation des jeunes femmes. Les intervenants ont évoqué le rôle de l'UIP en qualité de co-responsable de la Coalition d'action de Génération Égalité consacrée aux mouvements et au leadership féministes et la manière dont les parlementaires pourraient contribuer à l'autonomisation des femmes et des filles afin qu'elles se sentent capables de participer à la vie publique et de contribuer aux décisions pour construire un avenir meilleur pour elles-mêmes.

13. Les participants ont également bénéficié d'une présentation de Génération Égalité, un forum unique lancé par ONU Femmes en partenariat avec les Gouvernements de la France et du Mexique, et des groupes de la société civile. Ce forum se focalise sur un dialogue intergénérationnel et une collaboration multipartite en faveur de l'égalité des sexes. Les participants ont été invités à faire part de leurs engagements en faveur des Coalitions d'action de Génération Égalité.

14. Au cours de la discussion qui a suivi, des parlementaires ont partagé des informations sur ce qui avait été fait à l'échelle nationale pour promouvoir l'organisation des femmes et des filles et leur rôle en tant que dirigeantes. Les participants ont expliqué comment leurs parlements se sont engagés en faveur de l'abrogation de lois discriminantes et ont milité pour de nouvelles lois qui garantissent les droits des femmes et l'égalité des sexes. Ils ont signalé les mesures prises pour atteindre la parité des sexes en politique et veiller à la présence de divers groupes de jeunes dirigeantes dans tous les domaines de la prise de décisions. Ont aussi été évoquées, des stratégies visant à aboutir à une budgétisation sensible au genre et à l'élimination de la violence fondée sur le genre tant en politique que dans la vie familiale.

### **Élections au Bureau des femmes parlementaires**

15. Le Forum a élu des représentantes pour pourvoir la moitié des sièges des représentantes régionales et d'autres postes vacants au sein du Bureau des femmes parlementaires. Étant entendu que les élections n'ont pas eu lieu en 2020, en raison de la pandémie, le Bureau a proposé de proroger d'un an le mandat des représentantes régionales dont celui-ci expire en 2022, conformément au Règlement du Forum. Il en a été ainsi décidé. La liste actualisée des membres du Bureau est disponible en [Annexe](#).

16. Consécutivement à la proposition du Bureau, le Forum a élu Mme L. Vasylenko (Ukraine) au poste de présidente et Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) au poste de première vice-présidente du Bureau des femmes parlementaires. Le poste de deuxième vice-présidente reste vacant et sera pourvu lors de la réunion du Bureau et du Forum à l'occasion de 143<sup>e</sup> Assemblée.

\* \* \* \* \*

## COMPOSITION ET PRÉSIDENCE DU BUREAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES (AU 12 MAI 2021)

### PRÉSIDENCE DU BUREAU (avril 2021–2023)

Présidente : Mme L. Vasylenko (Ukraine)

Première Vice-Présidente : Mme H. Ramzy Fayeze (Bahreïn)

Deuxième Vice-Présidente : *Poste vacant*


---

### REPRÉSENTANTES RÉGIONALES

**Expiration  
du mandat**

#### Groupe africain :

Mme O. Sanogo (Mali)

Mme S. Wakarura Kihika (Kenya)

avril 2023

Mme N. Bujela (Eswatini)

Mme M. Baba Moussa Soumanou (Bénin)

avril 2025

#### Groupe arabe :

Mme M. S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis)

Mme M. Mohammed Saleh  
(République arabe syrienne)

avril 2023

Mme H. Ramzy Fayeze (Bahreïn)

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte)

avril 2025

#### Groupe Asie-Pacifique :

Mme P. Maadam (Inde)

*Poste vacant*

avril 2023

Mme P.A. Komarudin (Indonésie)

Mme E. Azad (République islamique d'Iran)

avril 2025

#### Groupe Eurasie :

Mme E. Vtorygina (Fédération de Russie)

Mme Z. Greceanii (République de Moldova)

avril 2023

Mme E. Afanasieva (Fédération de Russie)

Mme M. Vasilevich (Biélorus)

avril 2025

#### Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes :

Mme C. Mix (Chili)

Mme V. Persaud (Guyana)

avril 2023

Mme W.P. Andrade Muñoz (Équateur)

Mme A.F. Sagasti (Argentine)

avril 2025

#### Groupe des Douze Plus :

Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande)

Mme L. Vasylenko (Ukraine)

avril 2023

Mme V. Riotton (France)

Mme M. Grande (Italie)

avril 2025

---

### MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

(de droit, pour la durée de leur mandat au Comité exécutif)

**Expiration  
du mandat**

Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse)

octobre 2021

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal)

avril 2023

Mme E. Anyakun (Ouganda)

octobre 2023

Mme P. Krairiksh (Thaïlande)

octobre 2023

Mme C. Widegren (Suède)

octobre 2023

Mme B. Argimón (Uruguay)

octobre 2024

# Rapport du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 207<sup>e</sup> session  
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

Le Forum des jeunes parlementaires s'est réuni les 13 et 17 mai 2021, sous la conduite de son Président, M. M. Bouva (Suriname).

Les jeunes parlementaires ont évoqué le rôle essentiel des jeunes dans les stratégies de reprise post-COVID-19 pour bâtir un avenir qui repose sur des démocraties représentatives et inclusives et sur un nouveau modèle de développement tenant compte des besoins et des intérêts de toutes les générations. Marquant le début d'une nouvelle étape dans l'action pour une plus grande représentation des jeunes et dans la mise en œuvre de la résolution de l'UIP relative à *La participation des jeunes au processus démocratique* (2010), le Forum a lancé la quatrième édition du rapport de l'UIP sur *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux*, ainsi qu'une nouvelle campagne de l'UIP, intitulée "Oui à plus de jeunes au parlement !".

Dans leurs remarques liminaires, le Président et le Secrétaire général de l'UIP ont réaffirmé que les jeunes étaient au cœur de la démocratie et qu'ils avaient le droit de participer aux prises de décisions politiques. Reconnaisant le leadership des jeunes dans les efforts pour atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19, ils ont salué l'engagement de la jeune génération, qui soutient les personnes âgées et d'autres groupes vulnérables et combat la désinformation pendant la pandémie, tout en œuvrant pour la démocratie et le climat et en luttant contre le racisme et l'exclusion.

Les participants ont examiné le thème général de la 142<sup>e</sup> Assemblée sous l'angle des jeunes. Ils ont présenté les initiatives et les mesures prises au niveau national pour réduire l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les jeunes en termes de législation et de politiques dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé et des services sociaux pour les jeunes. Ils ont échangé des informations sur les moyens les plus efficaces de renforcer la participation des jeunes au processus démocratique, tels que la création de forums de jeunes parlementaires et de conseils nationaux de la jeunesse, la mise en place de projets de numérisation pour créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les jeunes, l'abaissement de l'âge requis pour se présenter aux élections, la numérisation des processus électoraux, et la promotion de l'égalité et de l'équité dans l'accès à l'éducation en ligne.

Les participants ont également examiné le document final de la septième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui s'est déroulée les 28 et 29 avril 2021, et sont convenus que ce document constituera la contribution des jeunes à la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP. Par ailleurs, ils ont souligné l'importance d'accroître les investissements dans les secteurs qui ont un impact sur l'autonomisation des jeunes, et se sont fait les défenseurs de la participation essentielle des jeunes hommes et femmes à la prise de décisions tant pendant qu'après la pandémie.

Les décisions prises pour soutenir la représentation des jeunes et leur leadership à l'UIP sont elles aussi primordiales. À cet égard, le Forum a approuvé les nominations des groupes géopolitiques pour la composition du Conseil du Forum des jeunes parlementaires pour la période 2021-2023. Le Forum a également approuvé l'élection de Mme S. Albazar (Égypte) à la présidence du Conseil du Forum.

Dans la perspective de la 143<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, le Forum a désigné M. U. Lechte (Allemagne) pour rédiger un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes, qui constituera la contribution des jeunes au projet de résolution intitulé *La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne*, qui sera examiné par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme.

Le Conseil du Forum des jeunes parlementaires s'est réuni le 10 mars ainsi que les 6 et 14 mai 2021. Il a pris des décisions relatives à la tenue de la Conférence mondiale des jeunes parlementaires 2021 en avril et à la prise en compte du point de vue des jeunes dans le thème de la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP. Il devait aussi procéder à l'élection de son nouveau président. Par ailleurs, le Conseil du Forum a étudié les moyens de continuer d'associer ses membres sortants à ses travaux. Il est en outre convenu de proposer une nouvelle définition du concept de "jeune parlementaire", laquelle réduira la limite d'âge appliquée actuellement.

## Rapport du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 207<sup>e</sup> session  
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

Le Comité a tenu deux séances en ligne, le 14 avril et le 10 mai 2021. Le présent rapport fait la synthèse des discussions et des décisions prises par le Comité pendant ces deux séances, qui se sont appuyées sur les débats menés en juillet 2020.

La Présidente du Comité, Mme S. Atallahjan (Canada), ainsi que Mme F. Benbadis (Algérie), M. H. Julien-Laferrrière (France), M. A. Al-Ahmad (Palestine), Mme H. Martins (Portugal) et M. L. Wehrli (Suisse) ont assisté aux deux séances. M. A.A. Jama (Somalie) a assisté à la séance du 14 avril. Mme I. Al Madhy (Iraq) et M. A. Dichter (Israël) ont assisté à la séance du 10 mai. M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP), M. M. Omar (Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP), Mme J. Vanian (Consultante Paix et sécurité de l'UIP) et Mme M. Hermes (membre de l'équipe de l'UIP sur la Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et Paix et sécurité) étaient également présents aux séances.

Lors de ces séances, le Comité a entendu des rapports préparés par le Secrétariat de l'UIP sur les derniers événements survenus au Yémen, en Libye et en Palestine, ainsi que sur les accords de paix et de normalisation des relations entre Israël et d'autres pays dans la région.

Le Secrétariat de l'UIP a passé en revue les différentes communications qu'il a reçues concernant l'évolution de la situation dans la région et a présenté brièvement les réponses qu'il y a données. Si quelques communications concernaient les différentes situations en Iran, en Iraq, en Libye, en Arabie saoudite et en Syrie, la plupart d'entre elles étaient liées aux événements survenus récemment en Palestine et au Yémen.

Le Comité a estimé qu'il devrait se réunir plus souvent afin de pouvoir réagir en temps voulu à l'évolution rapide de la situation dans la région, et a exprimé le souhait d'émettre davantage de déclarations exposant sa position sur les derniers rebondissements.

### **Yémen**

S'agissant du Yémen, il a été relevé que la situation était tragique et qu'elle avait été qualifiée de "pire crise humanitaire au monde" par les Nations Unies. Des millions de Yéménites souffrent de malnutrition. La situation humanitaire a été aggravée par l'épidémie de choléra et la pandémie de COVID-19. Le parlement élu en 2003, lors des dernières élections qui se sont tenues au Yémen, est divisé en deux factions : l'une restée à Sanaa, contrôlée par les Houthis, et l'autre basée à Seyoun et affiliée au Gouvernement yéménite à Aden reconnu par la communauté internationale. L'UIP reste en communication avec les deux factions.

Le Comité s'est accordé à dire que le conflit au Yémen dure depuis trop longtemps. Il a fait part de son soutien à une solution politique élaborée sous les auspices de l'ONU et a salué les efforts déployés récemment par l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Yémen en vue de relancer le processus politique. Il a aussi souligné que l'UIP devait s'occuper en priorité de promouvoir l'accès à l'aide humanitaire au Yémen et a encouragé l'adoption d'une ligne de conduite unifiée par les parlementaires à cet égard. Le Comité s'est dit préoccupé en particulier par l'insécurité alimentaire dans le pays. Il a par ailleurs condamné le fait que de nombreux pays continuent de vendre des armes aux parties au conflit. S'agissant de la représentation du Yémen à l'UIP, le Comité a recommandé que les organes directeurs de l'Organisation reconnaissent la Chambre des représentants à Seyoun présidée par le Sultan Al-Burkani, tout en insistant sur la nécessité d'être inclusifs et d'impliquer tous les parlementaires élus en 2003, tant à Sanaa qu'à Seyoun, dans les processus parlementaires du pays.

Le Comité est convenu de soumettre une déclaration sur la situation au Yémen au Conseil directeur pour qu'il la fasse sienne. Cette déclaration est disponible à la [page 60](#).

### **Libye**

Le Comité a été informé de l'évolution de la situation en Libye. En octobre 2020, les belligérants sont convenus d'un cessez-le-feu et, en novembre 2020, des élections ont été annoncées pour le 24 décembre 2021. Un gouvernement intérimaire d'unité nationale a été formé en février 2021. Ce gouvernement a été entériné par la Chambre des représentants à Tobrouk, qui exerce ses droits en

tant que Membre de l'UIP. D'importantes avancées ont été réalisées au niveau politique et le nombre de victimes du conflit en Libye a considérablement baissé. Toutefois, les milices et les combattants terroristes étrangers continuent de régner sur le pays, et ce bien que de nombreux pays aient appelé à leur retrait.

Le Comité s'est félicité des accords politiques qui ont été conclus récemment entre différentes parties au conflit. Il a dit soutenir la mise en œuvre de ces accords et la tenue d'élections, comme cela a été prévu. Il a condamné l'ingérence étrangère dans le conflit et a appelé au retrait des combattants terroristes étrangers, tout en soulignant la nécessité de s'attaquer fermement au fléau du terrorisme en Libye. Il a encouragé les parties prenantes locales et internationales à coopérer et à convenir ensemble d'une voie à suivre. Par ailleurs, le Comité a fait part de son inquiétude concernant le cas de Mme S. Sergiwa, une parlementaire qui a été enlevée à son domicile le 17 juillet 2019, et a exhorté les parties concernées à faire la lumière sur cette affaire. Enfin, le Comité a encouragé la Chambre des représentants à Tobrouk à continuer de travailler avec l'UIP.

### **Accords de paix et de normalisation**

Le Comité a pris note du fait que, depuis septembre 2020, Israël a signé des accords avec les Émirats arabes unis, Bahreïn, le Soudan et le Maroc.

Le Comité s'est félicité des accords de paix et de normalisation. Il a relevé toutefois que tout processus de paix devait être inclusif et que le sort de la Palestine ne devait pas être ignoré tandis qu'Israël restaure ses relations avec d'autres pays dans la région. Le Comité a encouragé les parties concernées à s'efforcer de parvenir à une paix globale et durable. Il s'est réjoui du souhait exprimé par ses membres de rétablir la paix dans la région.

### **Palestine**

À sa séance du 14 avril, le Comité a reçu les dernières informations sur les prochaines élections parlementaires en Palestine, fixées au 22 mai 2021. Le membre palestinien du Comité a indiqué que son pays avait envoyé un courrier officiel aux autorités israéliennes pour leur demander de ne pas entraver les élections, en particulier à Jérusalem-Est. Il a noté que le décret présidentiel sur les élections était basé sur les statuts de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et sur la Déclaration d'indépendance adoptée par le Conseil national palestinien à Alger. Il a aussi relevé la reprise des relations entre la Palestine et l'Administration des États-Unis.

Le Comité s'est félicité de la tenue des élections en Palestine et a dit espérer vivement leur bon déroulement et le respect des critères pour des élections libres et régulières. La Commission électorale centrale palestinienne a invité l'UIP à observer les élections. Bien qu'elle accueille avec une grande satisfaction la perspective du scrutin, l'UIP ne procède pas à des observations électorales, à moins que l'ONU soit elle-même fortement impliquée dans le processus électoral. Le Comité est néanmoins convenu que l'UIP inviterait ses Parlements membres à observer les élections dans le cadre de leurs propres mandats, ce que le Secrétaire général a fait dans un courrier daté du 20 avril. Le Comité a également invité le Président et le Secrétaire général de l'UIP à émettre une déclaration officielle pour réaffirmer leur soutien aux élections et encourager le libre et bon déroulement du scrutin, de manière régulière et sans encombre.

Le 10 mai, le Comité a pris note du fait que les élections en Palestine avaient été reportées. Le membre palestinien du Comité a exhorté la communauté internationale à faire en sorte qu'aucun obstacle n'entrave le processus électoral à Jérusalem-Est. Il a aussi souligné que les cadres juridiques internationaux devaient être respectés et qu'une solution à deux États devait être trouvée pour résoudre la crise. Le membre israélien du Comité a relevé qu'Israël n'était pas responsable du report des élections palestiniennes, qui étaient une question interne.

Le Comité a souligné que les élections étaient nécessaires pour la représentation légitime du peuple de Palestine et dans le cadre de la conception du statut d'État de la Palestine. Il a exprimé à nouveau l'espoir que ces élections se déroulent de manière libre et régulière. Les membres ont marqué leur accord sur le fait que la Palestine avait droit à un statut d'État à part entière sur les territoires qui lui sont reconnus dans les résolutions internationales. Par ailleurs, le Comité s'est déclaré gravement préoccupé par la récente escalade de la violence et des tensions à Jérusalem-Est. Les membres sont convenus de publier une déclaration au sujet de ces récents événements. Les membres israélien et palestinien ont dit désapprouver ces actes de violence. Le Comité a souligné la nécessité de faire preuve de retenue et de poursuivre le dialogue. La déclaration du Comité est disponible ci-dessous.

\* \* \* \* \*

## Déclaration au sujet des événements de Jérusalem

À la suite de sa réunion du lundi 10 mai 2021, le Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient continuera de suivre de près l'évolution de la situation à Jérusalem-Est. Il se déclare gravement préoccupé par l'escalade de la violence et des tensions qui ont malheureusement causé des pertes en vies humaines, des blessures et des dégâts importants. Le Comité condamne fermement toute forme de violence, quel qu'en soit le responsable. Il demande instamment à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue et de s'abstenir de toute mesure susceptible d'entraîner de nouvelles dégradations ou de nouvelles victimes.

Le Comité réitère son engagement en faveur de la paix dans la région et demande à toutes les parties de s'engager dans un dialogue constructif en vue d'un règlement du conflit dans le plein respect des droits légitimes de toutes les parties concernées.

Le Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient est composé de 12 parlementaires du monde entier ayant une expertise du Moyen-Orient. Ses membres sont élus par le Conseil directeur de l'UIP pour quatre ans. Des représentants d'Israël et de la Palestine sont membres d'office du Comité.

---

## Rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 207<sup>e</sup> session  
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

1. Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (le Comité) s'est réuni le 16 avril 2021, sous la conduite de sa Présidente, Mme Á. Vadai. Étaient présents, outre la Présidente, les membres de l'Arménie, de Bahreïn, de la Belgique, de l'Équateur et de l'Inde, soit plus de la moitié des membres en exercice. Des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs. Le Comité a remercié tout particulièrement les membres sortants M. S.M. Al-Khathlan (Arabie saoudite), qui n'est plus parlementaire, et M. A. Sinmaleza (Équateur), pour leur participation active aux travaux du Comité.

### La COVID-19 et les populations déplacées et apatrides

2. Le Comité a poursuivi les discussions menées lors de sa précédente séance, le 2 octobre 2020, sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les réfugiés, les apatrides et les personnes fuyant un conflit. Les représentants du HCR et du CICR ont dressé un état des lieux. Les réfugiés et les personnes déplacées en raison de conflits se trouvent souvent dans des situations tragiques et complexes. De par leurs conditions de vie précaires, ces personnes sont particulièrement exposées au risque de contamination en ces temps de pandémie de coronavirus. Bien souvent, elles n'ont qu'un accès limité, voire inexistant, à l'eau, à l'assainissement et aux structures de santé. La surpopulation dans les camps complique la mise en œuvre des mesures sanitaires et de lutte contre l'épidémie. La pandémie de COVID-19 a engendré une "pandémie de la faim", mais ce n'est pas tout : elle a aussi entraîné une augmentation du nombre de mariages forcés ainsi qu'une hausse sans précédent du taux d'abandon scolaire parmi les enfants réfugiés, et a renforcé la stigmatisation des réfugiés. De plus, le nombre de réinstallations de réfugiés n'a jamais été aussi bas qu'en 2020. La question de l'accès au dépistage et à la vaccination reste une priorité en 2021. Au total, 153 pays ont adopté des politiques de vaccination qui incluent les réfugiés dans leurs programmes. L'immunisation de ces populations reste toutefois un défi.

3. S'agissant des hommes et des femmes apatrides, ces personnes ne jouissent pas des droits et de la protection que confère la citoyenneté et sont davantage susceptibles de contracter la COVID-19, compte tenu de leurs conditions de vie souvent difficiles. Elles peuvent aussi éprouver davantage de difficultés que les nationaux à accéder aux soins, par exemple aux dépistages et aux traitements, et être réticentes à se rendre dans les centres de santé par crainte d'être placées en détention et/ou expulsées. Les mesures prises par les pays pour atténuer l'impact de la pandémie et protéger leurs

citoyens doivent accorder une attention particulière à la situation des apatrides. Il s'agit notamment de leur garantir un accès complet aux soins, y compris au dépistage et au traitement de la COVID-19, sans qu'ils n'aient à justifier de leur statut ou à décliner leur identité, et un accès aux services dont ils ont besoin sans crainte ni risque d'être arrêtés ou placés en détention. Enfin, afin d'éviter que le nombre d'apatrides n'augmente encore, les services d'état civil, tels que l'enregistrement des naissances, doivent être maintenus en tant que services "essentiels"

4. Les personnes qui vivent dans une situation de conflit ou qui fuient un conflit connaissent le même type de difficultés : l'accès aux services, notamment aux soins de santé, reste un défi, en particulier dans les régions dominées par des groupes armés non étatiques, qui devraient eux aussi faciliter l'accès des populations aux services de santé.

5. Le Comité a appelé l'Assemblée à accorder une attention particulière à la situation des réfugiés, des hommes et des femmes apatrides et des personnes fuyant un conflit dans ses travaux liés à la gestion de la pandémie et à la relance post-pandémie. Le Comité a aussi souligné la nécessité de combattre le nationalisme vaccinal et de veiller à ce que le vaccin soit accessible à tous, y compris aux personnes les plus vulnérables.

6. Les membres du Comité sont convenus de poursuivre les discussions sur l'impact de la pandémie sur les réfugiés, les hommes et les femmes apatrides et les personnes fuyant un conflit. Il a pris note du fait qu'une note d'orientation à l'usage des parlementaires sur les parlements, la pandémie de COVID-19 et les personnes en déplacement était en cours d'élaboration et qu'un projet de texte lui serait soumis en mai pour examen.

#### **L'action des parlements pour mettre fin à l'apatridie**

7. Le Comité a été informé des dernières mesures prises dans le monde pour lutter contre l'apatridie. Il a noté que plusieurs pays avaient révisé leurs cadres juridiques pour combattre la discrimination dans les lois sur la nationalité, ce qui constitue un moyen essentiel de réduire les cas d'apatridie.

8. Le Comité a discuté des stratégies permettant d'associer les parlements à l'élimination de l'apatridie. Il s'est félicité de la tenue d'un webinaire très productif sur l'action parlementaire pour mettre fin à l'apatridie : organisé en collaboration avec le HCR en février 2021, ce webinaire a réuni près de 300 participants. Le Comité est convenu de poursuivre ses travaux de sensibilisation, et a encouragé ses représentants régionaux à ouvrir un débat au sein de leurs groupes géopolitiques et à montrer l'exemple en organisant (avec le soutien de l'UIP et du HCR) des webinar régionaux sur le sujet.

9. Le Comité a également noté que l'année 2021 était une année charnière puisqu'elle marquait le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. L'UIP travaille depuis de nombreuses années en étroite collaboration avec le HCR pour soutenir les efforts visant à mettre fin à l'apatridie. De l'avis du Comité, il est important que l'UIP marque le 60<sup>e</sup> anniversaire de la convention en renouvelant son engagement dans ce domaine. Le Comité a adopté une déclaration en ce sens (voir [page 59](#)), et a invité le Conseil directeur à faire sienne cette déclaration avant qu'elle soit transmise aux Nations Unies.

#### **Suites données au Pacte mondial sur les réfugiés et au Forum mondial sur les réfugiés**

10. Le Comité a entendu un exposé sur les suites données au Forum mondial sur les réfugiés et la mise en œuvre des engagements pris. Les Membres de l'UIP ont été invités à suivre régulièrement la mise en œuvre des engagements pris par leurs pays (voir <https://globalcompactrefugees.org/index.php>). Le Comité a décidé de continuer à sensibiliser les Membres de l'UIP au Pacte mondial sur les réfugiés et à sa mise en œuvre. Il est en outre convenu de mener un sondage auprès d'eux afin de recenser les bonnes pratiques des parlements en matière de suivi des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés.

#### **Mise en œuvre du droit international humanitaire (DIH)**

11. Le Comité a examiné les différentes mesures qu'il pourrait prendre pour sensibiliser davantage les parlements au DIH et les inciter à le mettre en œuvre. Les mesures considérées sont les suivantes : traduire et diffuser le Guide UIP-CICR à l'usage des parlementaires sur le DIH, organiser des débats au parlement sur le DIH, et revoir les cadres juridiques nationaux pour faciliter la mise en œuvre et le respect du DIH. Le CICR a réitéré son engagement à soutenir les initiatives parlementaires dans ce domaine.

12. Le Comité est convenu de concentrer ses efforts, en 2021 et 2022, sur la ratification et la mise en œuvre des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève en vue de la célébration de leur 45<sup>e</sup> anniversaire en 2022. Il est prévu d'organiser une campagne de mobilisation et de sensibilisation sur cette question. Il a été demandé au CICR et au Secrétariat de l'UIP d'élaborer un programme d'activités qui sera soumis au Comité pour examen.

13. S'agissant des initiatives à prendre sans délai, le Comité est convenu d'organiser une réunion-débat sur la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, ainsi qu'un débat sur les conséquences humanitaires des conflits.

#### **Présidence et composition du Comité**

14. Le Comité a réélu Mme Á. Vadai (Hongrie) à sa présidence, pour un mandat qui arrivera à échéance en mars 2022. Mme Vadai a été élue Présidente du Comité en mars 2019 ; en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie et de l'impossibilité pour le Comité de se rencontrer l'année passée, les membres sont convenus de considérer la période 2019-2021 comme son premier mandat de Présidente.

15. Le Comité a noté que la représentante régionale du Mexique avait été absente à plus de trois réunions consécutives. Il est convenu de ne pas suspendre immédiatement son statut de membre, comme l'autorise le règlement, et d'attendre de recevoir ses explications sur les circonstances qui l'ont empêchée de participer aux séances du Comité.

---

## **Rapport du Groupe consultatif sur la santé**

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 207<sup>e</sup> session  
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

Le Groupe consultatif sur la santé s'est réuni le 28 avril. Sur ses onze membres, huit étaient présents. Le Groupe a souhaité la bienvenue à ses partenaires techniques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), d'ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

En tant que point focal chargé de la responsabilité parlementaire pour la mise en œuvre de la résolution de l'UIP sur la couverture sanitaire universelle (CSU), le Groupe consultatif a examiné l'avancement de cette mise en œuvre. Les membres ont été unanimes sur l'importance de la CSU dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ils ont pris note des conclusions du premier rapport sur la mise en œuvre de la résolution et ont estimé que davantage de données sont nécessaires sur l'impact de la pandémie sur la budgétisation en matière de santé et sur la protection du droit à la santé dans les lois et dans la pratique. Les facteurs sociaux de la santé doivent aussi être pris en compte pour investir dans la prévention.

Les débats du Groupe alimenteront le rapport 2021 sur la mise en œuvre de la résolution. Des informations venant des Parlements membres sont toutefois également nécessaires, c'est pourquoi ces derniers ont été appelés à répondre au sondage qu'ils ont reçu du Secrétariat de l'UIP. Le Groupe veut ainsi connaître les mesures prises par les Parlements membres et prendre des idées qui l'aideront à promouvoir la mise en œuvre de cette importante résolution de l'UIP.

Le Groupe a également débattu de l'engagement parlementaire sur le VIH/sida ainsi que de sa contribution à la réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida, qui aura lieu du 8 au 10 juin 2021. Si l'on veut y mettre fin, l'épidémie de sida doit continuer de figurer au premier plan des préoccupations politiques. Le Groupe a adopté, à titre de contribution parlementaire à la réunion de haut niveau, une déclaration appelant les parlements à utiliser leurs pouvoirs pour garantir la prévention de cette maladie ainsi que l'accès sans discrimination aux services liés au VIH et aux soins de santé. Le Conseil directeur est invité à faire sienne la déclaration avant qu'elle soit transmise aux Nations Unies (voir [page 56](#)).

Enfin, le Groupe a salué les efforts menés sans relâche par le Secrétariat de l'UIP pour promouvoir et faciliter l'action parlementaire dans les domaines de la sécurité sanitaire mondiale, de la CSU et de la santé des femmes, des enfants et des adolescents durant la pandémie de COVID-19. Le Groupe a également remercié ses partenaires pour leur soutien et leur engagement envers l'UIP et ses travaux. Les parlementaires se doivent de veiller à ce que la riposte à la pandémie de COVID-19 ne relègue pas à l'arrière-plan les autres priorités liées à la santé, et de continuer à s'acquitter de leur engagement envers tous les peuples, y compris les personnes marginalisées et les personnes vulnérables.

Avant de clore la séance, le Groupe consultatif a approuvé à l'unanimité l'élection de sa Présidente, Mme G. Katuta Mwelwa (Zambie), et de son Vice-Président, M. J.I. Echániz (Espagne), pour un deuxième mandat d'une année.

---

## Rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

*dont le Conseil directeur de l'UIP a pris acte à sa 207<sup>e</sup> session  
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

Le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a tenu depuis le début de l'année dernière les trois réunions suivantes : une cinquième réunion en présentiel les 16 et 17 janvier 2020, ainsi qu'une sixième et une septième réunion en ligne, respectivement les 16 juin 2020 et 17 mai 2021. Le présent rapport résume les discussions qui se sont déroulées lors de ces trois réunions ainsi que les décisions qui y ont été prises par le Groupe consultatif.

La cinquième réunion, qui s'est tenue les 16 et 17 janvier 2020, a été menée sous la conduite du Président du Groupe consultatif, M. R. Lopatka (Autriche). Ont assisté à la réunion la Vice-Présidente du Groupe, Mme J. Oduol (Kenya), ainsi que M. S. Chiheb (Algérie), Mme A. Karapetyan (Arménie), M. CHEN Fuli (Chine), M. A. Abdel Aal (Égypte), M. J.F. Merino (El Salvador), M. R. del Picchia (France), Mme Á. Vadai (Hongrie), M. G. Migliore (Italie), Mme A. Husin (Malaisie), M. O. Tinni (Niger), Mme S.J. Marri (Pakistan) et Mme I. Passada (Uruguay).

La sixième réunion, qui s'est déroulée le 16 juin 2020, a été menée sous la conduite du Président du Groupe consultatif, M. R. Lopatka (Autriche). Étaient présents à cette réunion la Vice-Présidente du Groupe, Mme J. Oduol (Kenya), M. CHEN Fuli (Chine), M. M. Fawzy, qui représentait M. A. Abdel Aal (Égypte), M. R. del Picchia (France), Mme Á. Vadai (Hongrie), M. G. Migliore (Italie), M. O. Tinni (Niger) et Mme S.J. Marri (Pakistan).

La septième réunion, qui s'est tenue le 17 mai 2021, a été menée sous la conduite du Président du Groupe consultatif, M. R. Lopatka (Autriche). Y ont pris part la Vice-Présidente du Groupe, Mme J. Oduol (Kenya), M. CHEN Fuli (Chine), M. L. Vance, qui représentait M. R. del Picchia (France), Mme Á. Vadai (Hongrie), M. G. Migliore (Italie), Mme S.J. Marri (Pakistan) et M. V. Suárez Díaz (République dominicaine).

Ont également assisté aux réunions M. M. Chungong, Secrétaire général de l'UIP, M. M. Omar (Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP), Mme C.E. Castillo (Consultante principale sur la lutte contre le terrorisme auprès de l'UIP), M. M. Miedico (Directeur adjoint du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme [BLT]), Mme J. Vanian (Consultante sur la paix et la sécurité auprès de l'UIP), et Mme M. Hermes (équipe de l'UIP chargée de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et des questions relatives à la paix et de la sécurité).

Lors de ces trois réunions, les membres du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ont examiné les questions suivantes sur lesquelles travaille le Secrétariat de l'UIP : l'état d'avancement du développement des produits en cours de préparation par l'UIP ; les activités sur le sort des victimes du terrorisme, la protection d'Internet et du web ; ainsi que la coopération et les projets avec les parlements régionaux. Les membres ont également souligné l'importance de se pencher sur la situation dans la région du Sahel, de soutenir les victimes du terrorisme et de lutter contre les propos haineux.

### ***Pays du Sahel***

S'agissant de la situation dans la région du Sahel, les membres ont souligné qu'il convenait de se pencher sur cette question et qu'il importait d'accroître la sensibilisation, aux niveaux national et international, aussi bien des pays du G5 Sahel que de leurs partenaires européens à la situation qui prévaut dans la région. Il a été décidé d'organiser une réunion parlementaire pour les pays du G5 Sahel et leurs partenaires internationaux. Les membres ont approuvé la proposition visant à mettre en place des activités de renforcement des capacités dans cette région. Ils sont convenus de recommander aux organes directeurs de l'UIP d'adopter une résolution incitant les parlements à demander au gouvernement de leur pays de faire pression sur l'ONU pour que celle-ci renforce son soutien financier à la force conjointe du G5 Sahel, en application du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il a également été convenu que le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent recommande aux organes directeurs de l'UIP d'inclure dans la Déclaration de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement un paragraphe appelant l'ONU à accroître la priorité accordée à la lutte contre le terrorisme, notamment dans la région du Sahel, et à souligner la nécessité de défendre les victimes du terrorisme.

Les membres ont également été informés des consultations menées par le Secrétariat de l'UIP auprès du Parlement arabe sur la tenue d'activités avec les pays du G5 Sahel destinées à renforcer les relations et la coopération entre leurs régions respectives, notamment sur les questions relatives à la lutte contre le terrorisme.

### ***Élaboration d'outils et de produits par l'UIP***

Le Secrétariat de l'UIP a présenté trois projets sur lesquels il travaille actuellement : le Réseau parlementaire mondial, une carte interactive et une application mobile pour les parlementaires visant à faciliter les travaux de ces derniers. Les membres du Groupe consultatif sont convenus que de tels outils présentent plusieurs avantages, notamment la possibilité de partager divers documents. Les membres ont reçu l'assurance que l'UIP aura la totale maîtrise des produits et sera la seule à en assurer la gestion. Ces produits sont développés grâce à un financement octroyé par l'Assemblée populaire nationale de Chine.

Une collaboration est également envisagée avec le GRULAC et le Parlement arabe pour produire lesdits outils en arabe et en espagnol, en renforcer la sécurité et offrir aux utilisateurs des fonctionnalités de messagerie instantanée et de visioconférence.

### ***Protection d'Internet et du web***

Les membres du Groupe consultatif ont discuté de la protection d'Internet et du web, et ont été informés du fait que le Secrétariat de l'UIP a consulté diverses parties prenantes sur cette question, notamment le CERN, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le BLT, ainsi qu'une entreprise spécialisée en cybersécurité. Tous les participants sont convenus qu'Internet est une cible vulnérable et que sa protection constitue une priorité urgente.

### ***Victimes du terrorisme***

Les membres ont souligné l'importance de se pencher sur la question des victimes du terrorisme et de réfléchir au rôle qui incombe aux parlementaires pour leur procurer un soutien, notamment en célébrant la Journée internationale du souvenir en hommage aux victimes du terrorisme le 21 août pendant le volet en ligne de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement en 2020. Les membres du Groupe ont par ailleurs pris acte de l'important travail législatif accompli par l'ONUDC et de son rôle dans la mise en œuvre des activités de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme.

Les Membres ont examiné les travaux effectués par le Secrétariat de l'UIP, l'ONUDC et le BLT concernant la disposition législative type relative aux victimes du terrorisme dans le cadre du Programme conjoint UIP-ONU de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Six consultations d'experts ont été organisées entre novembre 2020 et janvier 2021 autour de deux objectifs principaux : d'une part, rédiger des dispositions législatives types qui pourraient servir de modèles pour la révision des lois existantes et, d'autre part, promouvoir l'échange d'informations concernant les bonnes pratiques. Le produit final sera présenté lors du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme qui se tiendra le 9 septembre 2021 à Vienne (Autriche).

### ***Révision de l'accord trilatéral UIP-ONUDC-BLT sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent***

Les membres du Groupe consultatif ont réaffirmé que les termes de référence du Groupe, approuvés par le Conseil directeur, faisaient du Groupe le centre de coordination mondial concernant les travaux parlementaires liés à la lutte antiterroriste. Tout en réitérant leur plein soutien au Programme conjoint et

aux activités budgétées pour 2020, les membres ont souligné que ledit programme n'était pas le seul programme du Groupe consultatif. Ils ont exprimé leur volonté de collaborer avec d'autres institutions de l'ONU sur des sujets en rapport avec la prévention de l'extrémisme, comme l'éducation et la radicalisation.

Les membres ont souligné la nécessité d'améliorer la coordination entre l'UIP, l'ONUDC et le BLT. Aux yeux des parlementaires, les mandats de l'ONUDC et du BLT manquent de clarté, ce qui pose des problèmes de coordination. Le Groupe consultatif doit envoyer un message politique fort à l'ONU en exprimant son engagement et en faisant également part de ses préoccupations quant à la question de la coordination. L'ONU doit soutenir davantage le développement des produits mis au point par l'UIP, notamment par l'octroi de moyens financiers. De par son rôle de coordination de l'action parlementaire au niveau mondial sur les questions de lutte antiterroriste, il est important que le Groupe consultatif puisse participer de façon décisive aux manifestations organisées par l'ONU dans ce domaine.

Les membres ont été informés que le budget du Programme conjoint UIP-ONU sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, adopté il y a deux ans et demi, arrivera à échéance en juin 2021. Le Secrétariat de l'UIP a expliqué que l'UIP n'avait reçu aucun soutien financier direct de ce budget pour quelque activité que ce soit. Néanmoins, la coopération technique entre l'ONU et l'UIP se poursuivra si besoin est.

#### ***Projet de Pacte parlementaire sur la coordination de la lutte contre le terrorisme***

Le Secrétariat de l'UIP et le Président du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ont présenté le projet de Pacte parlementaire sur la coordination de la lutte contre le terrorisme, à l'image du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme des Nations Unies. Le Pacte parlementaire permettra à l'UIP de regrouper les informations provenant des assemblées parlementaires pour mieux représenter les parlements mondiaux dans le cadre du Pacte des Nations Unies. Le projet a été approuvé par les membres du Groupe consultatif.

#### ***Situation financière***

Les membres du Groupe consultatif ont discuté de propositions relatives à la levée de fonds, compte tenu de la nécessité de disposer de ressources supplémentaires, et ont pris note des modalités financières spécifiées dans le Programme conjoint UIP-ONU, à savoir l'application des règles de financement et d'audit de l'UIP et de l'ONU, les activités prévues étant réparties entre trois organisations : l'UIP, le BLT et l'ONUDC.

Par ailleurs, le Secrétariat de l'UIP a fait état des consultations qu'il a menées auprès de plusieurs parlements et organisations parlementaires régionales avec lesquels le Secrétariat de l'UIP prévoit de conclure des accords de coopération. L'UIP a mené des discussions avec le Parlement arabe, lequel a fait savoir qu'il mettra à disposition des fonds pour mettre au point une version arabe de l'application mobile. Un accord de coopération plus large est envisagé afin de couvrir d'autres domaines, notamment des activités de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. Le Secrétariat de l'UIP a également informé les membres que la stratégie de levée de fonds auprès de l'Arabie saoudite et du Bahreïn se poursuit.

#### ***Préparatifs du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme***

Lors de la septième réunion du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, les membres du Groupe consultatif ont souligné l'importance d'organiser un tel sommet. Le Secrétaire général de l'UIP a informé les membres que les organes directeurs de l'UIP ont approuvé l'organisation du Sommet dans le cadre du programme de travail du Groupe consultatif et que cette décision a été entérinée par le Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement. Le projet de programme a été distribué aux membres du Groupe consultatif, lesquels ont été invités à communiquer au Secrétariat leurs points de vue, idées et observations.

Il a également été précisé que l'organisation de ce sommet avait été initialement prévue dans le cadre des activités du Programme conjoint UIP-ONU sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, et que l'ONU devait le financer, mais que ce ne sera finalement pas le cas étant donné que le Programme conjoint arrive à échéance en juin 2021. Le Secrétariat de l'UIP a indiqué aux membres du Groupe consultatif qu'il veillera au bon déroulement des activités en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent et que, compte tenu de l'importance du Sommet, il profitera de cette occasion pour présenter plusieurs nouveaux outils, notamment la disposition législative type relative aux victimes du terrorisme, l'application mobile, le Réseau parlementaire mondial et la carte interactive

## Statistiques du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

### Participation de déléguées à la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP (au 27 mai 2021)

#### Composition des délégations membres de l'UIP aux huit dernières réunions statutaires de l'UIP (Octobre 2016 - présent)

Réunion	Nombre total de délégués	Nombre total/pourcentage de déléguées		Nombre total de délégations	Nombre total/pourcentage des délégations exclusivement masculines (2 membres ou plus)		Nombre total des délégations exclusivement féminines (2 membres ou plus)	Nombre total de délégations non-mixtes (2 membres ou plus)	Délégations formées d'un seul parlementaire (homme ou femme)
		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes			
En ligne (05/21)	755	288	38,1	133	8	6,2	2	10	4
Belgrade (10/19)	739	227	30,7	149	15	11,3	0	15	17
Doha (04/19)	721	219	30,3	147	16	11,8	0	16	12
Genève (10/18)	751	247	32,9	149	17	12,1	4	21	9
Genève (03/18)	745	227	30,5	148	18	12,7	3	21	6
St.-Petersbourg (10/17)	829	249	30,0	155	17	11,8	1	18	11
Dhaka (04/17)	612	193	31,5	126	11	9,6	1	12	12
Genève (10/16)	693	228	32,9	141	15	11,5	3	18	11

#### Délégations non mixtes composées de plus d'un membre au sein des membres de l'UIP présents à l'Assemblée en ligne (au 27 mai 2021)

N°	Pays	En ligne - Mai 21			Belgrade 10/19			Doha 04/19			Genève 10/18			Genève 03/18			St.-Petersbourg 17			Dhaka 17			Genève 16		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	République tchèque	0	2	2	1	3	4	3	3	6	0	3	3	2	3	5	0	4	4	1	6	7	1	5	6
2	Guinée	0	4	4	0	1	1	absent			2	2	4	0	2	2	0	2	2	1	1	2	0	4	4
3	Israël	0	2	2	absent			absent			1	1	2	1	2	3	1	3	4	absent			1	2	3
4	Jordanie	0	2	2	1	6	7	1	8	9	1	6	7	1	7	8	1	5	6	2	6	8	1	2	3
5	Koweït	0	4	4	1	7	8	1	7	8	1	7	8	1	6	7	1	7	8	0	7	7	absent		
6	Malte	0	2	2	0	1	1	0	3	3	1	1	2	0	2	2	0	3	3	0	1	1	absent		
7	République de Corée	4	0	4	1	8	9	1	3	4	0	7	7	2	3	5	1	7	8	2	6	8	1	4	5
8	Slovénie	2	0	2	1	3	4	2	1	3	0	1	1	1	1	2	2	1	3	absent			absent		
9	Turkménistan*	0	2	2	0	2	2	2	1	3	1	1	2	absent			4	4	8	Non affilié					
10	Yémen	0	8	8	0	8	8	absent			0	5	5	0	7	7	absent			absent			0	8	8

#### Délégations composées d'un seul membre au sein des membres de l'UIP présents à l'Assemblée en ligne (au 27 mai 2021)

N°	Pays	En ligne - mai 21			Belgrade 10/19			Doha 04/19			Genève 10/18			Genève 03/18			St.-Petersbourg 17			Dhaka 17			Genève 16		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1	Côte d'Ivoire	1	0	1	0	3	3	1	8	9	1	2	3	0	3	3	1	2	3	absent			absent		
2	Chypre	1	0	1	2	3	5	2	3	5	2	2	4	2	3	5	2	3	5	1	0	1	2	2	4
3	Luxembourg	0	1	1	absent			0	2	2	absent			absent			0	3	3	0	1	1	0	1	1
4	Zambie	0	1	1	2	4	6	2	4	6	2	4	6	2	5	7	3	3	6	2	4	6	2	4	6

\* Délégations faisant l'objet de sanctions à la 142<sup>e</sup> Assemblée, conformément à l'art. 10.4 et 15.2.c des Statuts de l'UIP, en raison de leur composition comprenant exclusivement des représentants du même sexe pour deux Assemblées consécutives.

## Délégations avec 40 à 60 pour cent de femmes parlementaires

Les pays sont ordonnés selon le pourcentage de femmes parlementaires dans leurs délégations à la 142<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP. Sur les 133 délégations des Membres de l'UIP qui étaient inscrites à la 142<sup>e</sup> Assemblée (au 27 mai 2021), 44 délégations (33,1 %) sont équilibrées.

### Délégations comportant 40 à 49,9 pour cent de femmes parlementaires (11) :

- Arabie saoudite (40 %)
- Sénégal (40 %)
- Suriname (40 %)
- Togo (40 %)
- Portugal (43 %)
- Argentine (44 %)
- Bahreïn (44 %)
- Kenya (44 %)
- Ouzbékistan (44 %)
- Pologne (44 %)
- Thaïlande (44 %)

### Délégations comportant 50 pour cent de femmes parlementaires (26) :

- Angola
- Arménie
- Bélarus
- Bolivie (État plurinational de)
- Brésil
- Comores
- Djibouti
- Égypte
- Équateur
- Estonie
- Hongrie
- Italie
- Japon
- Lesotho
- Lettonie
- Liechtenstein
- Lituanie
- Mali
- Mexique
- Monténégro
- Nouvelle-Zélande
- Philippines
- Sao Tome-et-Principe
- Timor Leste
- Uruguay
- Zimbabwe

### Délégations comportant 51 à 60 pour cent de femmes parlementaires (7) :

- Kazakhstan (56 %)
- Namibie (56 %)
- Andorre (57 %)
- Suède (57 %)
- Autriche (60 %)
- Burundi (60 %)
- Ukraine (60 %)

## Calendrier des futures réunions et autres activités

*Approuvé par le Conseil directeur de l'UIP à sa 207<sup>e</sup> session  
(Session en ligne, 25 mai 2021)*

Séminaire d'information sur la structure et le fonctionnement de l'UIP, pour les parlements des Amériques	En ligne 7-9 juin 2021
Événement parallèle à l'occasion de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida	En ligne 7 juin 2021
Conférence mondiale virtuelle sur l'e-Parlement <i>L'innovation et la technologie dans les parlements au lendemain de la COVID-19</i>	En ligne 16-18 juin 2021
Réunion parlementaire à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires	En ligne 23 juin 2021
Atelier international ou régional pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme	En ligne Juin-juillet 2021 (dates à confirmer)
Forum parlementaire à l'occasion du Forum politique de haut niveau des Nations Unies	En ligne 12 juillet 2021
Treizième Sommet des présidentes de parlement (en présentiel)	VIENNE (Autriche) 6 septembre 2021
Cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement (en présentiel)	VIENNE (Autriche) 7-8 septembre 2021
Premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme organisé conjointement par l'UIP et les Nations Unies (ONUUDC et BLT)	VIENNE (Autriche) 9 septembre 2021
Réunion parlementaire à l'occasion de l'ouverture de la 76 <sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies	NEW YORK ou en ligne 22 ou 23 septembre 2021
Atelier pour les membres des commissions parlementaires des droits de l'homme des pays francophones qui ont récemment fait l'objet ou feront bientôt l'objet d'un examen par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies	GENÈVE (Suisse) 22-23 septembre 2021
Première Réunion parlementaire mondiale sur la réalisation des ODD	Indonésie Septembre 2021 (dates à confirmer)
Sommet des présidents de parlement (P20) à l'occasion du G20	ROME (Italie) 7-8 octobre 2021
Réunion parlementaire en prévision de la COP 26	ROME (Italie) 8-9 octobre 2021

Réunion parlementaire dans le cadre du Forum mondial de l'investissement 2021	En ligne Octobre 2021 (dates à confirmer)
Réunion parlementaire à l'occasion de la vingt-sixième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26)	GLASGOW (Royaume-Uni) 1 <sup>er</sup> novembre 2021
143 <sup>e</sup> Assemblée de l'UIP (hybride)	Novembre 2021 (à confirmer)
Réunion parlementaire à l'occasion du Forum sur la gouvernance de l'Internet 2021	KATOWICE (Pologne) ou en ligne 7 décembre 2021
Séminaire interrégional sur la réalisation des ODD	BEIJING (Chine) (dates à confirmer)
Deuxième Séminaire régional sur la réalisation des ODD pour les parlements africains	DJIBOUTI (Djibouti) (dates à confirmer)
Réunion parlementaire à l'occasion de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC	En ligne (dates à confirmer)
Réunion parlementaire dans le cadre du Forum public de l'OMC	En ligne (dates à confirmer)
Conférence parlementaire sur les migrations en Méditerranée (organisée en coopération avec le Conseil mondial pour la tolérance et la paix)	Malte (lieu et dates à confirmer)
Séance parlementaire à l'occasion de la Réunion de haut niveau sur la diplomatie en matière de sécurité sanitaire et de préparation aux situations d'urgence	MARRAKECH (Maroc) (dates à confirmer)
Atelier régional sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations	République de Moldova (dates à confirmer)
Atelier régional de renforcement des capacités sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le G5 Sahel	NIAMEY (Niger) (dates à confirmer)
Troisième Séminaire régional sur la réalisation des ODD pour les parlements d'Amérique latine et des Caraïbes	PANAMA (Panama) (dates à confirmer)
Troisième Séminaire régional sur la réalisation des ODD pour le Groupe des Douze Plus	PARIS (France) (dates à confirmer)
Atelier régional sur la promotion des droits de l'enfant pour les parlements de la région de l'Asie de l'Est et du Sud	Lieu et dates à confirmer
Cinquième Sommet des présidents de parlement d'Asie du Sud sur la réalisation des ODD	Lieu et dates à confirmer
Atelier régional de renforcement des capacités sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe Eurasie	Lieu et dates à confirmer
Atelier régional de renforcement des capacités sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC)	Lieu et dates à confirmer

Atelier sur le désarmement global	Lieu et dates à confirmer
Forum parlementaire à l'occasion de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA	DOHA (Qatar) Janvier 2022 (dates à confirmer)
Séminaire régional sur la réalisation des ODD pour les parlements d'Asie du Sud	ISLAMABAD (Pakistan) Mars 2022 (dates à confirmer)
144 <sup>e</sup> Assemblée et réunions connexes	BALI (Indonésie) 20-24 mars 2022
Conférence mondiale sur le dialogue interculturel et interconfessionnel : <i>Agir ensemble pour la paix et l'humanité</i>	SAINT-PÉTERSBOURG (Fédération de Russie) 16-18 mai 2022
145 <sup>e</sup> Assemblée et réunions connexes	KIGALI (Rwanda) 19-23 octobre 2022
Sommet des présidents de parlement (P20) à l'occasion du G20	Indonésie Novembre 2022
Sommet des Présidentes de parlement	Ouzbékistan (dates à confirmer)
Atelier régional de renforcement des capacités sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour le Groupe africain	Lieu et dates à confirmer

## Ordre du jour de la 143<sup>e</sup> Assemblée

1. Élection du Président et des Vice-Présidents de la 143<sup>e</sup> Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Débat général
4. *La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne*  
(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
5. Rapports de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, de la Commission permanente du développement durable et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies
6. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs